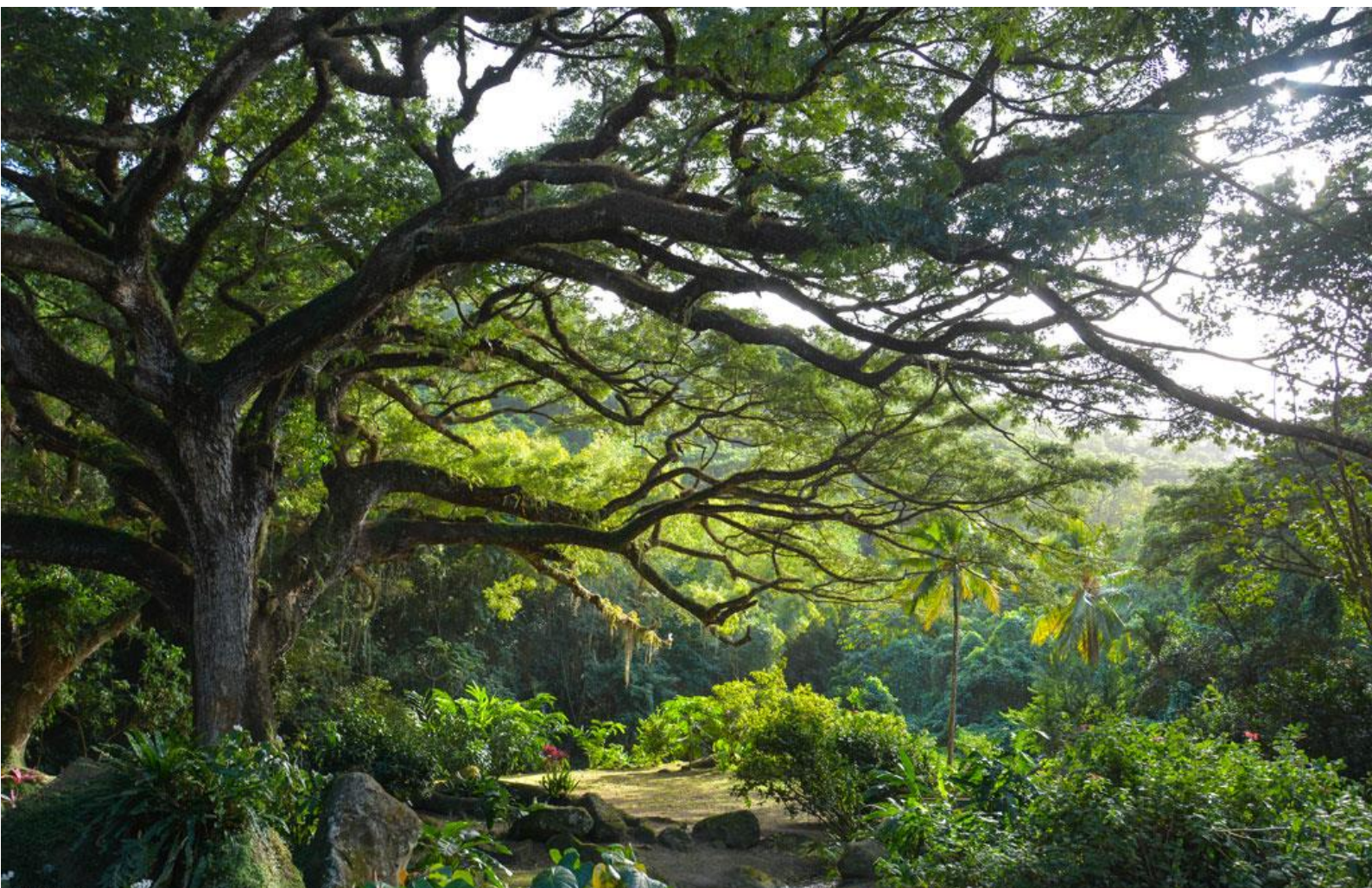




Programme régional de la forêt et du bois

Martinique

2019 – 2029

Version du 25/09/2020



I.	Cadrage.....	6
II.	Etapas et méthodologie	10
1.	Constitution de la CRFB	11
2.	Cadrage par la CRFB et mobilisation d'une assistance technique	11
3.	Rédaction d'un diagnostic sur la forêt et le bois	11
4.	Groupes de travail #1	12
5.	Groupes de travail #2	12
6.	CRFB pour prévalidation et arbitrages	13
7.	Principales difficultés rencontrées	13
8.	Les indicateurs et les mesures ERC	14
9.	Avis de l'Autorité Environnementale et consultation du public	20
III.	Synthèse du diagnostic sur la forêt et le bois	21
1.	État des lieux des ressources forestières.....	22
2.	Fonction de production des forêts	24
3.	Enjeux de conservation et protection	26
4.	Accueil du public et tourisme	34
5.	Menaces sur les peuplements forestiers	36
IV.	Stratégie	40
1.	Contribution des forêts à l'économie	41
1.1.	Nouvelles opportunités liées aux forêts.....	41
a.	Productions sous couvert forestier	41
b.	Autres filières de production liées aux forêts	42
1.2.	Valeur produite grâce au bois.....	42
a.	Valorisation de la ressource produite	42
b.	Adéquation production - valorisation	42
c.	Mobilisation du bois	43
2.	Fonctions environnementales des forêts.....	43
2.1.	Connaissance des milieux forestiers	44
a.	Inventaire forestier	44
b.	Indicateurs écologiques et environnementaux	44
2.2.	Préservation des milieux forestiers.....	44
a.	Défrichements et autres pressions anthropiques	44
b.	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	45
c.	Qualité écologique et paysagère	45
2.3.	Lutte contre les risques naturels.....	46
a.	Lutte contre les risques naturels actuels	46
b.	Anticipation et adaptation au changement climatique	46
3.	Forêt et grand public.....	46
3.1.	Connaissance et sensibilisation	47
a.	Communication	47

b.	Connaissance	47
3.2.	Accessibilité et visibilité	47
a.	Sites et sentiers	48
b.	Mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle	48
4.	Gouvernance pour la forêt	48
4.1.	Echanges entre acteurs autour des enjeux de la forêt et du bois	48
a.	Pilotage du PRFB	49
b.	Dialogue autour des forêts	49
4.2.	Structures d'appui aux acteurs des forêts et du bois	49
a.	Formation	49
b.	Recherche appliquée et appui technique	50
V.	Plan d'action	51
1.	Appui au développement d'activités économiques et filières	54
2.	Organisation des filières et communication - interprofession	55
3.	Exploitation forestière	56
4.	Transformation du bois	57
5.	Contrats d'approvisionnement	58
6.	Production agricole sous couvert forestier	59
7.	Forêts privées	60
8.	Espèces exotiques envahissantes	61
9.	Réduction des risques	62
10.	Système d'information environnementale	63
11.	Mobilisation des outils réglementaires	64
12.	Modification de la réglementation	65
13.	Attractivité des sites et sentiers	66
14.	Sensibilisation à la forêt (environnement et patrimoine)	67
15.	Programme de plantations	68
16.	Recherche appliquée et appui technique	69
17.	Formation	70
18.	Gouvernance	71
VI.	ANNEXES	72
	Annexe 1. Evaluation Environnementale du DRA-SRA et avis de l'Autorité Environnementale	73
	Annexe 2. CRFB : Arrêté portant constitution de la CRFB	77
	Annexe 3. Liste des entretiens pour la réalisation du diagnostic	84
	Annexe 4. Détail des actions structurantes prises en charge par les comités techniques	85
	Annexe 4. Chronogramme du plan d'action	86
	Annexe 5. Diagnostic de la forêt et du bois	93

Liste des figures :

Figure 1 : Les indicateurs du PRFB et de l'EES.....	15
Figure 2 : Les mesures "ERC".....	19
Figure 3 : Carte des formations végétales de la Martinique en 2017 (Source : IGN, 2017)	22
Figure 4 : Forêt privée (en vert) et forêt publique (en rose), à l'exclusion des mangroves (Source : DAAF, 2014).....	23
Figure 5 : Synthèse des enjeux de biodiversité (Source : Géomartinique.fr).....	27
Figure 6 : Espaces protégés de la Martinique : ZNIEFF, Réserves naturelles, Protections de biotope, Réserves biologiques intégrales (Source : geomartinique.fr, données de 2016)	30
Figure 7 : Zonages Réglementaires des espaces forestiers de Martinique.....	31
Figure 8 : Les forêts gérées par l'ONF Martinique et les enjeux territoriaux détaillés présents en zonage UNESCO "Cœur de Bien"	33
Figure 9 : Aires d'accueil et sentiers entretenus par la CTM et l'ONF (Source : CTM, 2018)	35
Figure 10 : Cartographie des risques liés au volcanisme en Martinique (Cartographie B. Gandrille ; Source: R. D'Ercole, d'après Traineau et Rançon, 1991)	37

I. Cadrage

Documents de politique forestière nationaux

La politique française de la forêt et du bois est cadrée par le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), qui émane des dispositions générales du Code forestier (Titre 1, Livre 1), et de l'article 67 de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF). La LAAAF prévoit que des Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) soient élaborés sur la base d'un débat organisé par une Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par le préfet de région et le président du conseil régional (ici de la Collectivité territoriale de Martinique). Le PRFB est soumis à une Evaluation environnementale stratégique (EES) et à la consultation du public.

Le PNFB fixe 4 objectifs :

- Augmenter les prélèvements de bois tout en assurant le renouvellement de la forêt,
- Intégrer les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (récréation, préservation de la biodiversité, des paysages, emplois, approvisionnement en bois énergie),
- Prendre en compte le changement climatique,
- Créer des débouchés aux produits issus des forêts et adapter la gestion des forêts aux besoins du marché.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a par ailleurs rédigé un document d'aide aux DAAF pour la déclinaison régionale en outremer des orientations du PRFB (MAAF, 2016). Les objectifs fixés sont les suivants :

A- Assurer la protection et la gestion durable des forêts en Outremer

A1 - Gestion durable des territoires

Maintien de la surface forestière ; Aménagement du territoire raisonné et concerté pour l'équilibre forêt-agriculture-urbanisation ; Haut niveau de surveillance et police (télédétection, plans de surveillance, mutualisation des moyens).

A2 - Maintien de la biodiversité forestière et restauration des forêts dégradées

Réseau d'espaces forestiers protégés et de réserves biologiques (forêt publique) ; Restauration des sites dégradés par boisement ; Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

A3 - Gestion des risques

Maîtrise du foncier forestier pour la limitation du risque d'érosion et la protection des ressources en eau douce ; Surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

A4 - Améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers et des bois tropicaux

Mise en place de protocoles harmonisés ; Cartographie des écosystèmes, typologie des habitats forestiers ; Mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels et des chercheurs ; Inventaire des espèces d'arbres présentes dans les forêts d'outre-mer ; Evaluation des enjeux de conservation des ressources génétiques forestières ; Etude des espèces présentant un intérêt pour la sylviculture et modalités de régénération.

B Assurer la contribution du secteur forestier au développement territorial et à l'économie bas carbone

B1 - Identifier les possibilités de mobilisation supplémentaire

Connaissance de la ressource (cartographie et accroissements) ; R&D en foresterie tropicale, exploitation à faible impact et certification de la gestion forestière et de la filière ; Augmentation de la mobilisation de bois ; Documents de gestion ; Valorisation des produits par diversification et identification de marchés.

B2 - Leviers d'action sur l'offre de bois

Identification de sources de production, surtout sur terrains impropres à la production agricole et hors forêt naturelle (agroforesterie dans les DOM faisant l'objet d'un plan d'action spécifique) ; Animation et formation des propriétaires privés : Exploitation à faible impact ; Sensibilisation des privés aux soutiens publics et dispositifs fiscaux ; Développement raisonné de la filière bois énergie ; Etudes d'approvisionnement en biomasse ; Augmentation de la mobilisation du bois cohérente avec la capacité

d'investissement en infrastructures et matériel d'exploitation et la demande en bois ; Recherche sur la sylviculture tropicale, l'agroforesterie, les plantations forestières à usages multiples sur des zones dégradées impropres à la production agricole, les produits forestiers non ligneux.

B3 - Leviers d'action sur la filière bois

Promotion de l'utilisation du bois local ; Filières locales mieux organisées ; Animation et formation des acteurs de la 1ère et 2ème transformation ; Formation aux métiers de la recherche, de l'environnement et de la gestion de la biodiversité ; Eco-tourisme comme revenu complémentaire ; Valorisation des produits forestiers non ligneux compatible avec le maintien des espèces et habitats forestiers ; Adaptations à l'Outremer des dispositifs nationaux de financement de la filière bois.

B4 - Développer le rôle social de la forêt

Développement d'activités économiques fondées sur les forêts et leurs produits ; Aménagement des forêts pour l'accueil du public ; Développement touristique à faible impact ; Accueil du public, éducation à l'environnement, valorisation éco-touristique de la forêt ; Labels « Réserve Naturelle » ou « forêt d'exception ».

Documents de politique forestière régionaux¹

Articulation avec les ORF et PPRDF

La Martinique n'a jamais disposé d'Orientations Régionales Forestières ni de Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier.

Articulation avec le DRA-SRA Martinique

Document de cadrage de la gestion des forêts publiques, le DRA-SRA s'inscrit dans une volonté de gestion durable. Il a été rédigé par l'ONF en concertation avec les différents partenaires institutionnels et validé par le Ministre en charge des forêts le 20 février 2018. L'actuelle élaboration du PRFB en Martinique se fait en adéquation avec les orientations déjà prises par ce document. Le PRFB viendra à terme, encadrer le DRA-SRA qui devra ensuite être rendu conforme si nécessaire, avec les orientations choisies dans le PRFB.

Pour les deux documents, il s'agit de considérer les forêts publiques et privées, tant dans leur multifonctionnalité que dans leur préservation, minimisant ainsi les impacts susceptibles d'être nuisibles au profit d'une démarche visant la protection de l'environnement. La rédaction du PRFB, issue d'une concertation d'acteurs en charge des problématiques forestières par le biais de la CRFB, doit permettre un encadrement et une continuité certaine des réglementations et actions par ailleurs déjà indiquées dans le DRA-SRA. Ainsi, le PRFB de Martinique définit les orientations de la politique forestière du territoire dont les principales thématiques sont abordées au sein du SRA-DRA et contiennent déjà les orientations pour les forêts domaniales et autres forêts publiques.

Il est en effet question pour le PRFB, à l'instar des DRA-SRA d'orienter sa démarche par une connaissance préalable des forêts publiques et privées de Martinique à travers la mise en évidence de leurs enjeux, qu'ils soient d'ordre naturel, économique ou social. A titre d'exemple, le PRFB s'intéresse aux enjeux de conservation et de protection que l'on retrouve dans le DRA-SRA à propos des sols, des eaux, des habitats naturels, des espèces remarquables et des richesses culturelles. Plus précisément, il peut être évoqué le cas de la biodiversité pour laquelle le DRA-SRA exprime son intérêt à travers les problématiques de l'insularité ou de destruction d'habitats par des espèces envahissantes. Le PRFB souligne lui aussi l'importance de cette diversité biologique, rejoignant ainsi la démarche du SRA.

Par ailleurs, les stratégies d'aménagements du DRA-SRA qui découlent des réflexions relatives aux planifications considèrent la nécessité d'établir des objectifs de gestion durable au travers de la prise en considération d'indicateurs conjoints aux deux documents. Si par exemple les risques naturels identifiés au sein du DRA-SRA sont également évoqués par le PRFB, ces réflexions communes permettent aux deux outils de s'accorder dans une continuité de logique forestière en terme d'encadrement et de proposition. Les directives qui en résultent conservent ainsi des objectifs

¹ Paragraphe ajouté suite à l'avis de l'Autorité Environnementale.

analogues. C'est le cas par exemple de l'exploitation forestière émise par le PRFB, présentant les actions, les responsables (dont l'ONF), les délais et les priorités. Cette base rejoint ainsi les interrogations, les réflexions, les propositions et les orientations autour de la production de bois du DRA-SRA.

Le PRFB s'inscrit donc bien dans une logique d'orientation évoquées au sein du DRA-SRA. Par ailleurs, à travers sa participation active aux groupes de travail et aux relectures du PRFB, l'ONF a pu traduire le DRA-SRA et ses orientations selon les thématiques abordées.

Enfin, une évaluation environnementale du DRA-SRA a été rédigée et ces documents ont été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale. Ces documents sont repris dans l'annexe 1.

II. Etapes et méthodologie

1. Constitution de la CRFB

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) comprend un ensemble de personnes privées et publiques définies dans le décret n° 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois, comme suit :

« Art. D. 113-11.-La commission régionale de la forêt et du bois concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre dans la région des orientations de la politique forestière définies à l'article L. 121-1 et précisées dans le programme national de la forêt et du bois en prenant en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt. »

La CRFB a comme principales missions :

- d'élaborer le programme régional de la forêt et du bois ;
- d'identifier les besoins et les contraintes de la filière de la forêt et du bois afin notamment de faciliter l'approvisionnement en bois des industries de cette filière ;
- de faire toute proposition visant à organiser le dialogue entre les acteurs intervenant dans le domaine de la forêt et du bois ;
- d'assurer le suivi du programme régional de la forêt et du bois et d'en réaliser un bilan annuel qui est adressé au conseil supérieur de la forêt et du bois.

Le Décret n° 2016-1885 du 26 décembre 2016 relatif aux commissions de la forêt et du bois pour les collectivités d'outre-mer, précise la composition de la CRFB de Martinique. Finalement c'est l'Arrêté préfectoral n° R02-2018-02-25-001 du 25 février 2018 portant constitution de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Martinique qui fixe la présidence et la composition de la CRFB. La CRFB de Martinique est présidée conjointement par le préfet de région et le président du conseil exécutif de Martinique et est composée de 34 membres pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. L'Arrêté préfectoral mentionné ci-dessus est placé en Annexe 1.

2. Cadrage par la CRFB et mobilisation d'une assistance technique

Sur la base des enjeux identifiés en 2015 lors de la tentative d'élaboration de Charte Forestière de Territoire, les enjeux actuels de la filière forêt – bois martiniquaise ont été présentés à la première réunion de la CRFB, le 23 mai 2018, comme suit :

- Maintenir et mieux connaître les écosystèmes pour les protéger et les valoriser
- Identifier et rendre accessible les ressources en bois
- Créer des débouchés pour le bois martiniquais
- Diversifier et valoriser les autres utilisations des produits forestiers
- Rassembler les acteurs pour générer des échanges et un fonctionnement éclairé

Au cours de cette même commission, la décision a été prise de faire appel à une assistance technique pour l'appui à l'élaboration du PRFB. Le bureau d'études SalvaTerra a été retenu suite à une procédure d'appel d'offre portée par la DAAF au bénéfice de la CRFB.

3. Rédaction d'un diagnostic sur la forêt et le bois

Bien que non imposé par le PNFB ou la LAAAF, la rédaction d'un diagnostic a été jugée utile afin de clarifier les différentes visions de l'état de la forêt et du bois et des enjeux liés à la forêt et au bois, avant d'identifier les objectifs, stratégies et actions à adopter. Cet exercice a également permis au bureau d'études assurant l'assistance technique de rencontrer individuellement la plupart des membres de la CRFB.

Le diagnostic, résumé dans le Chapitre III, et dans sa totalité en annexe 6, a été réalisé sur la base d'une revue bibliographique et des entretiens menés avec les acteurs de la forêt et de la filière bois entre le 19 et le 30 novembre 2018, en Martinique. La liste des entretiens est placée en Annexe 2. Il est orienté vers l'action et apporte des éléments nouveaux et utiles à la CRFB pour l'élaboration de la stratégie.

Le diagnostic a suivi le processus de validation suivant :

- Envoi à la DAAF le 14 décembre 2018 et intégration des commentaires reçus de la DAAF ;
- Présentation du contenu du diagnostic en amont des premiers groupes de travail avec les membres de la CRFB, le 21 janvier 2019, puis intégration des commentaires faits par les participants ;
- Envoi du diagnostic à l'ensemble des membres de la CRFB le 13 février 2019 ;
- Recueil des commentaires et échanges avec leurs auteurs pour améliorer le diagnostic, jusqu'au 20 mars 2019 ;
- Rédaction du diagnostic finalisé, mis à disposition des membres de la CRFB le 20 mars 2019 ;
- Validation en CRFB à l'unanimité le 21 mars 2019.

Ce diagnostic est complété par un Etat des lieux de l'environnement, document préalable à l'évaluation environnementale stratégique du PRFB et rédigé par le bureau d'études Biotope, sous-traitant de SalvaTerra.

4. Groupes de travail #1

Afin d'initier les travaux d'élaboration de la stratégie et du plan d'action du PRFB, des groupes de travail ont été organisés à Fort de France, du 22 au 25 janvier 2019.

Une liste d'actions a été proposée comme matériel de travail, sur la base des résultats de la CRFB du 23 mai 2018, de la rédaction du diagnostic et de l'analyse des documents du PNFB. En particulier, l'intégration du tourisme, des loisirs et de l'éducation environnementale a été renforcée.

Les groupes de travail ont été organisés selon les thématiques suivantes, pour une durée de 2h30 par groupe de travail :

- GT 1 - Production et exploitation des produits forestiers : Augmenter la production de tous types de produits forestiers (bois, bambou, produits forestiers non ligneux) pour répondre à la demande ou développer de nouvelles activités économiques.
- GT 2 - Filières des produits forestiers (transformation, commercialisation, communication) : Organiser la filière des produits forestiers pour lui permettre de développer la transformation, la commercialisation et la communication.
- GT 3 - Connaissance et protection : Améliorer la connaissance des enjeux environnementaux, mettre en œuvre et améliorer les mesures de protection.
- GT 4 - Ouverture au public : Mobiliser la forêt comme support de loisir, d'éducation environnementale et de développement économique axé sur le tourisme, tout en maintenant et valorisant ses valeurs patrimoniales et culturelles.

Au cours de ces séances, les participants ont été invités à discuter des objectifs visés, valider et compléter la liste des actions, valider l'organisation du plan d'action, détailler les modalités de quelques actions et enfin désigner des points focaux pour renseigner les informations manquantes et organiser la suite du travail.

5. Groupes de travail #2

Afin de préparer les secondes séances de travail, SalvaTerra a compilé les observations des participants et proposé un plan d'action organisé en 19 fiches action, transmis aux membres de la CRFB le 22 février afin de collecter leurs commentaires sur le plan d'action (succession logique des actions pour répondre aux objectifs du PRFB), les contacts ou sources d'information à mobiliser pour affiner ce plan d'action et tout autre commentaire utile. Ces commentaires ont été intégrés aux fiches action et au plan d'action.

La seconde session de groupes de travail a été organisée du 18 au 22 mars 2019, toujours à Fort de France.

Quatre groupes de travail thématiques étaient organisés, sur 2h30 à chaque fois :

- Amélioration de l'existant (approvisionnement de la filière, développement de l'exploitation forestière, performance de la transformation, sentiers et sites) ;
- Structures de soutien (pôle technique, observatoire économique et études de marché, formations initiales et continues, organisation de la filière et communication - interprofession) ;
- Protection de l'environnement (espèces exotiques envahissantes, système d'information environnementale, modification de la réglementation, mobilisation des outils réglementaires, réduction des risques, sensibilisation à la forêt (environnement et patrimoine)) ;
- Nouvelles activités (développer la filière forestière privée, programme de plantations, développement de filières, agroforesterie).

Les objectifs de ces séances de travail étaient les suivants :

- Présenter les enjeux environnementaux, sur la base de l'état initial de l'environnement,
- Discuter du plan d'action - complétude et cohérence du découpage par fiches action,
- Compléter les fiches action, en tenant compte des enjeux environnementaux présentés,
- Entamer l'élaboration de la stratégie,
- Echanger sur les modalités de co-construction du PRFB et les améliorations à apporter.

Au cours de la même semaine (21 mars 2019), une CRFB a été organisée afin de valider le diagnostic, présenter les enjeux environnementaux du PRFB sur la base de l'état initial de l'environnement et faire un état des lieux sur l'avancement des travaux.

SalvaTerra a compilé les observations des participants et proposé un plan d'action amendé, réorganisé en 18 fiches action, transmis aux membres de la CRFB le 18 avril 2019 afin de collecter leurs commentaires. Une proposition de stratégie a été rédigée par SalvaTerra sur la base des discussions menées et envoyée pour commentaires le 26 avril 2019. Enfin, les chapitres concernant le cadrage, les étapes et la méthodologie et la synthèse du diagnostic ont été envoyés le 26 juin 2019 pour commentaires.

6. CRFB pour prévalidation et arbitrages

Les commentaires reçus entre le 18 avril et le 02 juillet 2019 ont été intégrés. La version amendée de la stratégie a été présentée en CRFB, le 03 juillet 2019. Cette CRFB a permis d'arbitrer certains points restés en suspend et de recueillir les derniers commentaires sur la stratégie et les fiches action. Suite à ces modifications, le document final a été transmis à l'ensemble des membres de la CRFB le 05 juillet 2019.

7. Principales difficultés rencontrées²

La Martinique souffre d'un déficit de documents de planification dans plusieurs secteurs. C'est le cas notamment dans le secteur forestier, qui ne bénéficie ni de l'existence d'Orientations Régionales Forestières, d'un Schéma régional de gestion sylvicole ou d'un Schéma régional biomasse par exemple. Il n'existe pas non plus de Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ainsi, le travail d'élaboration du PRFB n'a pas pu s'appuyer sur une forte expérience de conception de stratégie par les acteurs des filières. Cette situation a conforté l'importance du PRFB comme stratégie fondamentale pour la forêt et le bois.

Les acteurs actifs sur les trois volets traités par le PRFB (production de bois, protection de l'environnement et loisir/tourisme) ont peu l'habitude de travailler ensemble et le cloisonnement entre ces thématiques est très important. On peut souligner tout de même le cas de l'ONF qui intervient sur ces trois enjeux et a représenté un appui important dans le cadre de ce travail. Dans l'ensemble cependant, les relations de travail ont été nouvelles et le défi a consisté à faire travailler ensemble des acteurs aux visions parfois très différentes, avec un niveau de connaissance des contraintes des autres acteurs parfois faible.

² Paragraphe ajouté suite à l'avis de l'Ae

Dans la filière bois en particulier, le niveau d'organisation formelle est très faible. Aucune institution n'a de poids et de reconnaissance suffisamment importants lui ayant permis jusqu'à maintenant d'amorcer une démarche de représentation de la ou des filières concernées.

La bonne volonté des participants et la réussite de l'élaboration du PRFB ont permis une avancée notable vers une plus grande organisation et un dialogue renforcé

La conception et la planification des actions s'est heurtée à la faible connaissance des secteurs de la forêt et du bois en Martinique. En particulier, la plupart des indicateurs nécessaires à l'établissement d'un scénario de référence et la fixation d'objectifs quantifiés n'étaient pas disponibles (inventaires forestier, accroissement de la biomasse, connaissance de la biodiversité, etc.). Ces lacunes se traduisent dans le PRFB de Martinique par la conception d'actions visant à produire cette information, dans les premières années de mise en œuvre. Ainsi, certains objectifs ne pourront être précisés qu'après réalisation de ces actions.

Enfin, l'intégration des orientations du PNFB, notamment la nécessité de renforcer et planifier les prélèvements, s'est avérée complexe dans le contexte martiniquais, où les enjeux identifiés concernent en premier lieu la nécessité de préserver les services environnementaux fournis par les forêts et de maîtriser le développement du tourisme et du loisir. Le document d'aide aux DAAF pour la déclinaison régionale en outremer des orientations du PNFB s'est avéré être un appui utile à la réflexion.

8. Les indicateurs et les mesures ERC³

Le tableau 'Indicateurs' ci-dessous désigne l'ensemble des indicateurs retenus par le PRFB et révélés par l'Evaluation Environnementale Stratégique. Ces indicateurs sont pour une part liés directement aux objectifs listés dans la stratégie qui s'articulent autour des enjeux environnementaux, économiques, culturels, sans omettre la nécessité d'une communication visant à atteindre à la fois les acteurs de la forêt en particulier et le grand public.

Face au grand nombre de données manquantes, très peu de ces indicateurs ont aujourd'hui un état O et une valeur objectif fixée. Une action a été insérée dans la fiche action 10 pour ce faire.

La CRFB est chargée de publier annuellement l'état de ces indicateurs.

Les indicateurs EES quant à eux font intervenir d'autres acteurs. Parmi eux, l'ONF, la DEAL ou l'ODE par exemple, sont chargés à travers leurs missions d'analyser l'état de ces indicateurs. Ces différents acteurs sont indiqués entre parenthèse.

Les mesures Eviter Réduire Compenser, identifiées à travers le travail d'évaluation environnementale ont été insérées dans le corps du PRFB, ci-dessous, suite à l'avis de l'autorité environnementale. Une colonne indique les engagements de mise en œuvre de ces mesures.

³ Paragraphe ajouté suite à l'avis de l'Ae

INDICATEURS DU PRFB					INDICATEURS DE L'EES	
Sous-partie	Objectifs généraux	Objectifs techniques	Indicateurs PRFB	Etat initial	Indicateurs EES	
1. Contribution des forêts à l'économie	Augmenter durablement la contribution de la forêt à l'économie de la Martinique					
1.1. Nouvelles opportunités liées aux forêts	Diversifier les opportunités économiques reposant sur les forêts	créer et maintenir des filières organisées et solides reposant sur des cultures ou productions sous couvert forestier validées par des documents de gestion durable des forêts	Surfaces en production agricole sous couvert forestier	Surfaces inconnues. Association Valcao : 50 ha plantés en cacao, dont une partie sous couvert forestier (2019)		
		d'appuyer les porteurs de projet dans le développement d'activités économiques et de filières reposant sur les forêts	Surfaces sous Plans simples de gestion (PSG) ou autres documents de gestion durable ayant une vocation de production agricole sous couvert forestier Existence de filières viables de production et valorisation du cacao, de la vanille et du café. Nombre de propriétaires développant des projets de productions liées aux forêts intégrés à des documents de gestion forestière durable Surfaces de forêts concernées par des projets de productions liées aux forêts intégrés à des documents de gestion forestière durable	1 PSG pour une surface de 220,35 ha (2020) Filière cacao en développement en 2019, filières vanille et café embryonnaires (2019). Aucune donnée disponible. 1 PSG pour une surface de 220,35 ha (2020) 1 PSG pour une surface de 220,35 ha (2020)		
1.2. Valeur produite grâce au bois	Augmenter la valeur produite grâce au bois produit localement	augmenter sensiblement la part des produits à base de bois produit localement sur les différents marchés, existants ou à créer	Volumes de bois exploités en forêt publique	2000 m3/an en moyenne (2015-2019)	P	Surface des forêts de production qui subissent des coupes rases à fortes (ONF)
			Volumes de bois exploités en forêt privée	500 à 823 m3/an (2014), sans comptabilisation des exploitations informelles (estimées à 20%).		
			Nombre des produits issus de la première et de la seconde transformation des bois produits localement	Inconnu	Acc	Part du bois-énergie dans les productions d'énergies renouvelables régionales (DEAL)
		résoudre les difficultés expliquant que les consommateurs intermédiaires ou finaux se tournent vers des produits importés ou des produits concurrents du bois	Volumes des produits issus de la première et de la seconde transformation des bois produits localement	Inconnu	Acc	Volume de bois prélevés à destination de bois énergie (ONF)
			Nombre d'essences produites localement valorisées	Inconnu, moins de 5 : Mahogany (très largement majoritaire), Mahot bleu, Poirier pays...	B	Part des essences forestières principales indigènes/non indigènes, en volume ou surface terrière (ONF)
			Impacts de l'exploitation	Inconnus		
		mobiliser plus de bois de manière durable (potentiel ONF 6 000 m3/an devrait être atteint au terme de la mise en œuvre du PRFB; mobilisation des forêts privés pourrait atteindre 1 500m3/an au cours de la mise en œuvre du PRFB)				
			Nombre de documents de gestion durable des forêts	1 PSG pour une surface de 220,35 ha (2020)		
			Surfaces concernées par des documents de gestion durable des forêts	1 PSG pour une surface de 220,35 ha (2020)		
2. Fonctions environnementales des forêts	Maintenir et développer les fonctions environnementales des forêts martiniquaises					
2.1. Connaissance des milieux forestiers	Collecter et valoriser l'information environnementale	réalisation d'un inventaire forestier	Nombre de variables suivies par le SIE	SIE inexistant. Un suivi est conduit par l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité mais les indicateurs sont en cours d'identification (2020)		
		constitution d'un Système d'information environnementale	Fréquence de suivi des variables par le SIE	A fixer en fonction des variables		
2.2. Préservation des milieux forestiers	Lutter contre les pressions sur la forêt	lutter contre les pressions anthropiques en préservant le foncier naturel et de permettre que des compensations aux défrichements soient systématiquement mises en œuvre dès que jugées pertinentes	Surface forestière	48 500 ha (2019)	B	Évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs forestiers (MNH-N)
			Indicateurs de biodiversité	Inconnu.		
			Indicateurs de qualité environnementale, écologique et paysagère des forêts	Inconnu	B	Nombre d'espèces forestières endémiques éteintes ou en danger critique d'extinction (DEAL/INPN)
					S	Volume de bois mort sur pied et au sol (ONF)
					P	Surfaces forestières en aire protégée (INPN)
					Re	Surface de boisement dans les périmètres de captage d'eau potable (ODE)
					Re	Évolution de l'état chimique des masses d'eau souterraine (ODE)
					Re	État physico-chimique DCE des stations littorales (ODE)
					Re	État écologique partiel DCE calculé des stations littorales (ODE)
					P	Pourcentage de documents de rang infra au PRFB qui considèrent les continuités écologiques (DEAL)
					Re	Répartition des masses d'eau en forêt selon leur niveau de qualité écologique (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais) (ONF/DEAL/ODE)
					Up	Émissions de particules liées à la biomasse (Madininair)
					R	Réalisation de la mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes (oui/non) (DEAL)
2.3. Lutte contre les risques naturels	Lutter contre les risques naturels, actuels et futurs	lutter contre les pressions naturelles actuelles suivre et anticiper les changements, fournir des recommandations de gestion des forêts dans un contexte de changements globaux et favoriser la résilience des écosystèmes forestiers.	Existence d'informations pour la gestion des pressions futures	Informations inexistantes	Rnt	Nombre de massifs équipés d'infrastructures DFCI (CNPF)
			Existence d'études prospectives	Etudes inexistantes		
			Existence de projections sur les enjeux clés	Projections inexistantes		
			Existence de recommandations pratiques pour la gestion des forêts favorisant la résilience	Recommandations inexistantes		
3. Forêt et grand public	Faire comprendre la forêt martiniquaise et ses enjeux					
3.1. Connaissance et sensibilisation	Accroître la connaissance de la forêt et de ses enjeux par tous les acteurs	renforcer la communication aux publics	Nombre d'actions de communication et sensibilisation	Information à collecter		
		créer et animer des sites pédagogiques	Nombre de personnes atteintes par des actions de communication et sensibilisation	Inconnu		
		générer et diffuser de la connaissance sur la forêt	Nombre de publications grand public Évaluation de la compréhension des enjeux par le grand public (enquêtes)	Inconnu Inconnu		
3.2. Accessibilité et visibilité	Rendre accessible et visible aux visiteurs le patrimoine naturel et culturel forestier	augmenter la qualité des sites et sentiers accessibles en forêt publique et leur quantité et qualité en forêt privée	Nombre de sites mis en valeur et accessibles	100 sites et sentiers entretenus pas l'ONF, Domaine d'émeraude géré par le PNR		
			Surface des sites mis en valeur et accessibles	22ha pour le Domaine d'émeraude, surface inconnu pour les sites de la CTM/ONF		
			Qualité des sites mis en valeur et accessibles (enquêtes auprès des visiteurs)	Inconnu		
			Nombre de propriétaires développant des projets touristiques ou de loisir intégrés à des documents de gestion forestière durable et valorisant la richesse environnementale et culturelle des forêts	Aucun pour le moment		
4. Gouvernance pour la forêt	Maintenir et renforcer le dialogue initié autour des enjeux de la forêt et du bois, tout en fournissant aux acteurs les capacités techniques pour l'atteinte des objectifs fixés					
4.1. Echanges entre acteurs autour des enjeux de la forêt et du bois	Faire émerger une gouvernance pour la forêt, initiée par la CRFB	suivre et analyser les résultats du PRFB et réorienter ses actions si nécessaire animer un dialogue autour des forêts, impliquant l'ensemble des parties prenantes, y compris extra-territoriales	Existence d'un rapport annuel sur la mise en œuvre	Inexistant		
			Existence de recommandations sur les réajustements nécessaires du plan d'action	Inexistant		
			Existence d'un ou de plusieurs comités techniques en appui à la prise de décision	Inexistant		
			Nombre d'événements organisés par les comités techniques en appui à la prise de décision	Inexistant		
4.2. Structures d'appui aux acteurs des forêts et du bois	Apporter aux acteurs des forêts et du bois les formations et appuis techniques nécessaires	renforcer les possibilités de formations initiales et continues en lien avec la forêt et le bois développer une offre de recherche et d'appuis techniques au service de la forêt et du bois	Comptes-rendus des échanges des comités techniques en appui à la prise de décision	Inexistant		
			Nombre d'acteurs formés, par type de formation	Inexistant		
			Nombre de publications par thématiques	Inconnu		
			Nombre d'acteurs recevant un appui technique	Inconnu		

Figure 1 : Les indicateurs du PRFB et de l'EES

Incidences environnementales	Mesures	Choix retenu
Fréquentation des espaces naturels	 Base de données sur espèces patrimoniales ou menacées : en priorité, garder la base de données confidentielle	Mesure retenue
	 <u>Activités touristiques</u> : limiter l'accès (fixer un nombre de personnes autorisées par jour) ; éviter la création de sentiers clandestins (balisage et panneaux d'information et d'avertissement) ; vérifier que l'affichage sur les sites approuvés et restreints est clair ; interdire certains sentiers en période de nidification <u>Activités professionnelles</u> pour la recherche de données, formation ou plantation : limiter la fréquentation ; adapter les périodes d'intervention aux cycles de vie des espèces <u>Base de données sur espèces patrimoniales ou menacées</u> : si la réglementation oblige le partage des données, accompagner le partage de la base de données par des recommandations sur le respect des espèces	Si évolution réglementaire sur le partage des données, la mesure d'évitement sur la base de données sera mise en œuvre
Artificialisation des sols	 <u>Zones</u> : Réserves biologiques, zones RAMSAR et d'arrêté préfectoral de protection biotope, réserves nationales Utiliser des bâtiments existants et des sites déjà artificialisés pour les nouvelles activités de tourisme et de formation	Mesure retenue
	 <u>Zones</u> : Autres que les zones présentées dans les mesures d'évitement Densifier les zones déjà artificialisées Réaliser une étude préalable des continuités écologiques du territoire pour s'assurer que l'artificialisation n'entrave la qualité d'une continuité écologique	
	 Restaurer la fonctionnalité perdue par l'artificialisation des sols en créant le même type d'espace naturel détruit lors de l'aménagement dans une zone à proximité	

Fragmentation du paysage et de l'équilibre ouverture/fermeture		<u>Bornage, clôture, délimitation des forêts protégées</u> : borner ou délimiter sans clôturer <u>Sentiers de randonnées</u> : en priorité, réhabiliter les sentiers existants plutôt que d'en créer	Bornage : les clôtures ne sont posées que lorsqu'il s'agit de reconquête de terrains illégalement occupés (agriculture ou habitations) <u>Sentiers de randonnées : Mesure retenue</u>
		<u>Bornage, clôture, délimitation des forêts protégées</u> : si clôturer est inévitable ; réaliser une analyse cartographique des impacts sur les continuités écologiques ; installer des clôtures à plus de 50 cm du sol pour permettre le passage de la faune notamment dans les zones d'habitat de l'iguane des petites Antilles, Iguana delicatissima ; installer les clôtures à moins de 3m du sol pour permettre le passage de la faune en vol notamment le Murin de la Martinique, Myotis martiniquensis ; réaliser une intégration paysagère des clôtures <u>Sentiers de randonnées</u> : si pas de sentier existant ; sélectionner un emplacement respectueux des continuités écologiques ; assurer la compatibilité du sentier avec les fonctionnalités écologiques (éviter autant que possible habitats importants pour la faune, notamment les aires d'alimentation, les aires de reproduction, les aires de repos ou encore les habitats d'hiver) <u>Exploitation forestière</u> : encadrer les opérations de coupes à blanc pour respecter les paysages (pas de prélèvement de l'intégralité du bois) ; imposer des études paysagères au préalable de chaque projet de plantation pour conserver l'équilibre ouverture/fermeture des paysages ; organiser des campagnes de communication grand public pour accroître l'acceptabilité des coupes et des plantations forestières, notamment en insistant sur la gestion durable et la valeur patrimoniale du bois (utilisation du matériau sur des équipements publics) ; éviter le cloisonnement des forêts anciennes, ou le pratiquer en respectant les continuités écologiques <u>Défrichement</u> : choisir des essences pionnières et endémiques pour le reboisement comme le bois canon ; imposer des études paysagères pour s'assurer que le défrichement ne dénature pas le paysage et l'équilibre ouverture/fermeture	<u>Bornage : Mesures retenues selon le type de clôture mis en place</u> <u>Sentier de randonnées : Mesure retenue</u> <u>Exploitation forestière</u> : pas de coupes à blanc de prévues <u>Mesures retenues</u> <u>Défrichement</u> : Séquence ERC déjà prise en compte dans l'application de la réglementation

	Privilégier les unités et les chaufferies les plus efficaces et équipées de filtre, afin de prévenir les émissions de polluants Choisir des espèces végétales adaptées au changement climatique Veiller à la diversité des essences par massif Pour éviter les émissions de GES par l'usage du bois énergie : utiliser un bois très sec et opter pour des installations à haut rendement et écoresponsables (label flamme verte 5 étoiles).	
--	---	--

Figure 2 : Les mesures "ERC"

9. Avis de l'Autorité Environnementale et consultation du public⁴

L'avis délibéré de l'Autorité Environnementale sur le PRFB adopté lors de la séance du 4 décembre 2019 a mené à la modification du document initialement présenté. Ces ajouts d'informations sont systématiquement signalés par des renvois en bas de page précisant la modification ou l'ajout d'informations postérieure à l'avis.

D'autre part, concernant la participation du public, la consultation se fera par voie électronique (notamment au vu du contexte sanitaire.)

⁴ Paragraphe ajouté suite à l'avis de l'Ae

III. Synthèse du diagnostic sur la forêt et le bois

NB : cette section est une synthèse d'un rapport de diagnostic plus détaillé, placé en Annexe, où les références bibliographiques sont citées.

1. État des lieux des ressources forestières

Les forêts, couvrent une superficie d'environ 48 500 ha, soit 43 % du territoire. Cette estimation inclut les mangroves dont la superficie n'est pas comptabilisée dans le territoire terrestre.

On distingue 7 formations forestières : la forêt tropicale humide à moyennement humide (46% de la superficie totale de forêts), la forêt tropicale sèche (39 % de la superficie totale des forêts), les plantations de Mahogany à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla* King) (4%), les mangroves (4%), le bambou, très invasif (4%), les forêts semi-arborées d'altitude et les forêts xérophiles de plage (superficies très faibles).

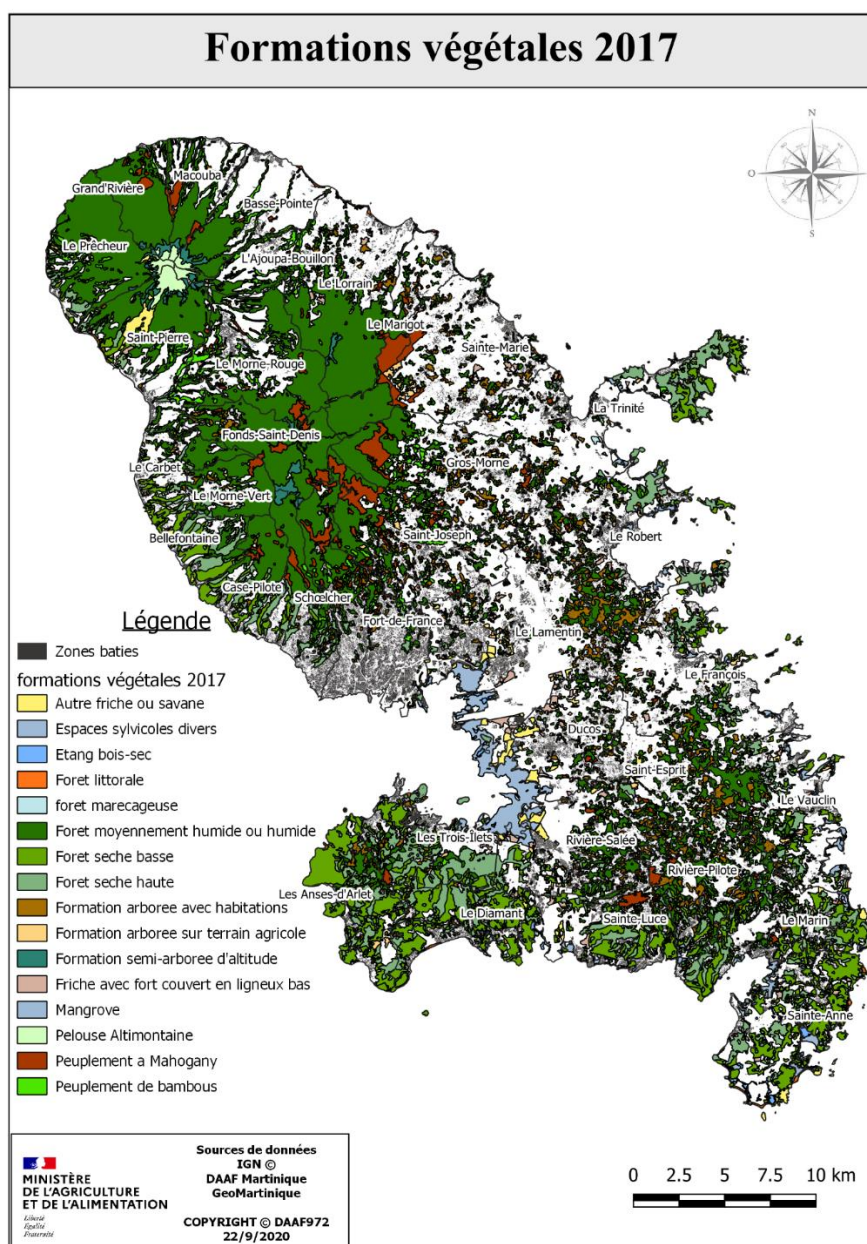


Figure 3 : Carte des formations végétales de la Martinique en 2017 (Source : IGN, 2017)

La surface forestière varie peu, la recolonisation forestière consécutive à la déprise agricole compense les pertes dues aux défrichements pour l'urbanisation et l'agriculture. Dans le cas des mangroves, l'augmentation de la sédimentation permettant la colonisation par les palétuviers compense les défrichements pour l'urbanisation.

En termes de volumes de bois, les volumes sur pied les plus importants se retrouvent en forêt humide, avec 524 m³/ha. Ces forêts couvrant également la surface la plus importante, elles contiennent 82% des volumes de bois de l'île. Considérant la structure foncière, le stock de bois est plus important en forêt privée (63%) qu'en forêt publique. Les variations de volume ne sont pas connues, faute d'un suivi régulier. La répartition par essences de ces volumes n'est évaluée que de manière qualitative, sur la base d'informations datant de l'inventaire forestier de 1974.

Enfin, on peut mentionner que les forêts humides et moyennement humides contiennent 75 % du carbone forestier, les stocks de carbone dans les racines, les lianes, le bois mort et la litière y sont bien plus importants que dans les autres types de forêts.

Les forêts martiniquaises sont privées pour les 2/3 et publiques pour 1/3, comme l'illustre la carte ci-dessous :

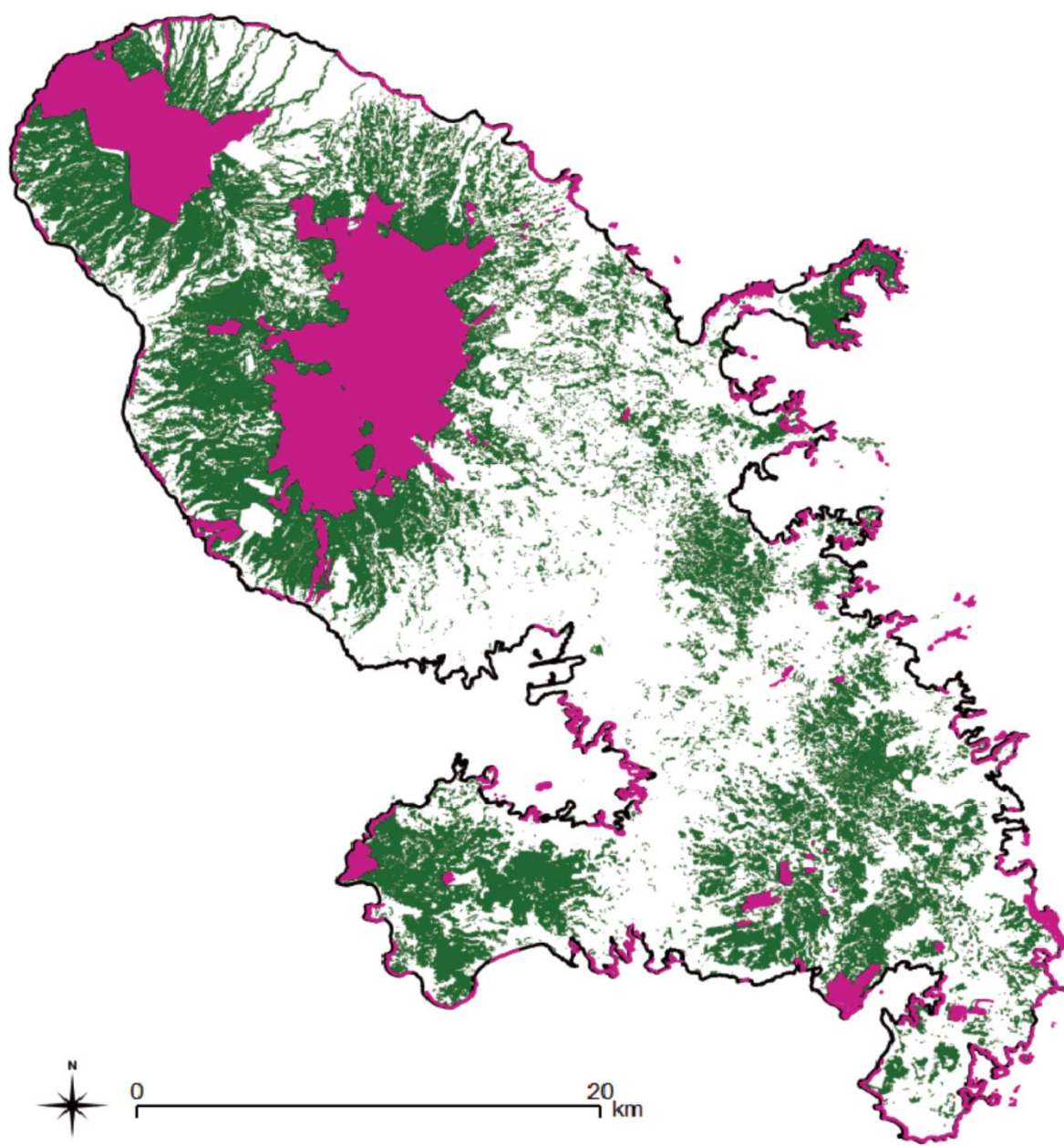


Figure 4 : Forêt privée (en vert) et forêt publique (en rose), à l'exclusion des mangroves (Source : DAAF, 2014)

La **forêt privée** couvre principalement des petits massifs du Sud et de l'Est de l'île. La grande majorité des propriétaires disposent de petites surfaces de forêt. Beaucoup de ces terres sont d'anciens terrains agricoles délaissés et des terrains achetés pour la constitution d'un patrimoine foncier.

Ces forêts sont très peu gérées et exploitées (entre 500 et 823 m³/an). Ceci s'explique par l'absence de Centre régional de la propriété forestière (CRPF), le très faible nombre de Plans simples de gestion (PSG), la faible connaissance de ces forêts et de leurs propriétaires et le fait que certains propriétaires considèrent ces terrains comme des réserves foncières plus que comme des zones de production. Un syndicat des forestiers privés, affilié à la fédération française des syndicats forestiers, a été créé en 2017 et regroupe actuellement 15 propriétaires pour 405 ha (mars 2019). Son objectif est de promouvoir la valorisation des forêts privées, notamment via des projets touristiques et de faciliter l'accès des propriétaires privés à l'information, aux financements et à d'autres types d'appuis pour la valorisation de ces forêts.

La **forêt publique relevant du régime forestier** (15 100 ha) regroupe plusieurs statuts :

- La forêt territorialisée-domaniale (61%) est nue-propriété de la Collectivité territoriale, l'Etat en est l'usufruitier et l'ONF en assure la gestion.
- La forêt domaniale du littoral (9%), créée sur la réserve domaniale des « 50 pas géométriques », couvre environ la moitié du littoral. Propriété de l'Etat, cette forêt est aménagée par l'ONF.
- La forêt territoriale (10%), dont les surfaces sont en augmentation du fait d'acquisitions successives dans un objectif de conservation. La Collectivité territoriale en est propriétaire et elles sont gérées par l'ONF.
- La forêt située sur les terrains du Conservatoire du littoral (8%) en dehors de la zone des 50 pas géométriques.
- La mangrove du domaine public maritime (12%).

2. Fonction de production des forêts

Le secteur de la forêt et du bois contribue au PIB de Martinique à hauteur de 1 à 2%. Les données sur les entreprises et l'emploi indiquent qu'entre 100 et 360 entreprises sont recensées dans le secteur (en fonction des modes de comptabilisation) et qu'environ 640 à 680 personnes sont employées.

L'activité dans le secteur est dominée par le commerce de détail de meubles, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, le commerce de gros et dans une moindre mesure la fabrication de meubles de cuisine. La 1^{ère} transformation générerait un chiffre d'affaire de l'ordre de 2 M€/an, la 2^{ème} transformation un chiffre d'affaire de près de 45 M€/an, en baisse, tandis que le négoce générerait un chiffre d'affaires de plus de 50 M€/an, en hausse. Cependant, toutes les activités importantes montrent une diminution du nombre d'entreprises et de salariés sur 10 ans.

Les activités principales et les plus rémunératrices **mobilisent principalement du bois importé**. Ainsi, on peut considérer que la filière bois est relativement déconnectée des forêts martiniquaises.

Pourtant, environ 1 400 ha de plantations de Mahogany en forêt territorialisée-domaniale sont affectées exclusivement à la production, auxquels il faut rajouter 200 ha de forêts à usage mixte d'accueil du public et de production. Le potentiel de production de bois par l'ONF en forêt publique s'élève environ à 5 700 m³/an, mais en moyenne 2 000 m³/an de bois d'œuvre et d'industrie ont été exploitées sur ces forêts publiques au cours des 5 dernières années, quasi exclusivement en Mahogany. L'ONF estime que l'exploitation de ces 2 000 m³/an de bois d'œuvre permettrait la production de la même quantité de bois de feu (rémanents et petits bois), mais ces produits ne sont pas récoltés.

Les volumes de bois d'œuvre et d'industrie prélevés en forêt privée sont évalués entre 500 m³/an et 823 m³/an, sans comptabiliser les prélèvements informels, qui pourraient s'élever à 20% des volumes totaux de bois d'œuvre exploités.

La **faible exploitation** des forêts a plusieurs causes : les contraintes d'exploitation, la baisse du prix de vente du Mahogany du fait de la concurrence du marché informel, des importations (parfois certifiées, à la différence du Mahogany) et de la lassitude des consommateurs vis-à-vis de ce bois et des produits qui en sont issus, la faible diversité des bois proposés, la baisse du nombre d'exploitants forestiers formels, la faible performance de l'exploitation, la sous-valorisation des bois d'éclaircie et coproduits de coupe.

En ce qui concerne l'exploitation, seules 12% des surfaces de forêts apparaissent exploitables (en particulier, 86% des plantations de Mahogany sont inexploitable). Le relief est la principale contrainte : au-delà de 50 %, l'exploitation est impossible tandis qu'au-delà de 30 %, le réseau routier n'a pu être qu'insuffisamment développé à cause des contraintes de pente.

La **valorisation par la transformation** des volumes exploités n'est pas non plus optimale. La première transformation a lieu en forêt, au travers de l'exploitation à l'alaskane (les grumes sont débitées sur place grâce à l'utilisation de guides pour tronçonneuse) ou en scierie (il en existe 3 travaillant de manière formelle).

Plus précisément, 3 types d'exploitation forestière sont menés⁵ :

- Conventionnelle : abattage manuel des arbres, débardage des grumes en grande longueur depuis l'intérieur de la parcelle vers la/les places de dépôts. Cette pratique est très classique en forêt. La principale menace pour les sols et le milieu étant l'écrasement et le tassement, des itinéraires sont matérialisés par l'ONF et le débardage peut être stoppé en cas de fort risque d'orniérage.
- Câble-mat : abattage manuel des arbres, débardage des grumes par un treuil monté sur une ligne de câbles traversant la parcelle vers une place de dépôt. Cette pratique relativement nouvelle sur le territoire permet un débardage de gros volumes sur de grandes distances tout en respectant l'intégrité des sols et des milieux.
- Alaskane : abattage manuel des arbres, débit de planches sur place à l'aide d'une tronçonneuse montée sur un guide spécial dit « alaskane ». Les planches sont ensuite transportées à dos d'homme vers la voirie forestière pour un transport routier. Cette pratique est clairement douce car aucun tassement n'est engendré et les chutes de sciage sont laissées en forêt et participeront à la minéralisation. La question du rendement économique est souvent posée compte-tenu du prix de vente des produits transformés.

La première transformation est caractérisée par des rendements faibles, de l'ordre de 30%. Les déchets de sciage notamment sont très faiblement valorisés. Les entreprises sont en situation financière incertaine et souffrent d'un manque d'équipement. Les investissements consentis sont parfois insuffisants ou incohérents avec les capacités techniques des entreprises.

En Martinique, la distinction entre seconde et troisième transformation n'existe pas dans les faits : les artisans utilisent directement des produits de la première transformation qu'ils transforment eux-mêmes pour leur activité de construction, charpente, menuiserie et la production de mobilier. La troisième transformation souffre de la faible organisation collective de la filière, de faibles rendements et d'un marché local peu dynamique, notamment en lien avec la concurrence des meubles occidentalisés moins chers, importés par les grandes enseignes.

La faible **organisation de la filière bois** est identifiée comme un enjeu majeur, responsable en grande partie du très faible dynamisme de la filière. Les principaux professionnels de l'amont de la filière (exploitation, première et seconde/troisième transformation) ont opté pour des stratégies d'intégration de la filière et se chargent de toutes les opérations de l'abattage à la vente du produit fini.

La Fémaboïs, association ouverte aux professionnels, institutions et tous autres types d'acteurs liés au bois, tente de porter cette organisation. Elle regroupe des entreprises de la seconde transformation, des commerçants, des artisans travaillant avec du bois ou des PFNL⁶ (stylistes par exemple), des chercheurs, etc., avec comme objectifs de développer la filière, valoriser les bois locaux, identifier les débouchés, communiquer auprès du public et redynamiser la formation autour du bois. Il semble cependant que cette association ne soit pas actuellement reconnue comme suffisamment fédératrice pour porter le développement de la filière. Une autre tentative de fédération des professionnels a donné lieu à la création de la Coopérative martiniquaise du bois.

L'ensemble de la filière bois souffre par ailleurs du manque de **formation** dans tous les domaines. Il n'existe pas de formation forestière supérieure en Martinique. Il est possible de suivre des cours à distance du Centre national de formation professionnelle (CNFP) de Clermont Ferrand, et le Master

⁵ Le paragraphe concernant les modes d'exploitation a été ajouté suite à l'avis de l'Autorité environnementale.

⁶ Produits Forestiers Non Ligneux

d'Ecologie – spécialité Ecosystèmes tropicaux naturels et exploités à l'Université des Antilles et de la Guyane. Il existe quelques formations initiales en relation avec la forêt et le bois, mais les ébénistes déplorent l'absence de formation spécifique aux métiers du bois, notamment en ébénisterie, sciage et exploitation. La formation continue est possible chez certains industriels, par l'Association de formation professionnelle des adultes, par les chantiers d'insertion de l'ONF en Martinique et par des actions ponctuelles du PNR.

Il est important de noter que la fonction de production des forêts de Martinique ne se limite pas au bois d'œuvre et d'industrie mentionné jusqu'à présent. Ainsi, le bois de feu, les productions agroforestières et les prélèvements de produits forestiers non ligneux sont à prendre en considération.

Le **bois de feu** est actuellement très peu valorisé, surtout sous forme de charbon. La centrale électrique biomasse Galion 2, produit à partir d'énergie renouvelable 15 % de l'électricité consommée en Martinique et fonctionne essentiellement à partir de pellets de bois importés des USA. Albioma, la société gestionnaire, se fixe comme objectif une couverture de 40 % des besoins de la centrale par de la biomasse locale, représentant un total d'environ 150 000 t/an. La principale source de biomasse locale est actuellement la bagasse. La centrale représente ainsi un débouché potentiel pour les bois non encore valorisés par l'ONF ou les propriétaires privés (petits bois et houppiers), les co-produits de scierie, et s'il était développé, le bois de plantations énergétiques dédiées. La faisabilité technique et économique de ces activités est toujours à l'étude.

En ce qui concerne les **productions agroforestières**, elles sont en cours de développement et répondent à des enjeux économiques, fonciers et alimentaires. Il faut noter que la production agricole en Martinique souffre d'un phénomène de déprise, marqué par une réduction importante et structurelle de la surface agricole. En l'état actuel, l'objectif d'autosuffisance alimentaire souhaité par les États Généraux de la Martinique n'est pas atteignable. La SAU est par ailleurs soumise à la pression de l'urbanisation de l'île. Selon l'IFN, 1 825 ha de terrains propices à l'agriculture sont couverts de forêt, auxquels s'additionnent 399 ha couverts de friches et savanes. Ces terrains se trouvent principalement en FDL et dans les forêts privées. L'agroforesterie est ainsi promue par quelques associations, le PNRM et la CTM et est perçue comme un mode de production diversifié, adapté au territoire, alliant production agricole et forestière. L'association Valcaco notamment soutient la production agroforestière de cacao.

Concernant les activités de prélèvement de **produits forestiers non ligneux**, aucune donnée chiffrée n'est disponible. Il semble qu'elles soient très réduites. Le miel semble être le produit forestier non ligneux ayant bénéficié du plus grand nombre d'appuis, notamment du Parc naturel régional de Martinique, du Pôle agroalimentaire région Martinique, de la CTM et du Conservatoire du littoral, qui met des terrains à disposition des apiculteurs. Le PNR intervient également en appui à la valorisation des plantes médicinales et des champignons. Enfin, les feuilles de Mahot bleu sont identifiées comme PFNL intéressant pour leurs vertus médicinales. Pour ce qui concerne la chasse, elle semble générer peu de conflits d'usage.

3. Enjeux de conservation et protection

L'arc des Antilles est l'un des 34 hotspots de biodiversité mondiale et la Martinique en est l'île la plus riche en essences forestières avec 396 espèces d'arbres recensées par la DEAL, dont 20% sont endémiques des Petites Antilles. Cette richesse spécifique est trois fois supérieure à celle de la France métropolitaine, pour un territoire 500 fois plus petit.

La combinaison de la diversité du relief martiniquais, des variations climatiques qui en découlent, et de l'histoire de l'occupation humaine du territoire, ont permis l'émergence de nombreux biotopes forestiers aux enjeux distincts.

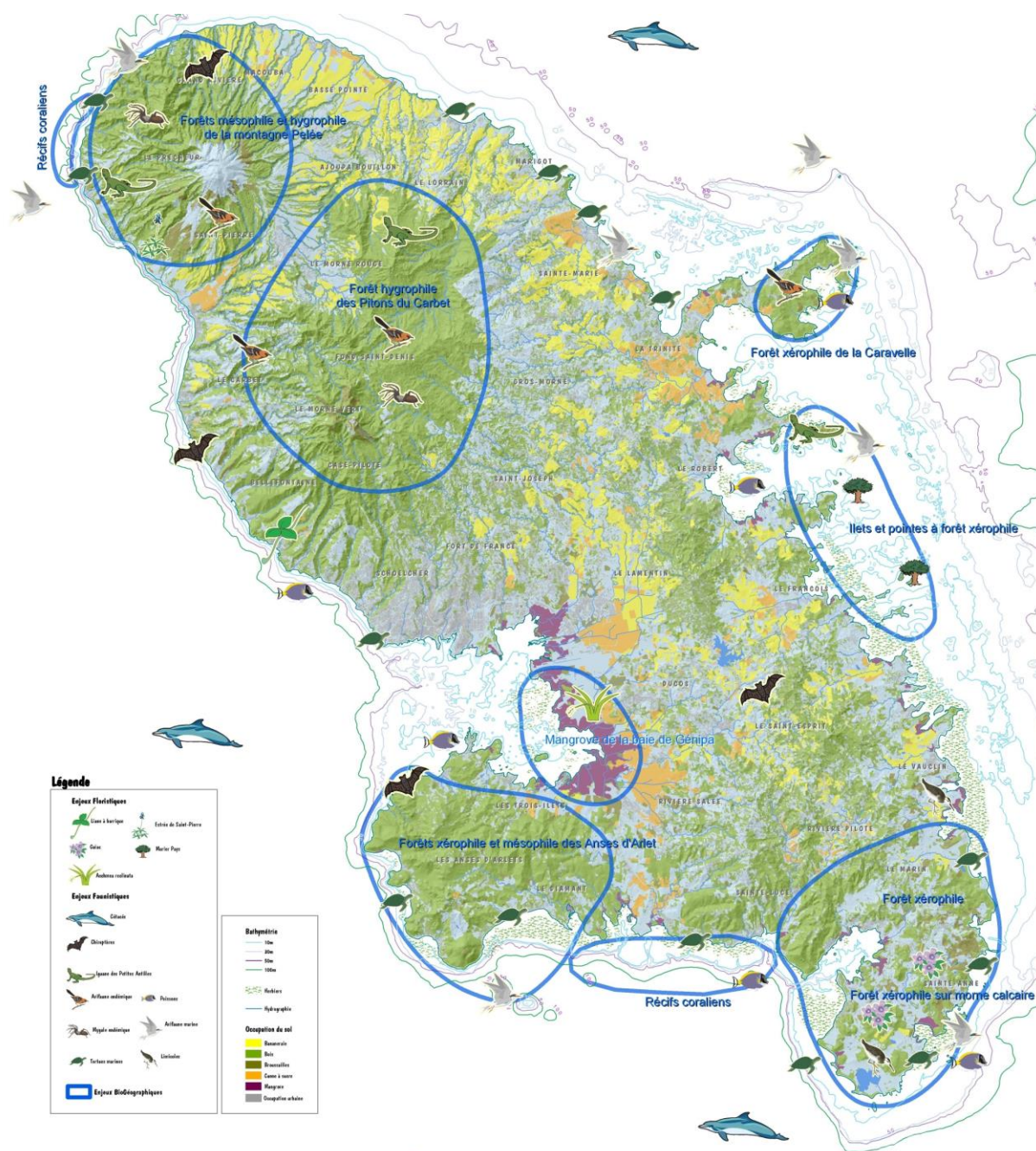


Figure 5 : Synthèse des enjeux de biodiversité (Source : Géomartinique.fr)

En Martinique, le niveau de naturalité est élevé : 95% de la surface forestière correspond à des forêts non plantées peu ou pas exploitées.

Il est actuellement difficile d'évaluer précisément la proportion d'espèces introduites dans la flore martiniquaise : toutes les espèces ne sont pas répertoriées dans les flores de références, ce qui laisse de grandes marges d'incertitude. On e

stime toutefois que sur les 2 746 espèces de plantes à fleurs, arbres compris, de Martinique, 45% seraient des espèces autochtones.

Les essences forestières introduites, elles, auraient été principalement acclimatées pour la production de bois d'œuvre : Mahogany à grandes feuilles, mahot bleu (*Hibiscus elatus*) et pin caraïbe (*Pinus carai-bea*), ces deux dernières essences étant plantées sur une superficie réduite, de moins de 30 ha.

De façon générale, le couvert forestier martiniquais est donc dominé par des espèces indigènes, et la progression des espèces introduites est relativement faible. Ce constat serait toutefois à relativiser au regard de la diffusion d'espèces comme le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), le faux-caoutchouc (*Funtumia elastica*) et l'acacia de Saint-Domingue (*Dichrostachys cinerea*) dans certains milieux. Le caractère insulaire du territoire le rend particulièrement sensible aux invasions biologiques et à l'impact d'événements perturbateurs, avec des effets potentiellement irréversibles.

Les enjeux de conservation reposant sur ces espèces sont importants. En 1992, FIARD évaluait à 29% le pourcentage d'espèces rares au sein des essences arborescentes indigènes présentes sur l'île. En 2014, une liste rouge est établie en suivant la méthodologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la Martinique et la Guadeloupe, recensant 187 taxons menacés d'extinction. Une étude antérieure, basée sur un arrêté ministériel de 1988 relatif aux espèces végétales protégées en région Martinique, évalue le risque de disparition pour 165 taxons, dont 132 présents en forêt et dont 75 sont des arbres forestiers. D'après cette étude, 54 essences forestières seraient donc menacées d'extinction (59 en comptant les arbustes), tandis que le statut de 12 autres n'a pas pu être déterminé. Aux essences forestières, il faut ajouter 35 taxons de ptéridophytes et 22 taxons de monocotylédones dont 15 orchidées, présents en forêt, et également menacés d'extinction à des degrés divers.

Au delà de ces enjeux sur la biodiversité, les forêts jouent un rôle important sur la régulation hydrique, en quantité comme en qualité. La corrélation observée entre une meilleure qualité des eaux et l'usage forestier des terres (comparé à d'autres usages) est confirmée dans le cas de la Martinique. De fait, les captages d'eau potable que compte l'île se situent dans les massifs forestiers de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet. Sur les 20 cours d'eau analysés dans le cadre du SDAGE 2016-2020, 18 présentent un bon état chimique. Les deux qui présentent un mauvais état chimique sont ceux de Roxelane et Sainte-Marie, du fait de pollutions ponctuelles d'origine industrielle ou sanitaire et de pollutions diffuses d'origine agricole et liées au ruissellement sur des surfaces imperméabilisées. La tendance depuis 2008 est à l'amélioration, tant de l'état chimique qu'écologique.

Ces enjeux environnementaux forts expliquent l'accent mis sur la protection de certains milieux.

Plus de 80% des forêts de Martinique sont intégrées dans au moins une aire protégée. La tendance de ces dernières années a été en outre favorable à l'augmentation des superficies sous protection, soit par l'extension du périmètre de certaines zones comme le PNR, soit par la création de nouvelles réserves, soit par l'acquisition de nouveaux terrains par le Conservatoire du Littoral.

Les niveaux de protection sont multiples :

- 6 169 ha, dont 82% de forêt ont un statut de protection se traduisant par des interventions de gestion limitées au minimum (Réserves biologiques intégrales - régulation du gibier, contrôle des pathogènes, ouverture au public).
- 1 165 ha bénéficient d'une protection traduite par des interventions actives de gestion, protection ou restauration de la biodiversité, comme les Réserves naturelles nationales (RNN), les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) et les sites classés au titre de la convention de Ramsar.
- D'autres espaces sont à vocation multifonctionnelle, avec une protection associée à une exploitation restreinte de ressources naturelles. Il s'agit notamment des sites acquis par le Conservatoire du littoral, (3 337 ha dont 67% de forêt) des sites classés et inscrits (8 902 et 3 118 ha respectivement, en partie superposés, dont 27% de forêt), et du PNR de Martinique (79 613 ha, environ 47% de forêt).

Le PNRM couvre environ 70% de la surface totale de l'île et inclut la quasi-totalité des espaces protégés par un autre statut de protection. La partie fortement urbanisée du centre de l'île est exclue. Le statut de protection d'un PNR est relativement faible et ne suffit pas à garantir l'absence de pressions anthropiques. Les RBI, au contraire, sont des outils de protection relativement forts, qui se développent sous l'impulsion de l'ONF dont l'ambition, affichée depuis 2003, est d'établir un réseau de RBI protégeant toute la diversité des milieux forestiers de l'île. Des étapes importantes ont été franchies dans cette direction, avec la création des RBI de la Montagne Pelée en 2007 et des RBI des Pitons du Carbet et de Prêcheur-Grand Rivière en 2014. D'autres outils de protection « forte » existent, notamment par le biais de Réserves Naturelles, dont de nouvelles sont en projet, par exemple pour protéger la mangrove de Génipa dans la baie de Fort-de-France.

Enfin, divers acteurs comme la CTM et l'association Martinique Réserve de Biosphère sont engagées dans des démarches auprès de l'UNESCO visant à faire inscrire la biodiversité de Martinique au Patrimoine mondial et à obtenir la création d'une réserve de biosphère sur l'île.

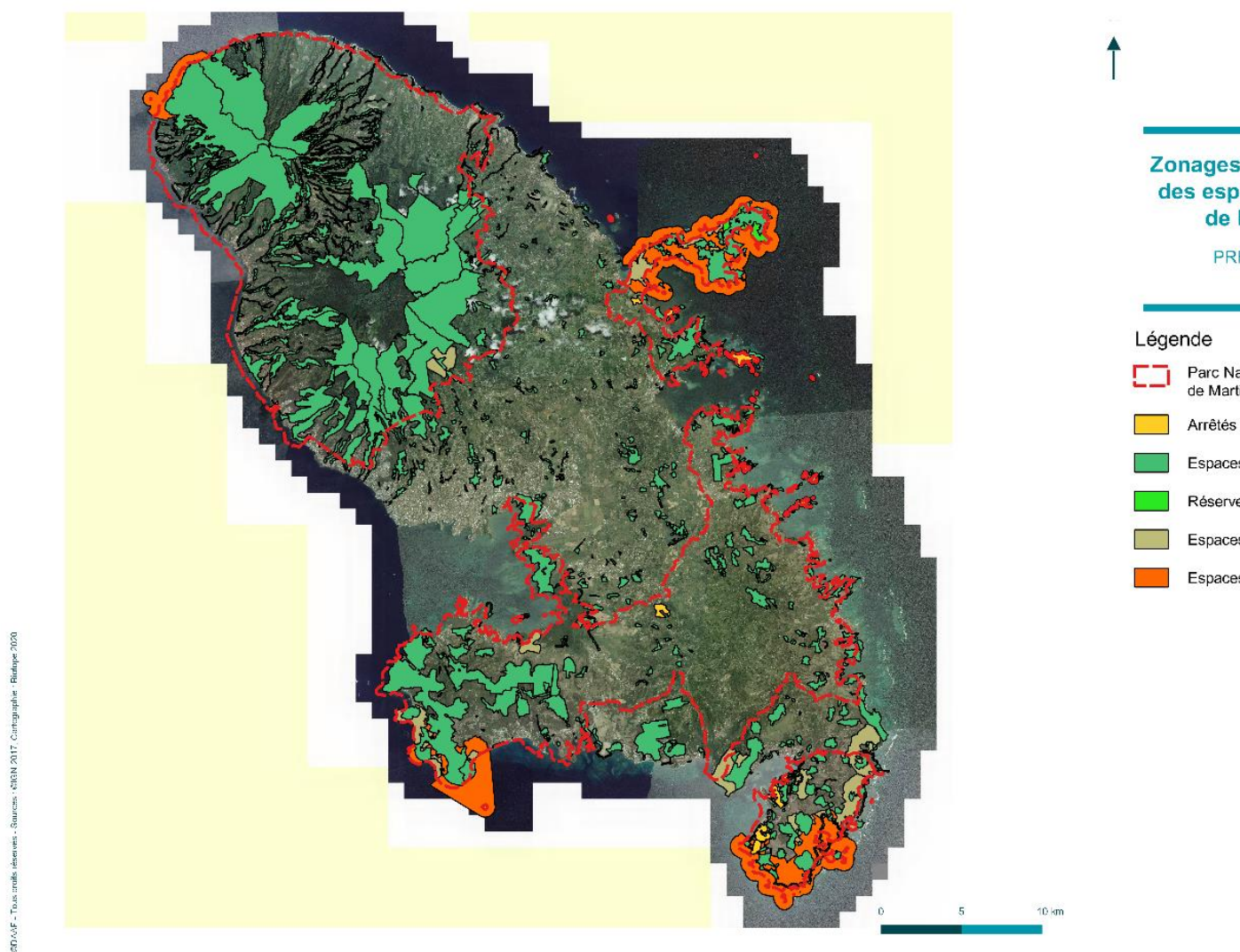


Figure 7 : Zonages Réglementaires des espaces forestiers de Martinique

Outre la création d'aires naturelles protégées, d'autres initiatives permettent de conserver et de valoriser le patrimoine biologique et forestier de la Martinique :

- La poursuite des efforts de maîtrise foncière mis en œuvre par le Conservatoire du Littoral, notamment sur les mangroves. D'une superficie approximative de 2000 hectares, la mangrove appartient majoritairement au Conservatoire du Littoral. Depuis 2015, la gestion de ces 1906 hectares (soit 95% de la surface totale) est partagée entre l'ONF et le Parc Naturel Régional de la Martinique. L'état et le suivi écologique des mangroves sont placés sous la surveillance de ce partenariat qui fait également intervenir d'autres acteurs en charge de l'orientation et gestion du plan d'actions. C'est le cas par exemple du Comité de gestion des mangroves, ou d'autres partenaires tels que la DEAL, l'ODE, opérateurs privés, etc. Compte-tenu de la mobilisation des acteurs autour du comité de gestion des mangroves, le PRFB ne prévoit pas, comme l'a demandé le PNFB, de protection supplémentaire particulière pour la mangrove ni n'envisage d'augmenter la surface déjà protégée.⁷
 - Compte-tenu des nombreuses mesures mises en place pour la gestion de ces zones humides, le PRFB ne prévoit pas, comme l'a demandé le PNFB, de protection supplémentaire particulière pour la mangrove ni n'envisage d'augmenter la surface déjà
 - La création d'Espaces naturels sensibles (ENS) par la CTM sur des terres dont elle est généralement propriétaire,
 - Le projet « Réseau écologique des départements d'outre-mer » (REDOM),
 - Le classement en Espaces Boisés Classés (EBC) dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. L'agroforesterie et autres activités de valorisation (touristiques notamment) sont possibles si le couvert forestier est maintenu.
 - Enfin, de nombreux projets d'éducation à l'environnement contribuent à diffuser une culture environnementale plus ou moins en relation directe avec la forêt (visites sur sites dédiés, programme « ti forestié » de l'ONF, animations de découverte de métiers de la forêt par l'ONF, offres de formation continue proposées par le PNRM, la DEAL, l'ONF, et le Conservatoire du littoral, diverses initiatives de communication et sensibilisation sur les thématiques environnementales par la CTM et les communes).
- protégée.

⁷ Paragraphe ajouté suite à l'avis de l'Ae

➤ **Convergence et compatibilité du PRFB et du projet de classement UNESCO**

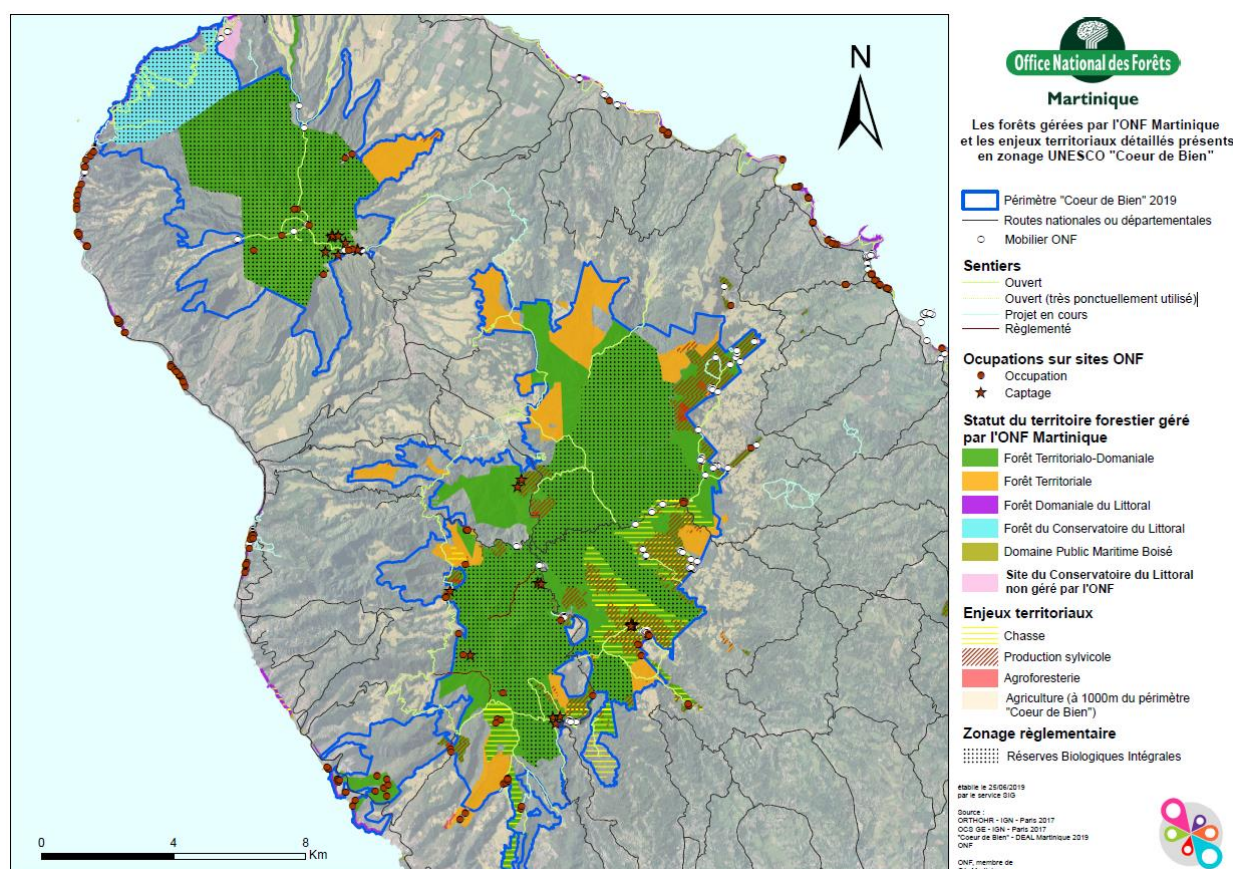


Figure 8 : Les forêts gérées par l'ONF Martinique et les enjeux territoriaux détaillés présents en zonage UNESCO "Cœur de Bien"

Un projet de classement des volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique est aujourd'hui en construction et en attente de validation. Le dossier n'a pas été retenu en 2020, mais il reste primordial que ces deux documents soient compatibles. Au-delà de ce classement, les espaces de « Cœur de Bien » sont des foyers essentiels de la biodiversité du territoire qui doivent être préservés.

Le classement du bien étant basé sur des critères volcaniques et de biodiversité, la question de la compatibilité avec les objectifs du PRFB a été soulevée. En effet, le zonage concerné par le projet UNESCO contient toutes les parcelles des forêts publiques concernées par des objectifs d'exploitation du bois comme le montre la carte ci-dessus (figure n°6) qui indique aussi les potentialités d'agroforesterie identifiées. Par ailleurs, le projet de zonage UNESCO concerne 3000 hectares de forêts privées dont certaines pourraient faire l'objet de plans de gestion durable comportant des aspects de production sylvicole et autres productions sous couvert forestier.

Suite à diverses rencontres entre acteurs du PRFB et du projet UNESCO, il a été décidé d'inclure la sylviculture et l'agroforesterie comme des actions existantes et futures dans le périmètre du zonage et dans le plan de gestion du bien.

Ceci permet d'envisager une compatibilité entre les deux documents passant par une dynamique commune pour une meilleure connaissance des forêts privées, un meilleur accompagnement des propriétaires concernés et une production de bois et autres produits forestiers non ligneux demeurant mesurée et faite dans le respect du milieu et des sols.

4. Accueil du public et tourisme

Le tourisme, pour l'instant très orienté vers le littoral, est l'une des activités économiques principales de la Martinique. De manière générale, les activités touristiques se concentrent dans la moitié sud de l'île, laquelle reçoit environ 70% de la fréquentation. L'inclusion de la forêt dans l'offre touristique est l'une des stratégies analysées pour favoriser le développement durable de l'ensemble du territoire.

On constate une augmentation de la demande de tourisme « vert », possiblement plus tourné vers la forêt. De fait, l'activité de randonnée s'est beaucoup développée depuis les années 2000, attirant les touristes comme les locaux. La CTM et l'ONF assurent en partenariat l'entretien et la mise en état d'un peu plus de 100 sites et sentiers de randonnée. L'ONF réalise les travaux d'entretien et d'aménagement sur les sentiers de randonnée et les aires d'accueil du public en forêt territorialisée-domaniale et en forêt domaniale du littoral et, pour le compte de la CTM, sur les autres sentiers et aires d'accueil en forêt territoriale et autres espaces naturels. Certains sentiers recensés sont cependant fermés temporairement, pour des raisons de sécurité du public. D'autres sentiers et sites naturels sont gérés par des communes ou leur EPCI et le PNRM.

La stratégie de la CTM en ce qui concerne les sentiers sera définie par le Plan territorial des itinéraires de promenade et randonnée (PTIPR), en cours de révision. Ce plan vise notamment à définir les enjeux et actions prioritaires pour le développement et l'entretien des sentiers, en se basant sur des critères (longueur, qualité, etc.) permettant de hiérarchiser les interventions.

La CTM souhaite par ailleurs renforcer l'attractivité touristique des forêts grâce notamment à 4 actions : (i) l'inscription des « Aires forestières et volcaniques de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique » au patrimoine mondial de l'UNESCO, (ii) l'obtention du label de l'ONF Forêt d'exception sur les forêts territorialisées-domaniales des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée (label obtenu en janvier 2019), (iii) la constitution d'un sentier de Grande randonnée (GR – le tracé reste à opérationnaliser, avec 3 tronçons à créer, 2 étant déjà réalisés) et (iv) l'obtention du label Promenades et randonnées de la Fédération française de randonnée.

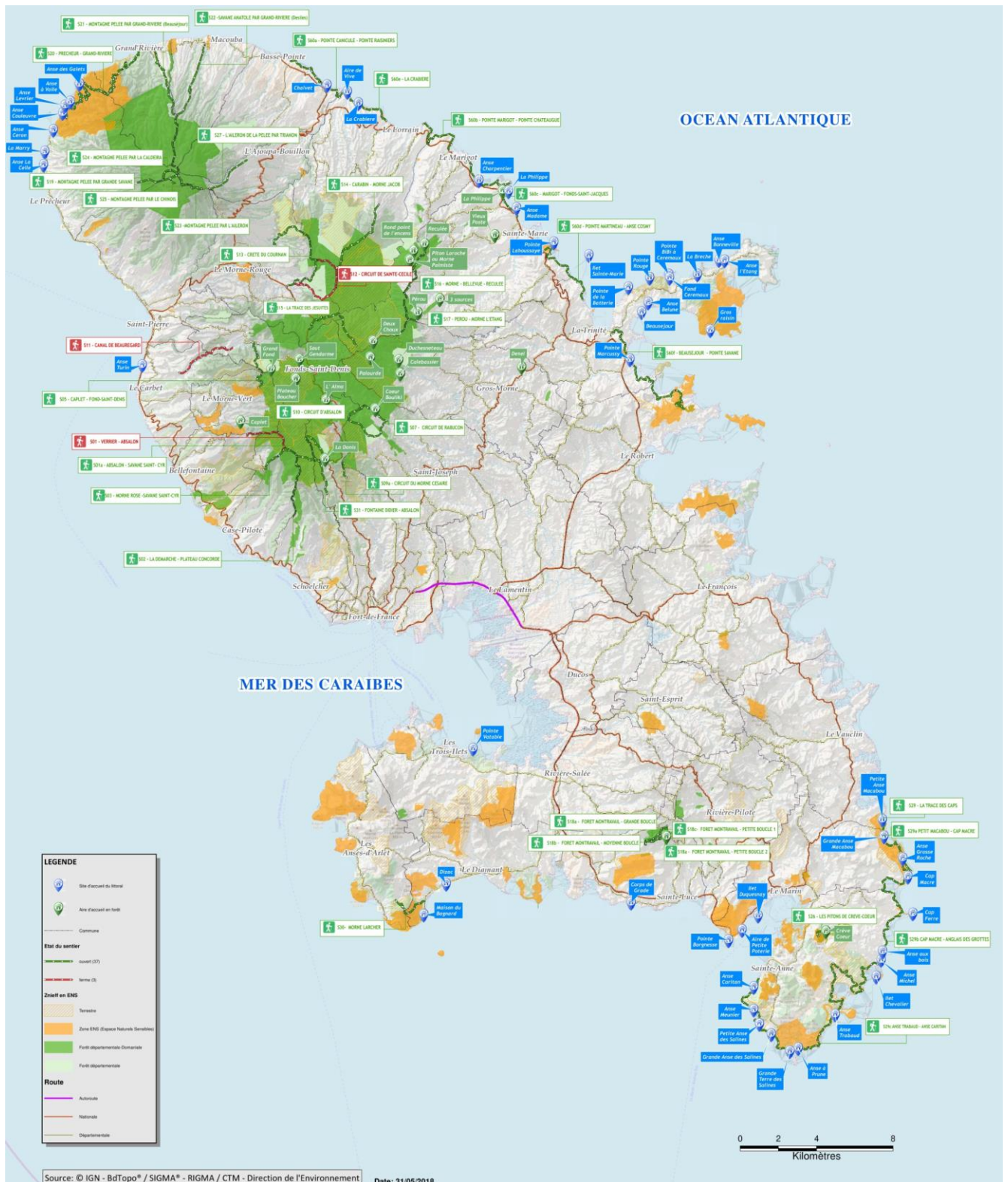


Figure 9 : Aires d'accueil et sentiers entretenus par la CTM et l'ONF (Source : CTM, 2018)

En termes d'animation, le Parc Naturel Régional de Martinique et le Comité martiniquais du tourisme (CMT) proposent une offre de découverte en direction du public scolaire, générant environ 8 000 visites par an, et non-scolaire (300 randonnées par an).

Par ailleurs, le Domaine d'Émeraude fournit une offre touristique tournée vers les milieux naturels. C'est un espace de 22 ha géré par le PNRM, aménagé dans la forêt des Pitons du Carbet. Il assure les fonctions de parc de loisirs, d'éducation à l'environnement et d'animation culturelle et scientifique proposant des activités diverses, dont un projet d'arboretum des espèces protégées de Martinique.

Actuellement, l'offre touristique (hébergements et loisirs) en forêt hors littoral repose principalement sur la randonnée pédestre ou cycliste sur circuit ou hors-piste. Quelques sites proposent des activités de baignade et des circuits d'accrobranche. De nombreux prestataires touristiques associatifs sont actifs. On peut citer le Bureau des Randonnées (proposant des parcours découverte ou séjours) et d'autres associations d'amateurs comme Rando-Martinique ou des associations spécialisés dans un domaine particulier (VTT, moto cross...).

L'offre marchande privée est variée et inclut des services divers de location (VTT, canoës, Segway, etc.). Ces initiatives sont nombreuses et parfois insuffisamment contrôlées en dehors des obligations réglementaires sur la sécurité des touristes (assurances notamment) et des réglementations environnementales (RBI par exemple). Leur impact sur le milieu et le foncier est mal documenté.

De l'avis des acteurs rencontrés, la fréquentation des sites est surtout problématique en forêt littorale, du fait du piétinement notamment. En outre, l'ONF est confronté au vieillissement de ses installations, à une insuffisance de places de stationnement et surtout à la présence accrue de concessionnaires touristiques sur les sites. Les sentiers hors littoral sont peu dégradés par la fréquentation, à l'exception des courses à pied qui dégradent les chemins. Des problèmes ponctuels de pollution sont à déplorer, mais ne sont pas de nature à mettre en péril les écosystèmes. Enfin, les aires d'accueil subissent quelques dégradations : détritus, dégradation du mobilier, dérangement des oiseaux par le bruit. Aussi, des opérations d'information et de sensibilisation du public sur les sites les plus fréquentés sont menées dans le cadre du partenariat CTM-ONF.

5. Menaces sur les peuplements forestiers

La Martinique est soumise à un volcanisme actif, de type explosif, dont le risque est avéré. L'éruption majeure du volcan le 8 mai 1902 avait eu des impacts significatifs sur la flore : la disparition locale du manglier-montagne et du laurier-montagne sur la Montagne Pelée, encore présents aujourd'hui sur les Pitons du Carbet, est directement attribuée à la destruction de la forêt par les nuées ardentes.

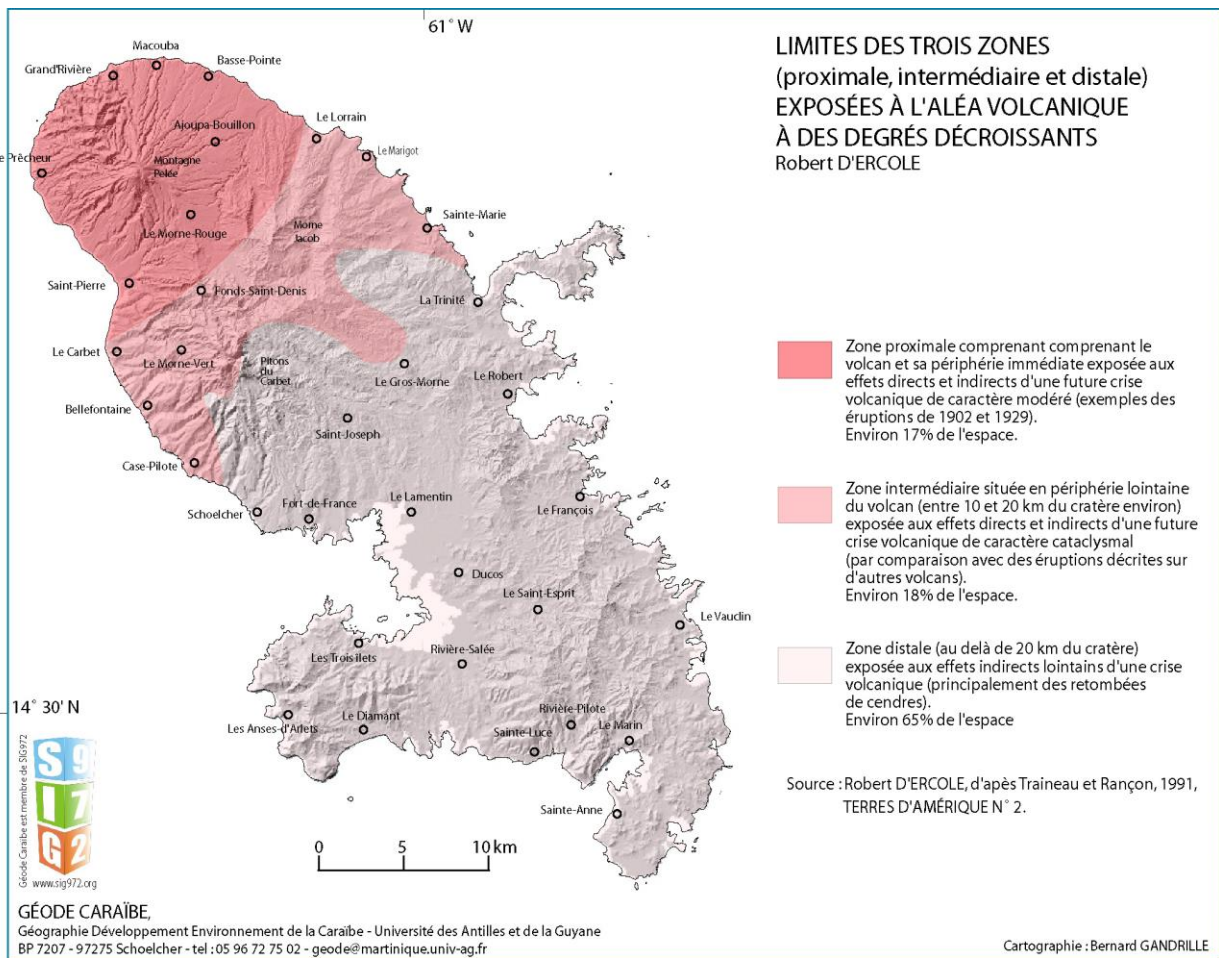


Figure 10 : Cartographie des risques liés au volcanisme en Martinique (Cartographie B. Gandrille ; Source: R. D'Ercole, d'après Traineau et Rançon, 1991)

Les risques liés aux mouvements sismiques et à leurs effets (glissements de terrains et tsunamis) sont également présents, et aggravés dans le cas des glissements de terrain par la présence de sols pentus, instables et soumis à de fortes pluviométries dans les massifs montagneux du nord de l'île. Ces risques ont fait l'objet d'une prise en compte croissante, en particulier à la suite d'événements comparables dans le monde.

Aujourd'hui les risques géologiques sont bien cartographiés, dans une optique de prévention et de protection des vies humaines et des infrastructures, et sont intégrés à un Plan de prévention des risques naturels (PPRN). Les documents d'urbanismes et les décisions sur les autorisations de défrichement intègrent cette connaissance des risques pour limiter les défrichements dans certaines zones.

La Martinique est également soumise à une forte incidence d'événements climatiques extrêmes : sur la période 1950 – 2004, on comptait un temps de retour de 9,3 ans pour les ouragans et de 6,5 ans pour les tempêtes tropicales. Ces événements extrêmes se caractérisent par des vents violents, des pluies diluviennes, une augmentation de la houle et la présence d'une onde de tempête dont les effets peuvent être aussi dévastateurs qu'un tsunami.

Le risque d'incendie n'est pas considéré comme un risque majeur en Martinique. C'est une menace qui pourrait pourtant devenir sérieuse dans un contexte d'aggravation des sécheresses sous l'effet du changement climatique. Un épisode préoccupant et peut-être précurseur a eu lieu en 2010, quand 430 ha dont 100 de forêt ont été brûlés par un incendie sur les flancs de la Montagne pelée. Cet événement a montré l'insuffisance des moyens de lutte anti-incendie des pompiers et en particulier des moyens aériens nécessaires pour le contrôle du feu dans des zones d'accès difficile.

La Martinique est un milieu insulaire de petite taille, marqué par un fort taux d'endémisme. Le risque d'invasion biologique y est donc élevé. On recense aujourd'hui au moins 139 espèces introduites à risque, dont 7 sont des espèces forestières. Le risque d'invasion de 45 espèces a été étudié : 28 sont considérées envahissantes, 10 potentiellement envahissantes et 7 non envahissantes (MAAF & ECOFOR, 2018).

En général, les espaces secondarisés ou dégradés sont les plus vulnérables aux invasions biologiques, alors que les milieux naturels y sont moins perméables. Certaines espèces envahissantes parviennent toutefois à s'implanter dans les étages inférieurs et moyens de forêts naturelles. L'ONF Martinique est en particulier actif contre le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*). Le Conservatoire botanique réalise une veille sur le faux caoutchouc (*Funtumia elastica*), pour l'instant restreint à certains secteurs, ce qui laisse envisager la possibilité de mener des actions d'éradication systématique. D'autres espèces végétales envahissantes parmi les plus préoccupantes sont le bambou (*Bambusa vulgaris*), la petite citronnelle (*Triphasia trifolia*) et l'acacia de Saint-Domingue (*Dichrostachys cinerea*) dont la densité nuit à la régénération naturelle de la flore indigène (MAAF & ECOFOR, 2018). Le *Miconia calvenscens*, surnommé « cancer vert » à Tahiti, a été détecté en octobre 2017 à Ajoupa-Bouillon en milieu naturel. L'ONF met en œuvre un programme de veille et de lutte contre cette plante envahissante.

Enfin, un arrêté ministériel devrait prochainement voir le jour pour répondre au règlement européen n°1143/2014 concernant la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, sur la base d'une liste de 62 espèces végétales préoccupantes pour la Martinique (MAAF & ECOFOR, 2018).

En ce qui concerne les espèces animales envahissantes, le cochon domestique et l'iguane commun ont été identifiés par les membres de la CRFB comme préoccupants (Ateliers janv. 2019). Il faut par ailleurs mentionner que la Martinique n'est pas concernée par les problématiques liées à l'équilibre sylvo-cynégétique.

La Martinique présente un niveau de fragmentation inégal entre la moitié Nord-Ouest, où dominent des massifs forestiers de grande taille sur la Montagne Pelée (plus de 2 000 ha) et les Pitons du Carbet (environ 7 000 ha) reliés entre eux par des corridors écologiques, et le centre de l'île, où la forêt privée est plus déstructurée. Des massifs forestiers relativement grands subsistent dans la presqu'île de la Caravelle, et au Sud-Ouest (Anses d'Arlet, Trois-îlets et Diamant).

Les principaux facteurs de fragmentation de la trame forestière sont l'urbanisation (parfois illégale) et la présence d'activités économiques à forte empreinte spatiale. L'étalement urbain autour de Fort-de-France et du Lamentin entraîne une diminution rapide des mangroves et forêts littorales, ainsi que le mitage des espaces boisés dans les mornes et forêts sèches du sud de l'île.

La Martinique est une région densément peuplée (370 hab./km² en 2010). La pression foncière qui en résulte est la principale cause des défrichements en forêt privée : 90% des demandes de défrichement

enregistrées sont motivées par l'urbanisation. La pénalité pour défrichement non autorisé et l'obligation de remettre en état la parcelle ne sont pas suffisantes pour dissuader efficacement les promoteurs immobiliers.

La lutte contre les défrichements non autorisés se heurte par ailleurs à un problème de sensibilisation et de coordination avec les élus au niveau communal, par exemple dans le cas de permis de construire émis sur des zones interdites au défrichement

Enfin la Forêt Domaniale du Littoral est soumise à des pressions spécifiques, en particulier du fait du non-respect de la règle des « 50 pas géométriques », soit du fait de l'urbanisation, soit du fait de l'installation d'équipements et commerces à destination des touristes. Dans ce dernier cas, l'ONF, en coordination avec les services publics assure des fonctions de police.

Il semblerait cependant que la réglementation du défrichement soit de plus en plus maîtrisée par les collectivités, les architectes, agents immobiliers et autres maîtres d'œuvre. Le contrôle de légalité de la préfecture sur les permis de construire participe aussi à ce progrès. Par ailleurs, la forte sensibilisation du bureau du procureur sur les questions environnementales laisse penser à certains acteurs que l'application de la réglementation ne pourra être que renforcée à l'avenir.

IV. Stratégie

La stratégie du PRFB de Martinique vise quatre objectifs :

- Augmenter durablement la contribution de la forêt à l'économie de la Martinique (chapitre 1)
- Maintenir et développer les fonctions environnementales des forêts martiniquaises (chapitre 2)
- Faire comprendre la forêt martiniquaise et ses enjeux (chapitre 3)
- Faire émerger une gouvernance pour la forêt (chapitre 4)

1. Contribution des forêts à l'économie

La contribution de la filière bois au PIB de la Martinique est estimée entre 1 et 2%. L'activité est dominée par le commerce de détail de meubles, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, le commerce de gros et dans une moindre mesure la fabrication de meubles de cuisine. Ces activités reposent en grande partie sur la valorisation de bois importé. La valorisation des bois produits localement (sans certification existante) permettrait un accroissement de la valeur ajoutée de la filière.

Outre le bois, un grand nombre de produits forestiers peuvent être valorisés et apporter une contribution à l'économie de la Martinique, en particulier les cultures sous couvert forestier (cacao, vanille et café notamment), les plantes médicinales et aromatiques, les autres produits forestiers non ligneux (champignons et produits de la chasse par exemple). Des initiatives de valorisation existent, mais restent embryonnaires.

La mise en œuvre du PRFB doit donc permettre d'**augmenter durablement la contribution de la forêt à l'économie de la Martinique**.

1.1. Nouvelles opportunités liées aux forêts

La valeur marchande de la forêt ne se limite pas à son bois. Cependant, les initiatives de valorisation des productions forestières non ligneuses (venaison, champignons, cultures non ligneuses sous couvert forestier et fruits sauvages, diverses plantes de cueillette voire de culture, miel et semences notamment) et du potentiel touristique des forêts sont actuellement insuffisantes.

Le PRFB a donc comme objectif de **diversifier les opportunités économiques reposant sur les forêts**.

Les **surfaces en production sous couvert forestier** et les **surfaces sous Plans simples de gestion (PSG) ou autres documents de gestion durable ayant cette vocation** devront augmenter. A l'horizon 2030, le PRFB aura permis de constituer des **filières viables de production et valorisation du cacao, de la vanille et du café**.

Parmi les résultats attendus, il est également question d'augmenter le **nombre de propriétaires de forêt privées** (et les **surfaces correspondantes**) **développant des projets de production liée aux forêts, intégrés à des documents de gestion forestière durable**.

a. Productions sous couvert forestier

La production agricole en Martinique souffre d'un phénomène de déprise, marqué par une réduction importante et structurelle de la surface agricole utile. Cette surface est par ailleurs soumise à la pression de l'urbanisation. En l'état actuel, l'objectif d'autosuffisance alimentaire souhaité par les États Généraux de la Martinique n'est pas atteignable.

Par ailleurs, les propriétaires forestiers privés sont peu convaincus de l'intérêt économique d'une valorisation fondée exclusivement sur l'exploitation forestière.

Dans ce contexte, la promotion des cultures agricoles sous couvert forestier semble particulièrement pertinente, d'autant que des initiatives et essais récents se sont montrés prometteurs.

Le PRFB vise donc l'objectif de **créer et maintenir des filières organisées et solides reposant sur des cultures ou productions sous couvert forestier validées par des documents de gestion durable des forêts**.

Cet objectif sera atteint par le développement d'un cadre réglementaire et technique, de connaissances et d'incitations pour les cultures sous couvert forestier. La pratique agricole se devra d'être mise en œuvre sans intrants chimiques et sans mécanisation lourde. Elle devra également garantir le maintien

d'un couvert forestier d'au moins 50% et prendre toutes les précautions vis-à-vis des espaces naturels inventoriés pour la biodiversité. Ces moyens sont développés en particulier dans la [Fiche action 6 - Production agricole sous couvert forestier](#).

b. Autres filières de production liées aux forêts

Si les cultures agricoles sous couvert forestier sont plébiscitées, les forêts hébergent d'autres ressources représentant un potentiel de production, qu'il soit à visée économique ou d'autoconsommation. C'est notamment le cas des champignons, du miel, des plantes aromatiques et médicinales, du gibier. Les initiatives visant à les valoriser sont rares et dans tous les cas ont une incidence encore trop faible sur la création de richesses pour la Martinique. Les initiatives prometteuses devraient être encouragées.

Ainsi, le PRFB intègre comme objectif d'**appuyer les porteurs de projet dans le développement d'activités économiques et de filières reposant sur les forêts**.

Ces appuis prendront la forme d'appuis techniques aux porteurs de projet. La [Fiche action 1 - Appui au développement d'activités économiques et filières](#) couvre ces appuis.

1.2. Valeur produite grâce au bois

Les 2 000 m³ de bois produits annuellement en Martinique représentent moins de 2% des volumes importés. Les activités de négoce et les entreprises de distribution de produits du bois sont les activités les plus profitables de la filière, qui n'utilisent que très marginalement les bois martiniquais. Le Mahogany serait cependant un bois très prisé sur le marché international.

Le PRFB vise à **augmenter la valeur produite grâce au bois produit localement**. La valorisation des volumes de bois déjà produits est une priorité. L'augmentation durable des volumes produits est visée en second lieu.

Il s'agira *in fine* d'augmenter les **volumes exploités en forêt publique et en forêt privée**, le **nombre et les volumes des produits issus de la première et de la seconde transformation des bois produits localement**, en augmentant également le **nombre d'essences valorisées**. Les **impacts de l'exploitation** devront être évalués et maîtrisés. Le **nombre de documents de gestion durable des forêts** et les **surfaces concernées** seront également des indicateurs à suivre.

a. Valorisation de la ressource produite

Actuellement, les bois produits localement sont peu valorisés et le potentiel de production de l'ONF, très faible par rapport aux importations, n'est même pas atteint. Le principal débouché du Mahogany étant les meubles traditionnels, eux même de moins en moins plébiscités par les consommateurs, la demande est faible. Malgré ce constat et des initiatives de modernisation, la filière manque d'efficacité du fait de sa très faible organisation. La communication sur l'aspect local et durable des productions bois est inexistante.

Le PRFB vise donc à **augmenter sensiblement la part des productions à base de bois local sur les différents marchés, existants ou à créer**.

Parmi les moyens mobilisés, le premier sera l'organisation des filières de valorisation des bois produits localement. Les actions de communication et développement de nouveaux produits se fonderont sur cette organisation.

Ainsi, la [Fiche 2 - Organisation des filières et communication - interprofession](#) répond à ces enjeux.

b. Adéquation production - valorisation

Les bois produits localement ne répondent pas de manière optimale à la demande en bois. Certaines activités économiques mobilisant du bois d'œuvre, d'industrie ou du bois énergie sont à la recherche de matière première sans trouver satisfaction dans la production actuelle. Le Mahogany notamment, qui représente 95% de la production martiniquaise de bois, n'a pas les certifications nécessaires pour garantir la qualité mécanique des produits et répondre aux normes européennes de construction. Certains acteurs des filières déplorent la faible diversité de la production proposée.

Le PRFB a pour objectif de résoudre les difficultés expliquant que les consommateurs intermédiaires ou finaux se tournent vers des produits importés ou des produits concurrents du bois.

Les moyens déployés comportent l'organisation des filières, la communication par ces filières, le développement de la seconde transformation permettant de proposer de nouveaux produits aux artisans, l'amélioration de la première transformation, le développement de contrats d'approvisionnement, la diversification des produits proposés (grâce à des plantations diversifiées notamment) et l'amélioration de la conception des produits intermédiaires/finaux.

Ces moyens sont développés principalement dans 3 fiches action : Fiche action 2 - Organisation des filières et communication - interprofession, Fiche action 4 - Transformation du bois et Fiche action 5 - Contrats d'approvisionnement.

c. Mobilisation du bois

Actuellement, le potentiel exploitable en forêt publique (estimé à 6000 m³/an environ, en bois d'œuvre, d'industrie et en bois énergie) et privée n'est pas valorisé. Il ne pourra l'être qu'après identification des débouchés et levée des barrières identifiées dans les deux paragraphes précédents.

Dans le cas où la demande en bois produit localement augmenterait et afin de mobiliser plus de bois en forêt, l'exploitation devra se baser sur des outils plus performants qu'actuellement. De plus, l'exploitation forestière ne doit pas avoir d'incidences négatives sur l'environnement.

A ce titre, il s'agit pour les forêts publiques d'intervenir uniquement sur les parcelles actuellement en production. L'objectif de récolte de bois fixé par le PRFB est uniquement basé sur la réalisation de l'exploitation de toutes les coupes prévues dans les documents d'aménagement en excluant la création de nouvelles parcelles. Aussi, conformément au règlement en vigueur, l'exploitation forestière est encadrée par les agents de l'ONF afin de garantir le respect des sols, des eaux, de la biodiversité et des ouvrages.⁸

Le PRFB vise à mobiliser plus de bois de manière durable.

Le potentiel exploitable par l'ONF (6 000 m³/an) devrait être atteint au terme de la mise en œuvre du PRFB. Les moyens déployés seront l'amélioration de la desserte, des capacités des exploitants, la réduction des impacts de l'exploitation forestière, notamment sur les sols et l'exploitation des bois non valorisés actuellement, en particulier les petits bois et les rémanents, dans la limite des exportations durables de matière organique.

Les forêts privées seront également mises à contribution avec une augmentation de leur production dans le cadre d'une gestion durable des forêts validée par des documents de gestion. Cette mobilisation pourrait atteindre 1500 m³/an (tous types de bois confondus) au cours de la mise en œuvre du PRFB. A l'heure actuelle, les forêts privées sont très peu gérées et le nombre de Plans Simples de Gestion déposés est faible. Le développement d'un Schéma Régional de Gestion Sylvicole ou d'un Règlement Type de Gestion permettrait de fournir des recommandations pour la gestion durable des petites surfaces privées. Actuellement cependant, les connaissances en foresterie tropicale applicables à la Martinique sont insuffisantes. La recherche doit être développée au service de la gestion durable des forêts.

La Fiche action 3 - Exploitation forestière et la Fiche action 7 - Forêts privées couvrent ces actions.

2. Fonctions environnementales des forêts

Les forêts de Martinique remplissent un grand nombre de fonctions environnementales importantes, parmi lesquelles on peut mentionner la qualité des paysages et du cadre de vie, l'accueil d'une importante biodiversité, la régulation de la quantité et de la qualité des ressources en eau, le maintien et l'amélioration de la qualité des sols, la séquestration de carbone, la participation à la résilience du territoire face aux risques naturels (érosion, inondations, cyclones, etc.).

Dans ce contexte, le PRFB a pour objectif de maintenir et développer les fonctions environnementales des forêts martiniquaises.

⁸ Ce paragraphe a été ajouté suite à l'avis de l'Autorité environnementale.

2.1. Connaissance des milieux forestiers

Si les enjeux concernant les forêts sont connus, les acteurs de la production forestière et de la protection des forêts manquent d'informations pour piloter leurs activités.

Ces informations sont pourtant nécessaires à une prise de décision éclairée quant à la gestion des forêts. Ainsi, le PRFB vise à **collecter et valoriser l'information environnementale** au sens large (y compris les données d'inventaire forestier).

Un système d'information environnementale sera créé sur la base des outils déjà existants au sein de l'Observatoire martiniquais de la biodiversité, intégrant les données d'un inventaire forestier prévu dans le cadre du PRFB. Ce système d'information sera constitué d'un outil de compilation, mise à disposition et valorisation des données, ainsi que de programmes de travail pour la collecte des données.

Le **nombre de variables suivies** et leurs **fréquences de suivi** seront des indicateurs de résultats pour cet objectif.

a. Inventaire forestier

La répartition par essences des volumes de bois des forêts de Martinique n'est évaluée que de manière qualitative, sur la base d'informations datant de l'inventaire forestier de 1974. Les variations de volume ne sont pas connues faute d'un suivi régulier. Ces données seront utiles à la gestion forestière et la **réalisation d'un inventaire forestier** est prévue dans le cadre du PRFB.

La **Fiche action 10 - Système d'information environnementale** couvre cet enjeu.

b. Indicateurs écologiques et environnementaux

Le suivi des indicateurs écologiques et environnementaux doit informer les décideurs, les acteurs de la forêt et du bois et le grand public sur l'évolution des forêts et le résultat des activités du PRFB. La **constitution d'un Système d'information environnementale** aura ainsi vocation à compiler et valoriser les informations pertinentes.

Les variables suivies pourront comprendre par exemple les surfaces de chaque habitat, des indices de biodiversité, des indices sur la production de services écosystémiques, les stocks de carbone des écosystèmes et émissions de gaz à effet de serre des différentes activités et les données d'inventaire forestier. Des indicateurs spécifiques à la résilience seront à développer une fois connus les risques climatiques.

La **Fiche action 10 - Système d'information environnementale** est consacrée à cet enjeu.

2.2. Préservation des milieux forestiers

Les fonctions environnementales des forêts sont menacées par les pressions anthropiques tendant à fragmenter les espaces forestiers et par les invasions biologiques.

Un des objectifs du PRFB est de **lutter contre les pressions sur la forêt**. Il s'agira de maintenir la **surface forestière** et améliorer les **indicateurs de biodiversité** et autres **indicateurs de qualité environnementale, écologique et paysagère des forêts**. Il est notamment prévu de recommander des **observations sur la présence d'espèces exotiques envahissantes** lors de la rédaction des plans d'aménagement et plans simples de gestion. Pour ce qui est du suivi des moyens, il s'agira notamment de suivre les **surfaces reboisées, avec leurs répartitions en essences, les surfaces ayant fait l'objet d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, des observations sur l'évolution après les actions de lutte**, ainsi que le **nombre de documents de gestion durable validés** et les **surfaces concernées**.

a. Défrichements et autres pressions anthropiques

Les principaux facteurs de fragmentation de la trame forestière sont l'urbanisation, parfois illégale et la présence d'activités économiques à forte emprise spatiale comme les carrières. L'étalement urbain autour de Fort-de-France et du Lamentin entraîne une diminution rapide des mangroves et forêts littorales et le mitage des espaces boisés dans les mornes et forêts sèches du sud de l'île.

Les défrichements sont soumis à demande d'autorisation, rejetée dans le cas du classement des espaces concernés, de la présence d'une zone de protection environnementale ou de l'existence de risques naturels. Des défrichements non autorisés, combattus par les polices de l'environnement, sont cependant observés. En forêt publique, la forêt domaniale du littoral en particulier est soumise à des pressions spécifiques d'urbanisation et d'installation d'équipements et commerces à destination des touristes.

Le PRFB poursuit l'objectif de **lutter contre les pressions anthropiques en préservant le foncier naturel et de permettre que des compensations aux défrichements soient systématiquement mises en œuvre dès que jugées pertinentes**. La stratégie vise la **neutralité en termes de défrichement et de dégradation de la qualité écologique**, toutes les actions de dégradation étant au moins compensées par la création ou l'amélioration d'un écosystème de qualité équivalente ou supérieure.

La mise en œuvre et l'amélioration de la réglementation, en lien notamment avec les travaux de la CDPENAF, l'intégration de la notion de corridors écologiques dans l'instruction des autorisations de défrichement, ainsi que la mobilisation des compensations des défrichements permettront l'atteinte de cet objectif.

Les actions mobilisées sont ainsi détaillées dans la **Fiche action 11 - Mobilisation des outils réglementaires**, la **Fiche action 12 - Modification de la réglementation** et la **Fiche action 15 - Programme de plantations**.

b. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La Martinique est un milieu insulaire de petite taille, marqué par un fort taux d'endémisme. Le risque d'invasion biologique y est donc élevé. Les espaces secondarisés ou dégradés sont les plus vulnérables aux invasions biologiques.

Le tulipier du Gabon, le faux caoutchouc, le *Miconia calvenscens* et le bambou notamment font l'objet d'actions de lutte ou de surveillance. En ce qui concerne les espèces animales, le cochon domestique et l'iguane commun ont été identifiés par les membres de la CRFB comme préoccupants.

Le PRFB intègre la nécessité de **lutter contre les espèces exotiques envahissantes**.

Les actions de lutte contre les espèces envahissantes comprennent la création de connaissance (recensement, géolocalisation, hiérarchisation, études bibliographiques sur les méthodes de lutte) et des actions directes (définition et mise en œuvre de plans d'action par zones et par espèces).

La **Fiche action 8 - Espèces exotiques envahissantes** cible spécifiquement ces espèces.

c. Qualité écologique et paysagère

Au delà de la réduction des pressions existantes, il s'agit de gérer la qualité écologique et paysagère actuelle des forêts, notamment en renforçant le rôle de protection des forêts vis-à-vis de la qualité des eaux et des sols. Certaines terres nécessitent notamment d'être restaurées au travers de la bioremédiation (dépollution des sites grâce à des solutions végétales) et les obligations de compensation des défrichements pourraient être mobilisées dans ce sens.

L'objectif visé est ainsi de **maintenir et améliorer l'état écologique et paysager des forêts**.

Les plantations permettront de restaurer des terres dégradées, en plus de diversifier les essences exploitables. Le PRFB vise à développer un programme de plantations répondant aux enjeux de production et de maintien ou amélioration des fonctions environnementales.

La gestion forestière est évoquée précédemment pour la production de bois. Elle doit également permettre le maintien et l'amélioration des fonctions environnementales. Pour les forêts privées comme pour les forêts publiques, le PRFB a pour objectif d'intégrer la qualité écologique des forêts et des critères paysagers comme critères de gestion durable des forêts.

La **Fiche action 15 - Programme de plantations** détaille les activités prévues concernant les plantations, tandis que les enjeux en lien avec la gestion durable des forêts sont couverts par la **Fiche action 7 - Forêts privées** et la **Fiche action 9 - Réduction des risques**.

2.3. Lutte contre les risques naturels

La Martinique est soumise à un volcanisme actif dont le risque est avéré. Les risques liés aux mouvements sismiques et à leurs effets (glissements de terrains et tsunamis) sont également présents et aggravés dans le cas des glissements de terrain par la présence de sols pentus, instables et soumis à de fortes pluviométries dans les massifs montagneux du nord de l'île. Les risques géologiques sont cartographiés et intégrés à un Plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Les événements climatiques extrêmes (ouragans et tempêtes tropicales) sont fréquents, mais leurs effets sur les forêts sont insuffisamment connus.

Le risque d'incendie n'est pas considéré comme majeur en Martinique, mais pourrait devenir sérieux dans un contexte d'aggravation des sécheresses sous l'effet du changement climatique.

Le PRFB vise à **lutter contre les risques naturels, actuels et futurs**.

Il s'agira d'améliorer la production d'informations pour la gestion des pressions futures, en particulier des études prospectives (avec idéalement des projections sur les enjeux clés, changements climatiques en particulier) et des recommandations pratiques pour la gestion.

a. Lutte contre les risques naturels actuels

Les risques naturels existants sont connus mais encore insuffisamment pris en compte. En particulier, les risques liés aux tempêtes ne font pas l'objet d'une prévention suffisante. Des quantités importantes de bois sont laissées en forêt après les cyclones et la filière n'est pas à même de les absorber.

La PRFB vise ainsi à **lutter contre les pressions naturelles actuelles**.

Afin d'atteindre cet objectif, des plans de lutte spécifiques seront conçus et mis en œuvre et inclus dans les documents de gestion durable des forêts. Ces enjeux sont couverts par la **Fiche action 9 - Réduction des risques**.

b. Anticipation et adaptation au changement climatique

Au-delà des pressions connues et observées, des pressions futures pourraient émerger, liées aux changements climatiques. Les incendies ont déjà été cités. De nouveaux enjeux en termes de santé des forêts pourraient également apparaître. Il existe pour le moment peu d'orientations concernant la gestion des forêts de Martinique dans le contexte des changements globaux. Or, les pressions naturelles évoquées précédemment pourraient s'aggraver à l'avenir et la gestion forestière doit tenir compte de ces évolutions.

Ainsi, le PRFB vise à **suivre et anticiper les changements, fournir des recommandations de gestion des forêts dans un contexte de changements globaux et favoriser la résilience des écosystèmes forestiers**.

Les moyens mobilisés prendront la forme d'études prospectives, notamment la désagrégation des projections climatiques basées sur les scénarios RCP du GIEC et l'évaluation de leurs effets. L'acquisition de données sera également un outil d'amélioration des connaissances (placettes permanentes). Sur la base des résultats des études prospectives, mais également des connaissances déjà existantes, des recommandations de gestion sylvicole seront élaborées pour les forêts privées et publiques.

Cette thématique transversale est couverte par plusieurs fiches action : **Fiche action 7 - Forêts privées**, **Fiche action 9 - Réduction des risques** et **Fiche action 16 - Recherche appliquée et appui technique**.

3. Forêt et grand public

La demande en tourisme « vert » s'accroît et les forêts seront à l'avenir plus fréquentées par les touristes et promeneurs. En complément d'un espace de production et d'exercice de fonctions environnementales, la forêt est un espace de récréation. Cette richesse doit être rendue accessible aux visiteurs. De plus, la connaissance de la forêt par les visiteurs et touristes pourrait participer à l'effort de protection. Ainsi, le PRFB a pour objet de **faire comprendre la forêt martiniquaise et ses enjeux**.

3.1. Connaissance et sensibilisation

Dans l'optique de faire connaître la forêt pour mieux la protéger, le PRFB se fixe comme objectif d'**accroître la connaissance de la forêt et de ses enjeux par tous les acteurs**.

Le nombre d'actions de communication et sensibilisation (y compris publications grand public) et le nombre de personnes atteintes par ces actions (nombre de visiteurs de sites pédagogiques, personnes ciblées par les interventions, etc.) devra augmenter. Afin d'évaluer les résultats correspondant à cet objectif, des enquêtes auprès du grand public seront également menées, en début et fin de période de mise en œuvre du PRFB, afin de connaître les effets de ces actions sur la compréhension des enjeux.

a. Communication

La communication directe et ciblée permettra d'adapter le discours proposé aux différents publics. L'objectif est de **renforcer la communication auprès des différents publics**. A cette fin, des interventions en classe ou auprès de professeurs seront organisées, ainsi que des événements annuels et des formations destinées à une meilleure connaissance et visibilité de forêt et de la filière bois. Des campagnes de communication ciblées seront développées.

En plus de la communication directe et ciblée, la création de sites ouverts au public permet de le toucher largement. C'est pourquoi le PRFB intègre comme objectif de **créer et animer des sites pédagogiques**. Ces sites pédagogiques pourront être des arboretums ou autres. Les initiatives privées à vocation pédagogique pourront être financées.

La **Fiche action 14 - Sensibilisation à la forêt (environnement et patrimoine)** traite de ces actions.

b. Connaissance

La création de connaissance est utile pour l'ensemble des objectifs du PRFB, qu'ils concernent la production, la préservation ou l'ouverture au public. A l'heure actuelle, ces connaissances sont insuffisantes pour piloter les activités. On peut également considérer la connaissance comme une richesse à part entière, même non liée à un objectif de gestion.

Dans ce contexte, le PRFB vise à **générer et diffuser de la connaissance sur la forêt**.

La recherche - développement sera renforcée sur un grand nombre de sujets : propriétés et traitements des bois ; itinéraires sylvicoles (incluant la biomasse) ; plantations (essences, écologie, itinéraires) ; sylviculture (stations, dynamiques végétales) ; itinéraires agroforestiers ; utilisations des produits, produits forestiers non ligneux notamment (collecte, transformation, débouchés) ; espèces exotiques envahissantes (listes, biologie, techniques de lutte) ; santé des forêts ; sols forestiers et exports de matière organique ; changements climatiques et biodiversité.

Les activités de recherche et développement sont traitées dans la **Fiche action 16 - Recherche appliquée et appui technique**.

3.2. Accessibilité et visibilité

La protection des forêts pourra se fonder sur une meilleure connaissance et une meilleure appropriation par les visiteurs. Le potentiel touristique est très important en forêt, dans un contexte d'accroissement de la demande en tourisme « vert », en complément d'un tourisme historiquement tourné vers la mer. Une politique visant à améliorer l'accessibilité aux richesses de la forêt permet de canaliser les visiteurs, tout en véhiculant des messages visant à maintenir et améliorer ce patrimoine.

Dans cette optique, l'objectif est de **rendre accessible et visible aux visiteurs le patrimoine naturel et culturel forestier**, ce qui sera évalué au travers du nombre, de la surface et de la qualité des sites mis en valeur et accessibles, évaluée notamment au travers d'enquêtes auprès des visiteurs.

Parmi les résultats attendus, il est également question d'augmenter le nombre de propriétaires de forêt privées (et les surfaces correspondantes) développant des projets touristiques et de loisir intégrés à des documents de gestion forestière durable et valorisant la richesse environnementale et culturelle des forêts.

a. Sites et sentiers

La CTM et l'ONF assurent en partenariat l'entretien et la mise en état d'un peu plus de 100 sites et sentiers de randonnée. Certains sentiers recensés sont cependant fermés temporairement, pour des raisons de sécurité du public. Par ailleurs, l'offre en sites et sentiers est déséquilibrée géographiquement (Nord/Sud) et entre les forêts publiques et privées.

La stratégie de la CTM en ce qui concerne les sentiers sera définie par le Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PTIPR), en cours de révision. La CTM souhaite renforcer l'attractivité touristique des forêts.

Le PRFB vise à **augmenter la qualité des sites et sentiers accessibles en forêt publique et leur quantité et qualité en forêt privée.**

A cette fin, les actions prévues consistent à réfléchir la cohérence de l'offre, soutenir les initiatives de développement de sites et sentiers qui seraient cohérentes avec la stratégie du PRFB, financer l'investissement et l'entretien et améliorer la communication. Le PRFB se positionne en complémentarité des actions du PTIPR.

La **Fiche action 13 - Attractivité des sites et sentiers** couvre ces actions.

b. Mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle

Certains propriétaires de forêts privées souhaitent diversifier les opportunités de valorisation de leur forêt en développant des projets liés à la production sous couvert forestier ou l'ouverture au public. Ces initiatives pourraient assurer le lien entre développement économique et la valorisation des richesses naturelles et culturelles des forêts, dans le cas où les incitations (appuis techniques et financements) permettraient d'orienter les pratiques.

L'objectif est ainsi de **généraliser la mise en valeur des richesses environnementales et culturelles en accompagnant les porteurs de projet.**

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire que les appuis techniques et financiers aux porteurs de projet soient conditionnés au respect de règles concernant la mise en valeur. Ces règles seront élaborées dans le cadre de la mise en œuvre du PRFB, sous forme d'une charte. L'appui technique au développement de projets par les propriétaires privés, la communication sur les possibilités de développement de projets et le financement d'activités correspondant aux critères de qualité fixés, notamment la valorisation du patrimoine culturel et environnemental forestier, permettront le développement d'une offre de qualité.

Ces actions sont transcrites dans la **Fiche action 7 - Forêts privées** et dans la **Fiche action 18 - Gouvernance**.

4. Gouvernance pour la forêt

Le succès de la mise en œuvre des stratégies et actions du PRFB est dépendant d'une gouvernance efficace et de l'acquisition par les acteurs concernés des compétences et connaissances nécessaires.

Ainsi, le PRFB vise à **maintenir et renforcer le dialogue initié autour des enjeux de la forêt et du bois, tout en fournissant aux acteurs les capacités techniques pour l'atteinte des objectifs fixés.**

4.1. Echanges entre acteurs autour des enjeux de la forêt et du bois

Un système efficace de gouvernance est nécessaire pour piloter la mise en œuvre du PRFB mais également initier le développement d'un dialogue élargi autour des forêts, impliquant toutes les parties prenantes.

Le PRFB vise à **faire émerger une gouvernance pour la forêt, initiée par la CRFB.**

Il s'agira en premier lieu de mettre en place un comité de suivi et d'évaluation, chargé d'évaluer et présenter annuellement en CRFB les résultats obtenus. La production d'un **rapport annuel sur la mise en œuvre du PRFB** et de **recommandations sur les réajustements nécessaires** lui reviendront.

Par ailleurs, au besoin, des comités techniques spécifiques pourront être créés pour faciliter l'action sur certains sujets. **L'existence d'un ou de plusieurs comités techniques en appui à la prise de décision**, le

nombre d'évènements organisés par ces comités et les comptes-rendus des échanges seront autant d'indicateurs à suivre.

a. Pilotage du PRFB

L'efficacité du PRFB devra être garantie par le suivi de la mise en œuvre des actions, leur évaluation et des réorientations si nécessaire. L'objectif est donc de **suivre et analyser les résultats du PRFB et réorienter ses actions si nécessaire**. Les indicateurs identifiés en vert pour l'ensemble des objectifs précédents seront suivis et évalués par des groupes de travail *ad hoc*. Des recommandations seront élaborées pour prise de décision en CRFB. La publication annuelle d'un tableau de bord compilant les indicateurs des fiches action et les analyses correspondantes est prévue.

La **Fiche action 18 - Gouvernance** détaille ces actions.

b. Dialogue autour des forêts

Jusqu'à présent, le dialogue autour des enjeux forestiers était généralement organisé de manière thématique. Par exemple, les acteurs de la production forestière (hors ONF) étaient peu intégrés aux échanges avec les acteurs de la protection de l'environnement et inversement.

Le processus d'élaboration du PRFB, initié par la constitution de la CRFB, est vu positivement en tant que premier pas vers la constitution d'une dynamique de travail en commun des acteurs de la forêt et du bois.

Le PRFB se fixe donc comme objectif d'**animer un dialogue autour des forêts, impliquant l'ensemble des parties prenantes, y compris extra-territoriales**. Il s'agira de créer des comités techniques, en premier lieu sur les quatre sujets suivants :

- Organisation des filières et communication - interprofession
- Inventaire forestier et définition d'itinéraires techniques sylvicoles
- Production agricole sous couvert forestier
- Formation

La **Fiche action 18 - Gouvernance** couvre ces aspects.

4.2. Structures d'appui aux acteurs des forêts et du bois

L'implication accrue des acteurs dans la gestion durable des forêts et le développement d'activités liées aux forêts nécessite que les capacités techniques de ces acteurs soient renforcées. Ceci passera par la formation, la recherche et le développement.

Ainsi, le PRFB vise à **apporter aux acteurs des forêts et du bois les formations et appuis techniques nécessaires** à l'atteinte des objectifs fixés.

Le nombre d'acteurs formés, par type de formation, le nombre de publications par thématiques et le nombre d'acteurs recevant un appui technique seront suivis comme indicateurs de moyens.

a. Formation

Les secteurs de la forêt et du bois souffrent du manque de formation dans tous les domaines. Si quelques possibilités de formation existent, elles doivent être renforcées pour fournir aux acteurs concernés la capacité d'atteindre les objectifs ambitieux du PRFB.

Le PRFB s'attachera à **renforcer les possibilités de formations initiales et continues en lien avec la forêt et le bois**. Pour ce faire, il est prévu de créer un centre de formation forêt-bois ou d'élaborer un programme de formation s'appuyant sur les institutions et offres de formation existantes. Une étape préliminaire de conception permettra de fixer les modalités. Les thématiques ciblées en priorité concerneront la gestion durable des forêts, l'exploitation (bûcherons, chauffeurs, scieurs de long), la transformation, le design et l'innovation (artisans), la biologie, la botanique, l'écologie, la sylviculture tropicale, les espèces exotiques envahissantes et la législation.

La formation est couverte par la **Fiche action 17 - Formation**.

b. Recherche appliquée et appui technique

De même, le manque de connaissances actuelles en foresterie tropicale applicables à la Martinique est un frein à l'atteinte des objectifs du PRFB, qui vise ainsi à **développer une offre de recherche et d'appuis techniques au service de la forêt et du bois**. La création d'un pôle technique est ainsi prévue. Ce pôle pourrait prendre diverses formes (de la mise en réseau des initiatives de recherche et développement existantes à la création d'une institution dédiée), à préciser au cours des premières années de mise en œuvre du PRFB. Les thématiques prioritaires identifiées concernent l'étude des propriétés et traitements des bois, les itinéraires sylvicoles, les plantations, les itinéraires de production agricole sous couvert forestier, l'utilisation des produits, notamment produits forestiers non ligneux, les espèces exotiques envahissantes, la santé des forêts, les sols forestiers et exports de matière organique, les changements climatiques et la biodiversité.

Le pôle technique est couvert par la **Fiche action 16 - Recherche appliquée et appui technique**.

V. Plan d'action

Le plan d'action est constitué de 18 fiches-actions synthétisées ici :

Fiche	Logique
Production : aval	
1. Appui au développement d'activités économiques et filières	Appuyer les porteurs de projet. Martinique développement est un acteur central.
2. Organisation et communication des filières - Interprofession	Coordonner les actions de développement et communication par une interprofession (acteur central) ou équivalent. Intègre les activités d'observatoire économique et études de marché.
Production : lien amont-aval	
3. Exploitation forestière	Améliorer l'exploitation, en quantité et qualité
4. Transformation du bois	Améliorer la transformation pour qu'elle réponde mieux à la demande.
5. Contrats d'approvisionnement	Développer des contrats d'approvisionnement, limités dans un premier temps à quelques activités suffisamment mûres.
Production : amont	
6. Production agricole sous couvert forestier	Développer un cadre, des connaissances et des incitations.
7. Forêts privées	Mobiliser les propriétaires privées, en production ou autre (tourisme notamment). Le syndicat est un acteur central.
Protection	
8. Espèces exotiques envahissantes	Développer/mettre en œuvre des actions de lutte spécifique. La DEAL est un acteur central.
9. Réduction des risques	Mettre en place des plans de réduction des risques.
10. Système d'information environnementale	Fournir régulièrement l'information nécessaire et produire des analyses. L'Observatoire martiniquais de la biodiversité est particulièrement concerné.
11. Mobilisation des outils réglementaires	Mise en œuvre des protections réglementaires.
12. Modification de la réglementation	Fiche dans la continuité de la précédente avec une mise en œuvre est plus incertaine.
Public	
13. Attractivité des sites et sentiers	Compléter les actions du PTIPR.
14. Sensibilisation à la forêt (environnement et patrimoine)	Toutes actions de sensibilisation non directement liées aux sites et sentiers.
Transversal	
15. Programme de plantation	Planifier les actions de plantation en réponse aux enjeux de production, protection et d'accueil du public. Reposera sur une banque de semences à créer.
16. Recherche appliquée et soutien technique	Développer la recherche appliquée en réponse aux besoins du PRFB.
17. Formation	Développer la formation en réponse aux besoins du PRFB.
18. Gouvernance	Piloter la mise en œuvre du PRFB et au-delà, créer une gouvernance sur la forêt et fournir les compétences nécessaires.

Méthodologie d'identification des actions structurantes⁹

Une fois les actions identifiées, un exercice de priorisation de celles-ci a été mené au cours des groupes de travail et par échanges de mail avec les différents partenaires. Il s'est avéré que l'exercice était difficile et que les niveaux de priorité indiqués ne traduisaient pas tant la hiérarchie des enjeux que le niveau d'implication des structures sur chacun des sujets.

Ainsi, les priorisations réalisées par les partenaires n'étaient pas cohérentes entre elles et les échanges n'ont pas permis d'obtenir une priorisation homogène. Ils ont plutôt conduit à augmenter le nombre d'activités en niveau de priorité le plus élevé, ce qui ne fournissait pas l'orientation nécessaire pour la mise en œuvre du PRFB.

La décision a donc été prise d'identifier non pas des actions prioritaires mais plutôt des actions « structurantes », dont la mise en œuvre détermine la possibilité de mettre en œuvre les autres activités d'une même fiche action. Aucun des quatre objectifs du PRFB n'est priorisé, les acteurs s'entendant sur l'importance de l'ensemble des objectifs.

L'identification des actions structurantes repose sur l'analyse de la chaîne de causalité qui relie les actions pour obtenir le résultat souhaité, ainsi que d'échanges avec les partenaires pour valider cette analyse.

L'exercice de priorisation initialement réalisé reste disponible sous forme d'un document de travail.

⁹ Ajout suite à l'avis de l'Ae

1. Appui au développement d'activités économiques et filières

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Préparation			
Mobilisation d'un réseau d'expertises sur le développement des filières	PARM pour les filières agroalimentaires CMAM/CCIM pour les filières ligneuses	2020	
Identification de financements pour le développement de filières	DAAF et PARM	2021	
Mise en œuvre – toutes activités - STDEII			
Accompagnement des porteurs de projet	Martinique développement	En continu	
Accompagnement et communication sur l'accès aux prêts	Martinique développement	En continu	
Accompagnement du développement d'activités économique touristiques répondant à une charte cohérente avec les Codes de l'urbanisme et forestier, garantissant la mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle des forêts et le maintien des fonctions environnementales des forêts	Martinique développement et Comité martiniquais du tourisme	En continu	
Mise en œuvre – activités spécifiques			
Formalisation des activités de carbonisation	ADEME et DEAL	2021	
Etude des qualités phytochimiques des espèces végétales pour d'éventuelles utilisations médicinales	PARM, Pôle technique, Université des Antilles	2023	

2. Organisation des filières et communication - interprofession

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Appui à la création de l'interprofession			
Listing des acteurs par filières et enquêtes préliminaires sur leurs attentes	DAAF	2020	
Création d'une interprofession distinguant des collèges par filière, avec définition des objectifs et mode de fonctionnement de l'interprofession	Professionnels, avec appui DAAF, CTM	2020	
Identification de référents forêts/bois dans les institutions	CRFB	2020	
Fonctionnement de l'interprofession ou activités à couvrir par les institutions de soutien en l'absence d'interprofession			
Elaboration d'un programme de travail (actualisant la liste d'actions proposées ci-dessous)	Interprofession (avec appui DAAF au lancement)	2021	
Marchés			
Identification des besoins en études de marché (niches, export, design, construction, bambou, ...)	CRFB	2020	
Etudes de marché	CMAM et Interprofession	En continu	
Plateforme de commercialisation	Interprofession	En continu, dès 2022	
Observatoire économique			
Identification d'indicateurs économiques à suivre sur les filières	CRFB et CMAM	2020	
Suivi annuel des indicateurs économiques	CRFB et CMAM	En continu	
Communication			
Plateforme de visibilité et programme de valorisation des métiers et produits en lien avec le tourisme	Interprofession et DAAF	En continu, dès 2022	
Etude sur la création d'un "cluster bois"	Martinique développement	2019	
Initiation de la démarche de certification	Interprofession et DAAF	2022	
Labellisation	Interprofession	En continu, dès 2022	
Statut des forestiers			
Travail sur la reconnaissance du statut des forestiers : propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, scieurs de long	DAAF et Syndicat en lien avec MSA et sécurité sociale	2020-2022	

3. Exploitation forestière

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Mobilisation			
Cartographie des zones de mobilisation possible de bois et des zones de conservation (existe en forêt publique)	DAAF, DEAL et ONF	2020	
Cartographie de la desserte actuelle	IGN	2020-2022	
Elaboration d'un schéma de desserte	ONF et DAAF	2022	
Mise en œuvre du schéma de desserte (ouverture de pistes)	ONF et propriétaires (CTM et communes)	2025	
Capacités des exploitants			
Constitution d'une liste des exploitants et des investissements nécessaires	Interprofession, DAAF	2022	
Création d'une coopérative d'exploitation (type CUMA ?)	Exploitants intéressés	2020	
Financement des outils d'exploitation adaptés, idéalement mutualisés	CTM et DAAF	En continu dès 2021	
Appui à la régularisation des scieurs de long informels	Interprofession, DAAF	2023	
Exploitation à impact réduit			
Charte d'exploitation à impact réduit (augmentation des rendements, exploitation des petits bois, prise en compte des enjeux de qualité des eaux et des sols et des risques naturels)	DAAF, ONF et exploitants	2021	
Evaluation des besoins en matériel nécessaires à l'application de la charte	ONF, exploitants, DAAF, ADEME, Albioma	2021	
Formations en exploitation à impact réduit	ONF et pôle technique à créer / centre de formation à créer	En continu dès 2021	
Réalisation de bilans environnementaux sur la base des indicateurs de l'OMB, notamment en lien avec la qualité des eaux et des sols	DEAL, PNR	Annuellement	
Exploitation des petits bois et autre biomasse			
Mise en œuvre de chantiers test pour l'exploitation des petits bois et autre biomasse valorisables en énergie ou autres (compost, palettes, etc.) avec accompagnement et suivi environnemental. Evaluation des temps, coûts et difficultés et recommandations sur les pratiques et le matériel.	ONF, exploitants, Albioma, autres débouchés	2021	
Evaluation des quantités valorisables en bois énergie (sur la base de l'inventaire forestier prévu)	ONF	2021	
Recommandations sur l'exploitation post-cyclones	ONF	2021	
Développement d'un outil pour la mise en relation des propriétaires défrichant leurs parcelles avec des acheteurs potentiels de biomasse	DAAF	2021	
Incitations à la valorisation de la biomasse issue des défrichements	DAAF	2021	

4. Transformation du bois

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Mutualisation des moyens			
Création d'une coopérative de transformation (type CUMA ?)	Acteurs de la transformation	2020	
Financement des outils de transformation adaptés, idéalement mutualisés	CTM et DAAF	En continu	
Adéquation avec la demande			
Développement de produits de niches (design, éco-conception,...)	Acteurs de la transformation, CTM	2020	
Réflexion sur l'export (nécessité d'un espace au port, volumes minimaux, compétitivité à l'export, etc.)	Acteurs de la transformation	2020	
Echanges sur les besoins de l'aval de la filière en termes de produits transformés	Interprofession	En continu	
Normalisation des bois pour la construction	Responsables du pôle technique si créé, Interprofession et DAAF sinon	2024	
Développement de produits sans nécessité de normalisation (bardage, placage, matériaux pour meubles, etc.)	Coopérative de transformation	2024	
Maitrise des impacts environnementaux			
Formation pour l'amélioration des rendements	Pôle technique à créer / centre de formation à créer	En continu	
Développement d'utilisations pour l'aubier	Pôle technique à créer	2022	
Etude du gisement potentiel en valorisation énergétique et quantification des coûts de revient	ONF, sur la base de l'inventaire forestier (voir fiche 10)	2021	
Elaboration d'un guide pour la valorisation des connexes	Pôle technique	2021	
Réalisation de bilans environnementaux sur la base des indicateurs de l'OMB, notamment en lien avec la qualité des eaux et des sols	OMB, PNR, DEAL, DAAF, DIECCTE, CA	Annuellement	

5. Contrats d'approvisionnement

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Quantification de l'offre			
Calcul des prélèvements annuels possibles sur 20 ans en forêt publique et privée, par types de produits et zones (base de données des aménagements forestiers et PSG)	ONF et DAAF	2020	
Etat des lieux de la production de connexes de scieries	Interprofession et DAAF	2020	
Quantification de la demande			
Estimation des besoins en bois (voire autres produits) et des structures correspondantes	Interprofession, CTM et DAAF	2020	
Estimation de la demande en produits de première transformation	Interprofession et DAAF	2020	
Estimation de la demande en produits de seconde transformation	Interprofession et DAAF	2020	
Contrats			
Signature de contrats d'approvisionnement pilotes	ONF et professionnels du bois	2020	
Communication des résultats	ONF et professionnels du bois	2025	

6. Production agricole sous couvert forestier

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Cadrage			
Décision sur une définition concernant les cultures sous couvert forestier, avec analyse réglementaire et technique	CRFB avec DAAF sur aspects réglementaires	2020	
Définition d'une doctrine sur les cultures sous couvert forestier, par type de production, avec critères géographiques, critères concernant les terrains à cibler (en particulier, conserver les espaces à haute valeur ou sensibles) et définition de règles (sur la valeur ajoutée, les intrants, la gestion durable des forêts, la préservation de la qualité des eaux et des sols, etc.)	CRFB	2020	
Recherche appliquée sur les essences, lieux propices à l'installation et itinéraires de culture	Pôle technique à créer	En continu dès création du pôle technique	
Déploiement			
Identification et déploiement de méthodes incitatives (yc financements de la mise en place de systèmes de culture agricole sous couvert forestier)	DAAF, CA et partenaires (Valcaco, etc.)	En continu	
Information des propriétaires sur les opportunités	DAAF et CA	En continu	
Elaboration d'un cahier des charges régional pour la mise à disposition de terrains en forêt publique aux agriculteurs	ONF et propriétaires	Après les premières expérimentations	

7. Forêts privées

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Inventaire du parcellaire privé et constitution d'une liste des propriétaires interne à la DAAF	DAAF	2020	
Syndicat			
Définition des missions du Syndicat	Syndicat, avec appui ONF, DAAF	2020	
Communication sur l'adhésion au syndicat et les missions du syndicat, avec l'objectif de couvrir au moins 1000 ha	Syndicat, avec appui ONF, DAAF, CTM	En continu	
Information (rédaction/diffusion de fiches) et accompagnement des propriétaires privés (fiscalité, aides publiques, gestion forestière, droits et obligations - EBC)	Syndicat et DAAF	En continu	
Gestion des forêts privées			
Elaboration d'une typologie des stations / Mise à jour de la typologie des habitats / Atlas de végétation / Phytosociologie (cortèges,...) et compilation des itinéraires techniques existants	Pôle technique à créer, MNHN, Conservatoire botanique de Martinique	2022	
Rédaction d'un Schéma Régional de Gestion Sylvicole / Règlement type de gestion visant la gestion durable des forêts : aspects de production, protection de l'environnement, sols et eaux en particulier et ouverture au public	DAAF	2023	
Elaboration d'un service de diagnostic forestier à destination des propriétaires privés (visites de parcelles par un gestionnaire et explications sur les meilleures possibilités de valorisation)	DAAF et Syndicat, pôle technique à créer	2021	
Appui technique aux propriétaires forestiers par la DAAF ou un Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF, inexistant actuellement)	DAAF puis pôle technique à créer	En continu	
Liste des avantages/inconvénients des PSG puis incitation à l'élaboration de PSG	DAAF et Syndicat	En continu	
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation à destination des propriétaires forestiers	DAAF, Syndicat et centre de formation à créer	Elaboration : 2021 ; Formation : En continu	
Tourisme			
Inventaire des possibilités et souhaits de projets de développement touristiques en forêt et analyse réglementaire	Syndicat et CTM (inventaire), DAAF (analyse réglementaire)	2021	
Rédaction d'une charte définissant les possibilités de développement touristique en forêt (en lien avec Codes de l'urbanisme et forestier), garantissant la mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle des forêts et le maintien des fonctions environnementales des forêts	DAAF, Syndicat et CRFB	2021	
Communication sur les possibilités de valorisation des forêts privées (avec promotion de la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine)	DAAF et Syndicat	En continu	
Divers			
Formation de gardes particuliers	Syndicat et structure externe (ex: Juris Natura)	2020	

8. Espèces exotiques envahissantes

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Connaissance			
Hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes (131 végétaux évalués sur 1500 pour l'instant, faune à faire à 100%)	DEAL	En continu (guide EEE flore en cours)	
Atelier UICN en Outre-mer sur les EEE	DEAL	2019	
Evaluation des populations d'EEE (faune et flore) dans les Réserves biologiques intégrales	DEAL, ONF	2020	
Mise à jour d'une base de géolocalisation d'EEE	DEAL	En continu	
Etude bibliographique sur les méthodes de lutte mécanique (faune & flore) pour les EEE à prioriser	DEAL	2020	
Evaluation des populations férales (animaux domestiques retournés à l'état sauvage) de cochon en RBI Prêcheur-Grand Rivière et cabri en RBI Montagne Pelée	ONCFS – ONF, OFB	2020	
Demande d'intégration dans les PSG rédigés d'une identification des EEE présentes en forêt privée	DAAF	2020	
Action			
Priorisation des zones d'intervention en fonction des espèces et menaces	OFB, DEAL, ONF, Conservatoire botanique de Martinique, DAAF	2021	
Définition de plans d'action par zones et par espèces (sur la base des connaissances existantes ou de programmes de recherche) avec un accompagnement et suivi environnemental systématique	OFB, DEAL, ONF, Conservatoire botanique de Martinique, DAAF	2022	
Mise en œuvre des recommandations définies par les plans d'action	ONF et DEAL et fédération de chasse	En continu	
Extraction systématique du bambou (puis substitution)	ONF et ETF	En continu	
Elaboration d'un projet de valorisation du bambou et recherche d'un porteur de projet (avec objectif de destruction du bambou, pas de multiplication)	Martinique développement + Partenaire privé à identifier (Association pour la promotion du bambou, Albioma par exemple)	2021	
Valorisation des déchets verts produits par les programmes de destruction	CVO, Albioma, etc.	En continu	

9. Réduction des risques

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Incendies			
Inventaire des zones protégées et / ou accueillant du public soumises au risque incendie	ONF et propriétaires privés	2021	
Elaboration d'une stratégie de défense des forêts contre les incendies sur des zones protégées ou accueillant des espèces sensibles et du public	ONF et DAAF	2021	
Intégration du risque incendie dans les documents de gestion durable et préconisations en matière de lutte contre les incendies (mesures particulières)	ONF et propriétaires privés	En continu	
Erosion			
Inventaire et protection des zones accueillant du public soumises au risque érosion (érosion littorale, glissements de terrain, etc. : typologie de l'érosion à définir en groupe de travail)	ONF, DAAF et DEAL	En continu	
Intégration du risque d'érosion dans les documents de gestion durable et préconisations en matière de lutte contre l'érosion (mesures particulières)	ONF, propriétaires privés, DAAF et DEAL	En continu	
Santé des forêts			
Recherche appliquée (voir fiche dédiée)	Voir fiche 16	Voir fiche 16	
Changements climatiques			
Etude prospective sur les effets attendus et recommandations pour les forêts	DAAF	2025	
Actions transversales			
Elaboration de plans de sauvegarde des espèces menacées (Plans Directeurs de Conservation de la flore menacée, PNA Flore, programmes de réintroduction) et recherche des financements	Conservatoire botanique, ONF, DEAL, DAAF et pôle technique	2022	
Elaboration de plans d'action en milieu forestier en cas de risques naturels (notamment cyclones et glissements de terrain)	ONF et DAAF	2022	
Lutte contre la pollution des forêts (constructions illégales, VHU, dépôts d'ordures)	Préfecture et Parquet	En continu	

10. Système d'information environnementale

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Contenu du SIE			
Elaboration d'une liste d'indicateurs, méthodes et responsabilités pour compléter les données de l'OMB	CRFB et OMB	2020	
Création et mise à jour d'une base de géolocalisation d'espèces patrimoniales, rares, menacées et protégées	Conservatoire botanique (flore), DEAL (faune)	En continu	
Définition d'une liste d'habitats forestiers et des indicateurs de description (début de travail en cours – BE BIOS)	DAAF, DEAL, Conservatoire botanique et ONF	2022	
Cartographie des zones de mobilisation possible de bois et des zones de conservation (existe en forêt publique)	DAAF, DEAL et ONF	2020	
Caractérisation et localisation des différents massifs forestiers, calcul de leur surface assignation d'objectifs pour chaque massif si jugé pertinent ¹⁰	DAAF, DEAL et ONF	2020	
Inventaire forestier			
Elaboration d'un protocole et d'un plan d'action pour la réalisation d'un inventaire forestier et biodiversité (avec placettes permanentes)	DAAF et partenaires	2020	
Réalisation d'un inventaire forestier et mises à jour	ONF et Conservatoire botanique	En continu	
Inventaire des secteurs exploitables et à préserver	DAAF, DEAL et ONF	2021	
Valorisation des données			
Réalisation de bilans environnementaux par filières sur la base des indicateurs de l'OMB, notamment en lien avec la qualité des eaux et des sols	OMB, PNR, DEAL, DAAF, DIECCTE, CA	Annuellement	
Suivi des indicateurs du PRFB et EES. Identification de l'état zéro et valeur cible si absente. ¹¹	CRFB, CTM, DAAF	En continu	

¹⁰ Ajout de l'action suite à l'avis de l'Ae

¹¹ Idem

11. Mobilisation des outils réglementaires

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Action			
Actions de police de l'environnement	SMPE, DEAL, PNRM, CELRL (brigade du littoral)	En continu	
Augmentation des surfaces couvertes par les statuts de protection (APPB, APHN, REDOM, sites acquis et affectés au CELRL, RBI/RBD et ENS/RNT, Régime forestier)	DEAL, CTM, CELRL, ONF, DAAF	En continu	
Bornage, clôture, délimitation des forêts protégées	ONF	En continu	
Zonage pour identifier des sentiers interdits à l'organisation de courses à pied, après étude des impacts	DEAL et ONF	2020	
Formalisation d'une doctrine sur les autorisations de défrichement	DAAF, ONF	2019	
Intégration de la notion de corridors écologiques dans l'instruction des demandes d'autorisation de défrichement	DAAF, ONF	2020	
Elaboration d'une banque de projets de compensation	ONF, DAAF et DEAL	En continu	
Communication			
Communication auprès des communes et propriétaires sur les EBC	DAAF et ONF	En continu	
Elaboration et diffusion d'une communication sur les statuts de protection et les modes de valorisation possibles	DAAF, DEAL, ONF	2020 puis en continu	
Communication auprès des communes, des propriétaires et des porteurs de projets sur la nécessité d'intégrer la question du défrichement en amont des projets	DAAF, DEAL, ONF	En continu	

12. Modification de la réglementation

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Police de l'environnement			
Diagnostic des compétences de police de l'environnement de chaque structure et des besoins éventuels d'élargissement	DEAL (MISEN)	2020	
Proposition de texte pour l'amélioration de la répartition et de la coordination des compétences de Police de l'environnement	DAAF, ONF, DEAL (MISEN), OFB, CdL	2020	
Végétaux			
Elaboration d'un cadre réglementaire sur le matériel forestier de reproduction (adaptation du cadre national)	DAAF, ONF, CGA	2020	
Elaboration d'une réglementation d'Accès et de partage des avantages pour la lutte contre la biopiraterie	DAAF et DEAL	2025	
Evolution de la législation relative aux espèces exotiques envahissantes	DEAL	2020	
Travail sur la possibilité de produire des espèces protégées pour permettre leur plantation (conditionnée au contrôle de l'origine)	DEAL , Conservatoire botanique de Martinique, ONF	2020	
Production et plantation de plants d'espèces protégées	DEAL, DAAF, ONF, pépiniéristes	2020	

13. Attractivité des sites et sentiers

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Connaissance et stratégie			
Définition d'une doctrine territoriale pour le financement de l'accueil (financement public ou privé ?)	CTM, CRFB	2020	
Définition d'une charte graphique territoriale	CTM, ONF	2021	
Etudes de fréquentation (éco-compteurs)	CTM, ONF	2020	
Actions couvertes par le PTESI comprenant le PTIPR			
Création d'un groupe de réflexion sur l'offre d'itinéraires de sport nature afin de prioriser les interventions (validation finale par CTESI) en vue de l'élaboration des plans dédiés	CTESI (CTM + DAAF + DEAL...) Comité de la randonnée pédestre de Martinique, ONF	2020	
Financement de l'entretien et de l'aménagement des sites et sentiers (avec suivi environnemental) en cohérence notamment avec le PTIPR (yc signalisation et parking) et les continuités écologiques	CTM et ONF, EPCI	Annuellement	
Recensement des sites à forte valeur patrimoniale et des actions de restauration et conservation à mener	PNRM, DAC, CTESI, ONF	2020	
Actions partiellement couvertes par le PTIPR			
Identification des modalités de développement d'activités génératrices de revenus en lien avec la fréquentation des sites forestiers (activités intéressantes, accès au financement, assurances, etc.)	CTM, CMT, syndicat (adhésion au CMT ?)	2020	
Appui aux propriétaires privés pour le développement d'activités génératrices de revenus en lien avec la fréquentation des sites accompagné d'un suivi environnemental	CTM, syndicat, autres	2020	
Actions non couvertes par le PTIPR			
Mobilisation de nouveaux moyens de financement (droits d'entrée payants, participation des usagers - redevance canyoning, trail...)	CTM, ONF, propriétaires privés	En continu dès 2020	
Mise en place d'une charte graphique et d'un topoguide sur les sentiers du PTIPR et autres	Fédération française de randonnée et CdL		
Etude de l'impact des courses sur les chemins afin d'écarter les itinéraires sensibles et d'identifier les financements pour la remise en état des espaces parcourus	ONF et DEAL	2019	
Mise en œuvre des actions de restauration ou conservation du patrimoine	Propriétaires, gestionnaires, ONF	En continu	
Développement de visites numériques	CTM, ONF, porteurs de projet privés	2025	

14. Sensibilisation à la forêt (environnement et patrimoine)

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Communication grand public			
Elaboration d'un programme de communication	CRFB	2020	
Mise en œuvre du programme de communication	A désigner	En continu	
Communication sur les missions d'intérêt général de l'ONF, de l'Etat et du PNRM	ONF, Etat (DAAF / DEAL), PNRM	En continu	
Coopération avec l'offre touristique pour la communication et la sensibilisation	Comité martiniquais du tourisme	En continu	
Interventions ciblées			
Développement des interventions en classe	ONF et autres	En continu	
Formation des professeurs de biologie	ONF, Université des Antilles	En continu	
Formation d'accompagnateurs sur la faune, la flore, le patrimoine (yc dans les structures de sports nature), sur des zones peu sensibles à la fréquentation	Centre de formation à créer	2022 puis en continu	
Développement et mise en œuvre de programmes de sensibilisation spécifiques aux professionnels : exploitants, interprofession, syndicat des propriétaires forestiers privés, transformateurs	DAAF	En continu	
Sites mobilisés pour la sensibilisation			
Elaboration de règles pour que l'accès aux financements de projets touristiques en forêt soit conditionné à la préservation de l'espace, à des actions de sensibilisation environnementale et la mise en valeur du patrimoine (Cf fiche 13)	DAAF et CTM	2021	
Création et entretien d'un arboretum	ONF	En cours	

15. Programme de plantations

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Programme			
Fixation d'objectifs de reboisements (essences, surfaces, localisations) – en lien avec les objectifs des trames V&B, les enjeux de protection des eaux et des sols, de biodiversité, de lutte contre les EEE et les enjeux paysagers, ainsi que les objectifs des plans d'aménagement forestiers / PSG + identification des projets en cours (Fiche action 15 - Programme de plantations)	ONF, DAAF, CTM et DEAL	2021	
Mise en œuvre et suivi annuel des opérations de reboisement, notamment concernant les aspects environnementaux	DAAF, ONF et Syndicat	En continu	
Encouragements à la production et la plantation d'espèces menacées (financement et communication)	DAAF, CTM, DEAL, ONF et pépiniéristes	En continu	
Compensation des défrichements			
Elaboration d'une banque de projets de compensation	ONF, DAAF et DEAL	En continu	
Rédaction d'un guide sur la compensation par le reboisement	ONF	2019	
Connaissance			
Rédaction de la liste des espèces ligneuses forestières indigènes de Martinique	DAAF, DEAL, ONF, Conservatoire Botanique	2019	
Travail sur les propriétés, l'écologie et les utilisations des espèces (fiches)	Pôle technique à créer, ONF	En continu	
Semences			
Création d'une certification des semences, utilisation du catalogue des semenciers de l'ONF et des autres pépinières (en parallèle de la réglementation sur les MFR)	ONF, Conservatoire botanique de Martinique	2022	
Etudes préalables sur la durée de dormance des graines	ONF	2022	
Rédaction d'itinéraire technique pour la levée de dormance	ONF	2022	
Création d'une banque de semences	ONF, Conservatoire botanique de Martinique et pépiniéristes	2022	

16. Recherche appliquée et appui technique

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Conception et mise en œuvre d'un « pôle technique »			
Etats des lieux des connaissances par thèmes et identification des lacunes	DAAF et Interprofession	2022	
Identification des partenaires pertinents pour traiter chaque thématique (avec mobilisation des outils de la science participative)	DAAF, Interprofession, CRFB	2023	
Elaboration d'un programme de travail (recherche/études) par thématique avec les partenaires	DAAF et Interprofession	2024	
Identification et conception de projets pilotes	DAAF et Interprofession	2024	
Identification de financements pour la mise en œuvre du programme de travail et des projets pilotes (yc fonds recherche AFB, ANR...)	DAAF et Interprofession	2024	
Communication annuelle des résultats	Responsables du pôle technique si créé, DAAF et Interprofession sinon	Annuellement après création du pôle	
Programmes spécifiques			
Inventaires des maladies, champignons et parasites	ONF-Arbre conseil	2022	
Elaboration d'un catalogue pour la diversification sylvicole	ONF	2022	
Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux propriétaires et professionnels des filières	Responsables du pôle technique si créé, DAAF sinon	En continu après 2022	
Exploitation des données du réseau de placettes permanentes (à améliorer) pour connaître et comprendre les conséquences du changement climatique	ONF, Université Antilles Guyane, DAAF, DEAL	En continu	
Participation à la recherche sur la bioremédiation, notamment concernant le chlordécone	Responsables du pôle technique si créé	En continu après 2022	

17. Formation

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Préparation			
Etat des lieux des possibilités de formation et des lacunes pour chaque secteur	DAAF, DIECCTE, CTM (AGEFMA), IMFPA, PNR, CMA et CCI (comité technique de la CRFB à créer)	2020	
Etude sur l'opportunité de créer un centre de formation forêt-bois ou de valoriser les possibilités de formation existantes	DAAF et comité technique à créer	2020	
Formation			
Elaboration d'un programme de formation pour la forêt et le bois	DAAF et comité technique à créer	2021	
Création d'un centre de formation forêt-bois et/ou conventionnement avec d'autres centres de formation notamment en Guyane (en fonction des résultats de l'étude)	DAAF et comité technique à créer	2025	
Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et compétences	DIECCTE	2020	
Programme pour la mobilisation annuelle des financements de formation continue (FAFSEA et autres)	DAAF, CTM	En continu	
Communication			
Rédaction d'un guide sur la formation (contacts, financements, modalités, etc.), communication continue sur les possibilités de formation	DAAF	2022	
Présentation annuelle des nécessités et opportunités de formation initiale et continue aux professeurs de l'éducation nationale (collège et lycée) et des centres de formation des apprentis, ainsi qu'à Pôle emploi. Participation au forum des métiers	Interprofession et DAAF	En continu	

18. Gouvernance

Action	Responsable	Délai	Action structurante
Suivi du PRFB			
Formalisation d'un tableau de bord pour le suivi du PRFB	CRFB	2019	
Collecte, compilation et analyse annuelle des informations sur les indicateurs	En fonction des indicateurs	En continu	
Réunions annuelles de la CRFB	CRFB	Annuellement	
Mise en œuvre du PRFB			
Elaboration de lignes directrices pour l'attribution des financements visant à mettre en œuvre le PRFB (obligation de mutualisation des outils ? de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine ? etc.)	CRFB	2020	
Appui à l'accès aux financements des initiatives	CTM et DAAF	En continu	
Constitution de 4 comités techniques : - Interprofession - Inventaire forestier et itinéraires techniques - Productions sous couvert forestier - Formation dans la filière forêt-bois	Organismes volontaires	En continu	
Elaboration (y compris affectation de financement et moyens humains) et mise en œuvre de programmes annuels des comités techniques	Comités techniques à créer	Annuellement	
Mise en œuvre d'une gouvernance territoriale			
Désignation de référents forêts/bois dans les institutions de soutien	Institutions de soutien, avec coordination de la DAAF	2020	
Réunion annuelle du Comité de Pilotage « Forêts de Volcans de Martinique » (label Forêt d'Exception®)	ONF/CTM	Annuellement	
Participation à différents comité de pilotage (ex : Copil de gestion des versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée, Comité de gestion des mangroves)	DAAF	En continu	
Assurer un suivi de l'intégrité foncière de la forêt du littoral et de la cohérence de sa gestion	ONF, DEAL, Conservatoire du Littoral	En continu	

VI. ANNEXES

Annexe 1. Evaluation Environnementale du DRA-SRA et avis de l'Autorité Environnementale

Présentation de l'évaluation environnementale :

Enjeu environnemental	Risques éventuels ou évolutions de l'environnement	Mesures permettant de réduire ou de compenser les effets négatifs ou d'accroître les effets positifs sur l'environnement
Climat	Conséquences potentielles sur le bilan carbone	Les décisions confortent le rôle positif de la production ligneuse puisqu'une forêt tropicale en équilibre présente un bilan carbone neutre. L'usage du bois d'œuvre ou du bois énergie permet de diminuer le recours aux énergies fossiles.
Eau	Conséquences potentielles sur la qualité de l'eau Risque de modification du régime hydraulique	Les mesures prises sont : • Limiter les sources d'érosion en maintenant un couvert végétal • Encourager l'usage de méthode de débardage alternative (câble) • Proscrire les intrants tel qu'engrais, boues de station d'épuration et pesticides • Préserver les ravines • Connaître et respecter les périmètres de captage • Renouveler en essences indigènes par petite zone (05 à 2,5ha)

		• Définir les clauses de chantiers spécifiques avec de bonnes pratiques d'exploitation
Sols	<i>Risque d'érosion et de tassement du sol</i>	Les mesures prises sont : • Encourager l'usage de méthode de débardage alternative (câble) • Mettre en place des cloisonnements d'exploitation • Limiter au strict nécessaire le réseau de desserte en zone de protection et habitats remarquables • Définir les clauses de chantiers spécifiques avec de bonnes pratiques d'exploitation : préserver des rémanents comme source de bois mort • Réaliser et entretenir des évacuations de l'eau fréquentes sur la desserte
Biodiversité	<i>Changement climatique</i> <i>Risque de perte de diversité biologique et génétique</i> <i>Risque d'installation de peuplements monospécifiques</i>	Les mesures prises sont : • Choisir des essences adaptées à chaque milieu • Favoriser les mélanges d'essences avec une proportion comprise entre 20 à 30% d'essences secondaires pour augmenter la résistance et la résilience des habitats • Favoriser la régénération naturelle (Guide de sylviculture du Mahogany grande feuille) • Ne pas planter d'essences invasives et privilégier les espèces indigènes • Mettre en œuvre la procédure de détection précoce des espèces exotiques envahissantes et étendre l'action aux animaux

	<i>Risque de dégradation des habitats et/ou espèces remarquables ou d'intérêt éco-régional</i>	• Favoriser la conservation in situ des espèces menacées par des actions de lutte contre les espèces invasives • • Assurer la multiplication des espèces les plus rares • Limiter les perturbations (création de sentiers ou de routes)
	<i>Risques de développement des espèces végétales invasives en milieu ouvert</i>	• Canaliser le public sur les sentiers • Cibler les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes au niveau des zones les moins envahies, des stations d'espèces rares et en périphérie des zones envahies
	<i>Risque de fragmentation des corridors écologiques</i>	• Eviter le mitage du foncier forestier par des activités néfastes à la conservation des espaces naturels gérés
Paysage	<i>Risque d'altération paysagère</i>	Les mesures prises sont : • Mettre en œuvre les dispositions prévues par le plan de restauration écologique et touristique • Intégrer la dimension paysagère dans toutes les actions menées • Limiter la création de piste dans les zones d'accessibilité difficile par la mise en place du débardage par câble • Privilégier l'utilisation des matériaux locaux

		• Intégrer les nouvelles aires d'accueil du public dans les milieux anthropisés
Patrimoine culturel et archéologique	<i>Risque de dégradation de vestiges lors de travaux</i>	Les mesures prises sont : • Connaître les vestiges existants • Travailler en partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles de Martinique • Insérer des prescriptions particulières dans les aménagements
Risques naturels		Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Naturels pour établir l'enjeu de protection contre les risques naturels de chaque aménagement de forêt.

Présentation de l'avis de l'Autorité Environnementale

L'autorité environnementale estime que la Directive Régionale d'Aménagement des Forêts domaniales et le Schéma Régional d'Aménagement des autres forêts publiques de la Martinique dégagent de façon pertinente les enjeux écologiques associés aux objectifs de développement durable de la politique forestière. Ces documents réalisent une analyse exhaustive des différents milieux forestiers du territoire. Le rôle primordial des forêts en termes de préservation de la ressource en eau, de lutte contre l'érosion, du maintien de la biodiversité et de l'accueil du public est rappelé dans ces documents.

Les décisions les plus impactantes pour l'environnement sont l'exploitation forestière et le développement de structures d'accueil pour le public. L'absence d'impact résiduel n'est pas présentée, mais il apparait, selon le tableau de réduction des impacts, qu'il n'y en a pas. L'analyse des impacts du PRFB devra être davantage conforme aux exigences du décret relatif à l'évaluation des plans et programmes.

Les documents ne présentent pas d'indicateurs garantissant un bilan environnemental complet, avec un état de référence à partir duquel pourraient être comparés, par thématiques, les indicateurs retenus. Il est ainsi important que le PRFB présente de tels indicateurs.

Annexe 2. CRFB : Arrêté portant constitution de la CRFB



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Agriculture et Forêt

Arrêté portant constitution de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Martinique

Le Préfet de la Martinique

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 67 ;

VU le code forestier, notamment ses articles L113-2 et D113-11 à D113-14 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 et suivants ;

VU le décret n° 60-406 du 26 avril 1960 relatif à l'adaptation du régime législatif et de l'organisation administrative des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

VU le décret n° 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois ;

VU le décret n° 2016-1885 du 26 décembre 2016 relatif aux commissions de la forêt et du bois pour les collectivités d'outre-mer et modifiant certaines dispositions du code forestier ;

VU le décret du Président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, Préfet de la Région Martinique, Préfet de la Martinique ;

Considérant l'avis du président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique,

SUR proposition du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

RUE VICTOR SEVERE - BP 847-648 - 97 262 FORT-DE-FRANCE CEDEX - TÉLÉPHONE 05 96 39 36 00 - TÉLEX 912 550 MR
TELECOPIÉ 05 96 71 40 29 - site internet www.martinique.pref.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est créé en Martinique une commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) présidée conjointement par le préfet de région et le président du conseil exécutif de Martinique.

Cette commission est chargée d'élaborer le programme régional de la forêt et du bois mentionné à l'article L.122-1 du Code forestier et de donner son avis sur les directives et schémas régionaux d'aménagement des bois et forêts mentionnés à l'article L.122-2.

Elle donne également un avis sur les schémas régionaux de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers, après avis de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt dans son rôle de substitution au Centre national de la Propriété Forestière dans les DOM.

ARTICLE 2 :

Outre le préfet de la Martinique et le président du Conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique qui la président conjointement, la commission est composée de 34 membres qui sont :

- Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant compétent en matière d'environnement ;
- Un représentant du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant compétent en matière de construction ;
- Un représentant du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant compétent en matière de transport ;
- Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
- Le conseiller désigné par le président de l'assemblée de Martinique ou un autre conseiller désigné pour assurer sa suppléance ;
- Le représentant des maires désigné par l'association départementale des maires de Martinique ou un autre maire désigné pour assurer sa suppléance ;
- Le président du parc naturel régional de la Martinique ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'Office national des forêts ou son représentant ;
- Le délégué interrégional outre-mer de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;
- Le délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son représentant ;
- Le président de la chambre d'agriculture de Martinique ou son représentant ;
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Martinique ou son représentant ;
- Le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de Martinique ou son représentant ;
- Deux représentants au titre de la propriété forestière des particuliers ou leurs suppléants désignés ;
- Le président de la « Coopérative Martiniquaise Bois » ou son représentant au titre des coopératives forestières ;
- Un représentant de la collectivité territoriale de Martinique au titre de la propriété forestière des bois et forêts relevant des collectivités ou des établissements publics (2° du I de l'article L.211-1) ou son suppléant désigné par le président du conseil exécutif ;
- Le directeur de la « Société Horticole des Trois Îlets » ou son représentant au titre des producteurs de plants forestiers ou son représentant ;
- Le directeur de la société " Crédit Meuble" ou son représentant au titre des industries du bois ou son représentant ;

RUE VICTOR SEVERE - BP 647 648 - 97 262 FORT-DE-FRANCE CEDEX - TELEPHONE 05 96 39 36 00 - TELEX 912 650 MR
TELECOPIE 05 96 71 40 29 - site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr

- Le directeur de la société " Manufacture Musicale des Îles" ou son représentant au titre des industries du bois ou son représentant ;
- Le directeur de la société " Minot Marius Rezaire, l'Art Créole Développement" ou son représentant au titre des industries du bois ;
- La présidente de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt et du bois FEMABOIS ou son représentant ;
- Le directeur de la société " Albioma" ou son représentant au titre du secteur de la production d'énergie renouvelable ou son représentant ;
- Deux représentants au titre des salariés de la forêt et des professions du bois ou leurs suppléants désignés ;
- Le président du comité de la randonnée pédestre de la Martinique ou son représentant, au titre des usagers de la forêt ;
- Le président de l'association Association de Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais (ASSAUPAMAR) ou son représentant, au titre des associations de protection de l'environnement agréées ;
- Le président de l'association Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) ou son représentant, au titre des associations de protection de l'environnement agréées ;
- Le délégué régional du Conservatoire des Espaces Littoraux et Rivages Lacustres, ou son représentant, au titre des gestionnaires d'espaces naturels ;
- Le président de la Fédération départementale des chasseurs ou son représentant ;
- Les personnes qualifiées sont désignées conjointement par le préfet et le président du conseil exécutif et figurent en annexe du présent arrêté ;

Les membres désignés nominativement figurent en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le préfet de région peut être suppléé par le secrétaire général de la préfecture ou par le directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt.

Le président du conseil exécutif peut être suppléé par un conseiller exécutif.

Un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut être suppléé que par un élu de la même assemblée délibérante.

Les personnalités qualifiées ne peuvent se faire suppléer.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre de la commission peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

ARTICLE 4 :

Les membres désignés de la commission ont un mandat de 5 ans, renouvelable 1 fois.

Le membre d'une commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 :

La commission se réunit sur convocation de ses présidents, qui fixent l'ordre du jour, élaboré par le secrétariat désigné à l'article 7. Cette convocation peut être envoyée par tous moyens, y compris par télécopie ou par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci.

RUE VICTOR SEVERE – BP 647-648 – 97 262 FORT-DE-FRANCE CEDEX – TELEPHONE 05 96 39 35 00 – TELEX 912 650 MR
TELECOPIE 05 96 71 40 20 – site internet www.martinique.pref.gouv.fr

Sauf urgence, les membres de la commission reçoivent, cinq jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

ARTICLE 6 :

Les règles de fonctionnement de la commission régionale de la forêt et du bois, notamment les modalités de prise de décision, sont prévues par son règlement intérieur.

ARTICLE 7 :

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

ARTICLE 8 :

Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents ou représentés, y compris les membres ayant donné mandat.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

La commission se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés ou ayant donné mandat. Les présidents ont voix prépondérantes en cas de partage égal des voix.

Les membres de la commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet. La violation de cette règle entraîne la nullité de la décision prise à la suite de cette délibération lorsqu'il n'est pas établi que la participation du ou des membres intéressés est restée sans influence sur la délibération.

Le préfet de région et le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique peuvent inviter des experts désignés en raison de leurs compétences notamment en matière scientifique ou environnementale à leur initiative conjointe ou à la demande d'un des membres de la commission régionale de la forêt et du bois. Ces experts peuvent intervenir en complément des personnes qualifiées à l'article 2. Ces experts n'ont pas voix délibérative.

Avec l'accord des présidents, les membres de la commission peuvent participer aux débats avec voix délibérative au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Ce moyen ne peut pas être utilisé lorsque le vote est secret.

ARTICLE 9 :

L'engagement de la délibération par voie d'échange d'écrits est subordonné à la vérification préalable que l'ensemble des membres a accès à des moyens techniques permettant leur participation effective pendant la durée de la délibération.

Sous réserve de la préservation, le cas échéant, du secret du vote, les présidents peuvent décider qu'une délibération sera organisée par tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique permettant un dialogue en ligne ou par messagerie.

ARTICLE 10 :

RUE VICTOR SEVERE - BP 647-648 - 97 262 FORT-DE-FRANCE CEDEX - TELEPHONE 05 96 39 36 00 - TELEX 912 650 MR
TELECOPIE 05 96 71 40 29 - site internet www.martinique.pref.gouv.fr

Les procès-verbaux des réunions de la commission indiquent le nom et la qualité des membres présents, les questions traitées au cours de la séance et le sens de chacune des délibérations. Ils précisent, le cas échéant, le nom des mandataires et des mandants.

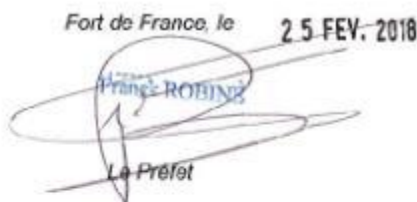
Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.

L'avis rendu est transmis à l'autorité compétente pour prendre la décision.

Lorsque la commission n'a pas émis son avis dans un délai raisonnable, l'autorité compétente peut prendre la décision.

ARTICLE 11 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique et Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux intéressés et aux organismes de désignation.

Fort de France, le 25 FEV. 2018

Le Préfet

	Liste des membres de la CERB Forêt par l'article D173-1-1 du code forestier	Proposition de membres	Désignation des membres	Nom - Prénom
1	Le directeur régional des services de l'Eau compétents en matière de forêt	CAAF	M. le Directeur	
2	Le directeur régional des services de l'Eau compétents en matière d'environnement	DEAL	M. le Directeur	
3	Le directeur régional des services de l'Eau compétents en matière de construction	DEAL	M. le Directeur	
4	Le directeur régional des services de l'Eau compétents en matière de transport	DEAL	M. le Directeur	
5	Le directeur régional des services de l'Eau compétents en matière d'entreprises, de commerce, de consommation, du travail et de l'emploi	DECCCTE	M. le Directeur	
6	Un représentant de l'Assemblée de Martinique	CTM	M. le Président	Nedine REMARD (Hulane) Denis LOUIS-REGIS (suppléant)
7	Un représentant des maires des communes de la collectivité territoriale de Martinique désigné par l'association départementale de Martinique	A désigner par l'association des Maires	M. le Président	
8	Un représentant du parc naturel régional de la Martinique	A désigner	M. le Président	
9	Un représentant de l'Office national des forêts	CNF	M. le Directeur	
10	Un représentant de la délégation interrégionale outre-mer de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage	CNCRS	M. le Directeur	Julien MAILLES (DEAL)
11	Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	ADENE	M. le Directeur	
12	Un représentant de la chambre d'agriculture	CA	M. le Président	
13	Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de région	CCI	M. le Président	
14	Un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat	CMA	M. le Président	Georges HUBRON (de vice-président de CMA)
			Mme	Kara BERNABE
	Deux représentants de la propriété forestière des particuliers	SC Habitat Pécure (Olivier Duchamp propriétaire de forêt à Basse-Pointe) Suppléant : Laurent Muraud des Grilles Habitat Cérin (06 99 21 63 78) Suppléant : Guillaume de MELLAC	M.	Olivier DUCHAMP de CHASTAGNE
			Mme	Laurence MURAUD des GRILLES
15			M. le Gérant	Guillaume de MELLAC
16	Un représentant de la propriété forestière des bois et forêts relevant du 2° du I de l'article L. 211-1	CTM	M. le Président du Conseil Ecobouf	
17	Un représentant des coopératives forestières	Coopérative Martinique bois	M. le Président	Juiss POGNON

Le préfet de la Martinique



VINCENT ROHINI

Liste des membres de la CIRB fixée par l'article D173-1-1 du code forestier		Proposition de membres		Designation des membres		Nom - Prénom	
18	Un représentant des entités du territoire forestier					M.	
19	Un représentant des experts forestiers					M.	
20	Un représentant des producteurs de produits forestiers					M. le Directeur	
	Trois représentants des industries du bois					M.	MONTBRUN
21						M.	
22	Le président de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt ou du bois					M. le Président	Maurice LOUIS BLANCHET (Maurice) David CASTEL (David)
23	Un représentant du secteur de la production d'énergie renouvelable					M. le Directeur	Hector VINCENT
24	Deux représentants des salariés de la forêt et des professions du bois					M.	Fred MINOT
25	Un représentant d'associations d'usagers de la forêt					M.	Yves DOMA (Yves) Julie VIGOR (Julie)
26	Deux représentants d'associations de producteurs de faune ou de flore					M. le Président	Lucien PULVAL (Lucien) Charles VIGASSARY (Charles)
27	Un représentant des gestionnaires d'espaces naturels					M. le Directeur	Olivier CARPETO
28	Un représentant des fédérations départementales des chasseurs					M. le Président	Philippe SAFFACHE
	Des personnes qualifiées, dans le domaine de la forêt, nommées sur proposition conjointe du préfet de la région et du président du conseil régional de Martinique					M. le Directeur	Marie-France DUVAL
29						M. le Directeur	Patrice QUENEVERVE
						M. le Directeur	Vincent GUERRE



Annexe 3. Liste des entretiens pour la réalisation du diagnostic

ADEME (Charlotte Gully)

Albioma (Matthieu Jeannesson)

Ancien charbonnier (Christian Montjoly)

ASSAUPAMAR (Pierre Gallet de Saint-Aurin et Henri Louis-Régis)

Association pour la protection de la nature et de l'environnement (Charles Virassamy et Lucien Pulval-Daddy)

CIRAD (Antoine Galiana)

Collectivité territoriale de Martinique (Françoise Négouai, Katerine Lecourt, Nadine Renard)

Comité de la randonnée pédestre de Martinique (Patrick Voltine)

Conservatoire du littoral (Marie-Michèle Moreau)

Coopérative martiniquaise du bois (Jules Pognon)

Crédit Meuble (Marcel Montbrun)

DEAL (Emmanuel Sutter)

DIECCTE (Jean-Max Charlery-Adèle)

Fémaboïs (Olivier Demousseau et Martine Louis-Elizabeth)

L'art créole développement (Marius Minot)

Manufacture musicale des îles (Sully Cally)

ONCFS (Christian Estchechar)

ONF (Gael Bardou, Pierre Verry, Jean-François Font, Nicolas Remy, Kora Bernabé)

Parc naturel régional de Martinique (Louis Sydney)

Pépiniériste (Gilles Tesson)

Représentant des salariés des professions du bois (Hector Vincent - Joseph Cotrell-bois)

Représentants de la propriété forestière des particuliers (Olivier Duchamp de Chastaigne - Habitation Pecoul et Kora Bernabé)

Société horticole des trois îlets et (Marcelino Hayot)

Syndicat des propriétaires forestiers (Pascal Fardin)

Annexe 4. Détail des actions structurantes prises en charge par les comités techniques

Groupe de travail	n°FA	Actions structurantes correspondantes
GT Interprofession	FA1	Accompagnement des porteurs de projet
	FA2	Création d'une interprofession distinguant des collèges par filière, avec définition des objectifs et mode de fonctionnement de l'interprofession
	FA2	Travail sur la reconnaissance du statut des forestiers : propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, scieurs de long
	FA3	Constitution d'une liste des exploitants et des investissements nécessaires
	FA4	Echanges sur les besoins de l'aval de la filière en termes de produits transformés
	FA7	Rédaction d'une charte définissant les possibilités de développement touristique en forêt (en lien avec Codes de l'urbanisme et forestier), garantissant la mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle des forêts et le maintien des fonctions environnementales des forêts
	FA14	Elaboration d'un programme de communication
	FA16	Etats des lieux des connaissances par thèmes et identification des lacunes
	FA18	Identification de financements pour la mise en œuvre du programme de travail et des projets pilotes (yc fonds recherche AFB, ANR...)
		Constitution de 4 comités techniques : - Interprofession
	FA18	- Inventaire forestier et itinéraires techniques - Productions sous couvert forestier - Formation dans la filière forêt-bois
GT Inventaire et itinéraires techniques	FA3	Cartographie des zones de mobilisation possible de bois et des zones de conservation (existe en forêt publique)
	FA3	Mise en œuvre de chantiers test pour l'exploitation des petits bois et autre biomasse valorisables en énergie ou autres (compost, palettes, etc.) avec accompagnement et suivi environnemental. Evaluation des temps, coûts et difficultés et recommandations sur les pratiques et le matériel.
	FA5	Calcul des prélèvements annuels possibles sur 20 ans en forêt publique et privée, par types de produits et zones (base de données des aménagements forestiers et PSG)
	FA7	Rédaction d'un Schéma Régional de Gestion Sylvoicole / Règlement type de gestion visant la gestion durable des forêts : aspects de production, protection de l'environnement, sols et eau en particulier et ouverture au public
	FA7	Elaboration d'un service de diagnostic forestier à destination des propriétaires privés (visites de parcelles par un gestionnaire et explications sur les meilleures possibilités de valorisation)
	FA7	Elaboration d'une typologie des stations / Mise à jour de la typologie des habitats / Atlas de végétation / Phytosociologie (cortèges,...) et compilation des itinéraires techniques existants
	FA7	Inventaire du parcellaire privé et constitution d'une liste des propriétaires interne à la DAAF
	FA10	Elaboration d'une liste d'indicateurs, méthodes et responsabilités pour compléter les données de l'OMB
	FA10	Elaboration d'un protocole et d'un plan d'action pour la réalisation d'un inventaire forestier et biodiversité (avec placettes permanentes)
		Fixation d'objectifs de reboisements (essences, surfaces, localisations) – en lien avec les objectifs des trames V&B, les enjeux de protection des eaux et des sols, de biodiversité, de
	FA15	lutte contre les EEE et les enjeux paysagers, ainsi que les objectifs des plans d'aménagement forestiers / PSG + identification des projets en cours (Fiche action 15 - Programme de plantations)
	FA15	Rédaction de la liste des espèces ligneuses forestières indigènes de Martinique
		Constitution de 4 comités techniques : - Interprofession
	FA18	- Inventaire forestier et itinéraires techniques
GT Productions sous couvert forestier	FA6	Décision sur une définition concernant les cultures sous couvert forestier, avec analyse réglementaire et technique
	FA6	Définition d'une doctrine sur les cultures sous couvert forestier, par type de production, avec critères géographiques, critères concernant les terrains à cibler (en particulier, conserver les espaces à haute valeur ou sensibles) et définition de règles (sur la valeur ajoutée, les intrants, la gestion durable des forêts, la préservation de la qualité des eaux et des sols, etc.)
		Constitution de 4 comités techniques : - Interprofession
	FA18	- Inventaire forestier et itinéraires techniques - Productions sous couvert forestier - Formation dans la filière forêt-bois
GT Formation	FA17	Etat des lieux des possibilités de formation et des lacunes pour chaque secteur
	FA17	Elaboration d'un programme de formation pour la filière forêt - bois
		Constitution de 4 comités techniques : - Interprofession
	FA18	- Inventaire forestier et itinéraires techniques - Productions sous couvert forestier - Formation dans la filière forêt-bois
AUTRE	FA7	Définition des missions du Syndicat
	FA8	Hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes (131 végétaux évalués sur 1500 pour l'instant, faune à faire à 100%)
	FA8	Priorisation des zones d'intervention en fonction des espèces et menaces
	FA11	Formalisation d'une doctrine sur les autorisations de défrichement
	FA12	Diagnostic des compétences de police de l'environnement de chaque structure et des besoins éventuels d'élargissement
	FA12	Elaboration d'un cadre réglementaire sur le matériel forestier de reproduction (adaptation du cadre national)
	FA13	Création d'un groupe de réflexion sur l'offre d'itinéraires de sport nature afin de prioriser les interventions (validation finale par CTESI) en vue de l'élaboration des plans dédiés
	FA15	Elaboration d'une banque de projets de compensation
	FA15	Rédaction d'un guide sur la compensation par le reboisement
	FA15	Création d'une certification des semences, utilisation du catalogue des semenciers de l'ONF et des autres pépinières (en parallèle de la réglementation sur les MFR)
	FA18	Formalisation d'un tableau de bord pour le suivi du PRFB

Annexe 5. Chronogramme du plan d'action

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 - Appui au développement d'activités économiques et filières												
Préparation												
Mobilisation d'un réseau d'expertises sur le développement des filières												
Identification de financements pour le développement de filières												
Mise en œuvre – toutes activités - STDEII												
Accompagnement des porteurs de projet												
Accompagnement et communication sur l'accès aux prêts												
Accompagnement du développement d'activités économique touristiques répondant à une charte cohérente avec les Codes de l'urbanisme et forestier, garantissant la mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle des forêts et le maintien des fonctions environnementales des forêts												
Mise en œuvre – activités spécifiques												
Formalisation des activités de carbonisation												
Etude des qualités phytochimiques des espèces végétales pour d'éventuelles utilisations médicinales												
2 - Organisation des filières et communication - interprofession												
Appui à la création de l'interprofession												
Listing des acteurs par filières et enquêtes préliminaires sur leurs attentes												
Création d'une interprofession distinguant des collèges par filière, avec définition des objectifs et mode de fonctionnement de l'interprofession												
Identification de référents forêts/bois dans les institutions												
Fonctionnement de l'interprofession ou activités à couvrir par les institutions de soutien en l'absence d'interprofession												
Elaboration d'un programme de travail (actualisant la liste d'actions proposées ci-dessous)												
Marchés												
Identification des besoins en études de marché (niches, export, design, construction, bambou, ...)												
Etudes de marché												
Plateforme de commercialisation												
Observatoire économique												
Identification d'indicateurs économiques à suivre sur les filières												
Suivi annuel des indicateurs économiques												
Communication												
Plateforme de visibilité et programme de valorisation des métiers et produits en lien avec le tourisme												
Etude sur la création d'un "cluster bois"												
Initiation de la démarche de certification												
Labellisation												
Statut des forestiers												
Travail sur la reconnaissance du statut des forestiers : propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, scieurs de long												

3 - Exploitation forestière**Mobilisation**

Cartographie des zones de mobilisation possible de bois et des zones de conservation (existe en forêt publique)

Cartographie de la desserte actuelle

Elaboration d'un schéma de desserte

Mise en œuvre du schéma de desserte (ouverture de pistes)

Capacités des exploitants

Constitution d'une liste des exploitants et des investissements nécessaires

Création d'une coopérative d'exploitation (type CUMA ?)

Financement des outils d'exploitation adaptés, idéalement mutualisés

Appui à la régularisation des scieurs de long informels

Exploitation à impact réduit

Charte d'exploitation à impact réduit (augmentation des rendements, exploitation des petits bois, prise en compte des enjeux de qualité des eaux et des sols et des risques naturels)

Evaluation des besoins en matériel nécessaires à l'application de la charte

Formations en exploitation à impact réduit

Réalisation de bilans environnementaux sur la base des indicateurs de l'OMB, notamment en lien avec la qualité des eaux et des sols

Exploitation des petits bois et autre biomasse

Mise en œuvre de chantiers test pour l'exploitation des petits bois et autre biomasse valorisables en énergie ou autres (compost, palettes, etc.) avec accompagnement et suivi environnemental. Evaluation des temps, coûts et difficultés et recommandations sur les pratiques et le matériel.

Evaluation des quantités valorisables en bois énergie (sur la base de l'inventaire forestier prévu)

Recommandations sur l'exploitation post-cyclones

Développement d'un outil pour la mise en relation des propriétaires défrichant leurs parcelles avec des acheteurs potentiels de biomasse

Incitations à la valorisation de la biomasse issue des défrichements

4 - Transformation du bois**Mutualisation des moyens**

Création d'une coopérative de transformation (type CUMA ?)

Financement des outils de transformation adaptés, idéalement mutualisés

Adéquation avec la demande

Développement de produits de niches (design, éco-conception,...)

Réflexion sur l'export (nécessité d'un espace au port, volumes minimaux, compétitivité à l'export, etc.)

Echanges sur les besoins de l'aval de la filière en termes de produits transformés

Normalisation des bois pour la construction

Développement de produits sans nécessité de normalisation (bardage, placage, matériaux pour meubles, etc.)

Maitrise des impacts environnementaux

Formation pour l'amélioration des rendements

Développement d'utilisations pour l'aubier

Etude du gisement potentiel en valorisation énergétique et quantification des coûts de revient

Elaboration d'un guide pour la valorisation des connexes

Réalisation de bilans environnementaux sur la base des indicateurs de l'OMB, notamment en lien avec la qualité des eaux et des sols

5 - Contrats d'approvisionnement**Quantification de l'offre**

Calcul des prélèvements annuels possibles sur 20 ans en forêt publique et privée, par types de produits et zones (base de données des aménagements forestiers et PSG)

Etat des lieux de la production de connexes de scieries

Quantification de la demande

Estimation des besoins en bois (voire autres produits) et des structures correspondantes

Estimation de la demande en produits de première transformation

Estimation de la demande en produits de seconde transformation

Contrats

Signature de contrats d'approvisionnement pilotes

Communication des résultats

6 - Production agricole sous couvert forestier**Cadrage**

Décision sur une définition concernant les cultures sous couvert forestier, avec analyse réglementaire et technique

Définition d'une doctrine sur les cultures sous couvert forestier, par type de production, avec critères géographiques, critères concernant les terrains à cibler (en particulier, conserver les espaces à haute valeur ou sensibles) et définition de règles (sur la valeur ajoutée, les intrants, la gestion durable des forêts, la préservation de la qualité des eaux et des sols, etc.)

Recherche appliquée sur les essences, lieux propices à l'installation et itinéraires de culture

Déploiement

Identification et déploiement de méthodes incitatives (yc financements de la mise en place de systèmes de culture agricole sous couvert forestier)

Information des propriétaires sur les opportunités

Elaboration d'un cahier des charges régional pour la mise à disposition de terrains aux agriculteurs

7 - Forêts privées

Inventaire du parcellaire privé et constitution d'une liste des propriétaires interne à la DAAF

Syndicat

Définition des missions du Syndicat

Communication sur l'adhésion au syndicat et les missions du syndicat, avec l'objectif de couvrir au moins 1000 ha

Information (rédaction/diffusion de fiches) et accompagnement des propriétaires privés (fiscalité, aides publiques, gestion forestière, droits et obligations - EBC)

Gestion des forêts privées

Elaboration d'une typologie des stations / Mise à jour de la typologie des habitats / Atlas de végétation / Phytosociologie (cortèges,...) et compilation des itinéraires techniques existants

Rédaction d'un Schéma Régional de Gestion Sylvicole / Règlement type de gestion visant la gestion durable des forêts : aspects de production, protection de l'environnement, sols et eaux en particulier et ouverture au public

Elaboration d'un service de diagnostic forestier à destination des propriétaires privés (visites de parcelles par un gestionnaire et explications sur les meilleures possibilités de valorisation)

Appui technique aux propriétaires forestiers par la DAAF ou un Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF, inexistant actuellement)

Liste des avantages/inconvénients des PSG puis incitation à l'élaboration de PSG

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation à destination des propriétaires forestiers

Tourisme

Inventaire des possibilités et souhaits de projets de développement touristiques en forêt et analyse réglementaire

Rédaction d'une charte définissant les possibilités de développement touristique en forêt (en lien avec Codes de l'urbanisme et forestier), garantissant la mise en valeur de la richesse environnementale et culturelle des forêts et le maintien des fonctions environnementales des forêts

Communication sur les possibilités de valorisation des forêts privées (avec promotion de la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine)

Divers

Formation de gardes particuliers

8 - Espèces exotiques envahissantes**Connaissance**

Hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes (131 végétaux évalués sur 1500 pour l'instant, faune à faire à 100%)

Atelier UICN en Outre-mer sur les EEE

Evaluation des populations d'EEE (faune et flore) dans les Réserves biologiques intégrales

Mise à jour d'une base de géolocalisation d'EEE

Etude bibliographique sur les méthodes de lutte mécanique (faune & flore) pour les EEE à prioriser

Evaluation des populations férales (animaux domestiques retournés à l'état sauvage) de cochon en RBI Prêcheur-Grand Rivière et cabri en RBI Montagne Pelée

Demande d'intégration dans les PSG rédigés d'une identification des EEE présentes en forêt privée

Action

Priorisation des zones d'intervention en fonction des espèces et menaces

Définition de plans d'action par zones et par espèces (sur la base des connaissances existantes ou de programmes de recherche)

Mise en œuvre des recommandations définies par les plans d'action

Extraction systématique du bambou (puis substitution)

Elaboration d'un projet de valorisation du bambou et recherche d'un porteur de projet (avec objectif de destruction du bambou, pas de multiplication)

Valorisation des déchets verts produits par les programmes de destruction

9 - Réduction des risques**Incendies**

Inventaire des zones protégées et / ou accueillant du public soumises au risque incendie (déjà fait ?)

Elaboration d'une stratégie de défense des forêts contre les incendies sur des zones protégées ou accueillant des espèces sensibles et du public

Intégration du risque incendie dans les documents de gestion durable et préconisations en matière de lutte contre les incendies (mesures particulières)

Erosion

Inventaire et protection des zones accueillant du public soumises au risque érosion (érosion littorale, glissements de terrain, etc. : typologie de l'érosion à définir en groupe de travail)

Intégration du risque d'érosion dans les documents de gestion durable et préconisations en matière de lutte contre l'érosion (mesures particulières)

Santé des forêts

Recherche appliquée (voir fiche dédiée)

Changements climatiques

Etude prospective sur les effets attendus et recommandations pour les forêts

Actions transversales

Elaboration de plans de sauvegarde des espèces menacées (Plans Directeurs de Conservation de la flore menacée, PNA Flore, programmes de réintroduction) et recherche des financements

Elaboration de plans d'action en milieu forestier en cas de risques naturels (notamment cyclones et glissements de terrain)

Lutte contre la pollution des forêts (constructions illégales, VHU, dépôts d'ordures)

10 - Système d'information environnementale**Contenu du SIE**

Elaboration d'une liste d'indicateurs, méthodes et responsabilités pour compléter les données de l'OMB

Création et mise à jour d'une base de géolocalisation d'espèces patrimoniales, rares, menacées et protégées

Définition d'une liste d'habitats forestiers et des indicateurs de description (début de travail en cours – BE BIOS)

Cartographie des zones de mobilisation possible de bois et des zones de conservation (existe en forêt publique)

Inventaire forestier

Elaboration d'un protocole et d'un plan d'action pour la réalisation d'un inventaire forestier et biodiversité (avec placettes permanentes)

Réalisation d'un inventaire forestier et mises à jour

Valorisation des données

Réalisation de bilans environnementaux par filières sur la base des indicateurs de l'OMB, notamment en lien avec la qualité des eaux et des sols

11 - Mobilisation des outils réglementaires**Action**

Actions de police de l'environnement

Augmentation des surfaces couvertes par les statuts de protection (APPB, APHN, REDOM, sites acquis et affectés au CELRL, RB/RBD et ENS/RNT, Régime forestier)

Bornage, clôture, délimitation des forêts protégées

Zonage pour identifier des sentiers interdits à l'organisation de courses à pied, après étude des impacts

Formalisation d'une doctrine sur les autorisations de défrichement

Intégration de la notion de corridors écologiques dans l'instruction des demandes d'autorisation de défrichement

Elaboration d'une banque de projets de compensation

Communication

Communication auprès des communes et propriétaires sur les EBC

Elaboration et diffusion d'une communication sur les statuts de protection et les modes de valorisation possibles

Communication auprès des communes, des propriétaires et des porteurs de projets sur la nécessité d'intégrer la question du défrichement en amont des projets

12 - Modification de la réglementation**Police de l'environnement**

Diagnostic des compétences de police de l'environnement de chaque structure et des besoins éventuels d'élargissement

Proposition de texte pour l'amélioration de la répartition et de la coordination des compétences de Police de l'environnement

Végétaux

Elaboration d'un cadre réglementaire sur le matériel forestier de reproduction (adaptation du cadre national)

Elaboration d'une réglementation d'Accès et de partage des avantages pour la lutte contre la biopiraterie

Evolution de la législation relative aux espèces exotiques envahissantes

Travail sur la possibilité de produire des espèces protégées pour permettre leur plantation (conditionnée au contrôle de l'origine)

Production et plantation de plants d'espèces protégées

13 - Attractivité des sites et sentiers**Connaissance et stratégie**

Définition d'une doctrine territoriale pour le financement de l'accueil (financement public ou privé ?)

Définition d'une charte graphique territoriale

Etudes de fréquentation (éco-compteurs)

Actions couvertes par le PTESI comprenant le PTIPR

Création d'un groupe de réflexion sur l'offre d'itinéraires de sport nature afin de prioriser les interventions (validation finale par CTES) en vue de l'élaboration des plans dédiés

Financement de l'entretien et de l'aménagement des sites et sentiers en cohérence notamment avec le PTIPR (yc signalisation et parking) et en tenant compte des continuités écologiques

Recensement des sites à forte valeur patrimoniale et des actions de restauration et conservation à mener

Actions partiellement couvertes par le PTIPR

Identification des modalités de développement d'activités génératrices de revenus en lien avec la fréquentation des sites forestiers (activités intéressantes, accès au financement, assurances, etc.)

Appui aux propriétaires privés pour le développement d'activités génératrices de revenus en lien avec la fréquentation des sites

Actions non couvertes par le PTIPR

Mobilisation de nouveaux moyens de financement (droits d'entrée payants, participation des usagers - redevance canyoning, trail...)

Mise en place d'une charte graphique et d'un topoguide sur les sentiers du PTIPR et autres (déjà fait ?)

Etude de l'impact des courses sur les chemins afin d'écarter les itinéraires sensibles et d'identifier les financements pour la remise en état des espaces parcourus

Mise en œuvre des actions de restauration ou conservation du patrimoine

Développement de visites numériques

14 - Sensibilisation à la forêt (environnement et patrimoine)**Communication grand public**

Elaboration d'un programme de communication

Mise en œuvre du programme de communication

Communication sur les missions d'intérêt général de l'ONF, de l'Etat et du PNRM

Coopération avec l'offre touristique pour la communication et la sensibilisation

Interventions ciblées

Développement des interventions en classe

Formation des professeurs de biologie

Formation d'accompagnateurs sur la faune, la flore, le patrimoine (yc dans les structures de sports nature), sur des zones peu sensibles à la fréquentation

Développement et mise en œuvre de programmes de sensibilisation spécifiques aux professionnels : exploitants, interprofession, syndicat des propriétaires forestiers privés, transformateurs

Sites mobilisés pour la sensibilisation

Elaboration de règles pour que l'accès aux financements de projets touristiques en forêt soit conditionné à la préservation de l'espace, à des actions de sensibilisation environnementale et la mise en valeur du patrimoine (Cf fiche 13)

Création et entretien d'un arboretum

15 - Programme de plantations**Programme**

Fixation d'objectifs de reboisements (essences, surfaces, localisations) – en lien avec les objectifs des trames V&B, les enjeux de protection des eaux et des sols, de biodiversité, de lutte contre les EEE et les enjeux paysagers, ainsi que les objectifs des plans d'aménagement forestiers / PSG + identification des projets en cours (Fiche action 15 - Programme de plantations)

Mise en œuvre et suivi annuel des opérations de reboisement

Encouragements à la production et la plantation d'espèces menacées (financement et communication)

Compensation des défrichements

Elaboration d'une banque de projets de compensation

Rédaction d'un guide sur la compensation par le reboisement

Connaissance

Travail sur les propriétés, l'écologie et les utilisations des espèces (fiches)

Semences

Création d'une certification des semences, utilisation du catalogue des semenciers de l'ONF et des autres pépinières

Etudes préalables sur la durée de dormance des graines

Rédaction d'itinéraire technique pour la levée de dormance

Création d'une banque de semences

16 - Recherche appliquée et appui technique**Conception et mise en œuvre d'un « pôle technique »**

Etats des lieux des connaissances par thèmes et identification des lacunes

Identification des partenaires pertinents pour traiter chaque thématique (avec mobilisation des outils de la science participative)

Elaboration d'un programme de travail (recherche/études) par thématique avec les partenaires

Identification et conception de projets pilotes

Identification de financements pour la mise en œuvre du programme de travail et des projets pilotes (yc fonds recherche AFB, ANR...)

Communication annuelle des résultats

Programmes spécifiques

Inventaires des maladies, champignons et parasites

Elaboration d'un catalogue pour la diversification sylvicole

Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux propriétaires et professionnels des filières

Exploitation des données du réseau de placettes permanentes (à améliorer) pour connaître et comprendre les conséquences du changement climatique

Participation à la recherche sur la bioremédiation, notamment concernant le chlordécone

17 - Formation**Préparation**

Etat des lieux des possibilités de formation et des lacunes pour chaque secteur
Etude sur l'opportunité de créer un centre de formation forêt-bois ou de valoriser les possibilités de formation existantes

Formation

Elaboration d'un programme de formation pour la forêt et le bois
Création d'un centre de formation forêt-bois et/ou conventionnement avec d'autres centres de formation notamment en Guyane (en fonction des résultats de l'étude)
Mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et compétences
Programme pour la mobilisation annuelle des financements de formation continue (FAFSEA et autres)

Communication

Rédaction d'un guide sur la formation (contacts, financements, modalités, etc.), communication continue sur les possibilités de formation
Présentation annuelle des nécessités et opportunités de formation initiale et continue aux professeurs de l'éducation nationale (collège et lycée) et des centres de formation des apprentis, ainsi qu'à Pôle emploi. Participation au forum des métiers

18 - Gouvernance**Suivi du PRFB**

Formalisation d'un tableau de bord pour le suivi du PRFB
Collecte, compilation et analyse annuelle des informations sur les indicateurs
Réunions annuelles de la CRFB

Mise en œuvre du PRFB

Elaboration de lignes directrices pour l'attribution des financements visant à mettre en œuvre le PRFB (obligation de mutualisation des outils ? de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine ? etc.)
Appui à l'accès aux financements des initiatives
Désignation de référents forêts/bois dans les institutions de soutien
Constitution de comités techniques par thématiques (police de l'environnement - COLDEN) ou écosystèmes (ex. du comité existant pour la mangrove)
Elaboration et mise en œuvre de programmes annuels des comités techniques
Réunion annuelle du Comité de Pilotage « Forêts de Volcans de Martinique » (label Forêt d'Exception®)

Annexe 6. Diagnostic de la forêt et du bois

Sommaire

Sommaire93

Liste des figures95

Sigles et acronymes96

1. Cadrage98

2. Diagnostic sur la forêt et le bois99

2.1. État des lieux des ressources forestières100

2.1.1. Superficie des forêts et autres terres boisées100

2.1.2. Volumes sur pied, stocks de carbone, essences103

2.1.3. Richesse spécifique des biotopes martiniquais104

2.1.4. Structure foncière et implications sur la gestion106

2.1.5. Affectation aux différentes fonctions109

2.2. Fonction de production des forêts109

2.2.1. Importance de la filière bois109

2.2.2. Exploitation forestière113

2.2.3. Transformation114

2.2.4. Utilisation de bois local et commerce extérieur115

2.2.5. Valorisation énergétique du bois117

2.2.6. Produits forestiers non ligneux (PFNL)118

2.2.7. Formations et main d'œuvre dans le secteur forêt-bois120

2.2.8. Organisation des acteurs de la filière120

2.3. Enjeux de conservation et protection121

2.3.1. Naturalité121

2.3.2. Indigénat des essences forestières124

2.3.3. Diversité génétique des arbres124

2.3.4. Espèces forestières menacées124

2.3.5. Fonctions de protection des eaux125

2.3.6. Superficie des forêts affectées à la conservation de la biodiversité126

2.3.7. Autres initiatives130

2.4. Accueil du public et tourisme131

2.4.1. Sentiers et aires d'accueil publics131

2.4.2. Sites du PNR133

2.4.3. Offres privées134

2.5. Menaces aux peuplements forestiers134

2.5.1. Risques naturels134

2.5.2. Invasions biologiques136

2.5.3. Fragmentation des forêts et pressions humaines137



3.	Enjeux de mobilisation des acteurs	137
3.1.	Potentiel de la filière bois	137
3.2.	Organisation de la filière bois	138
3.3.	Rôle de la biomasse	138
3.4.	Diversification des essences plantées et exploitées	139
3.5.	Attentes et engagement vis-à-vis du PRFB	139
	Bibliographie	140
	Annexe 1. Calendrier des entretiens menés pour le diagnostic	141

Liste des figures

Figure 1 : Variation des superficies des forêts et formations arborées entre 1951 et 2004 (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)	10
Figure 2 : Carte des formations végétales de la Martinique en 2017 (Source : IGN & Géomartinique, 2018)	11
Figure 3 : Volumes de bois par type de formations forestières (Source : MAAF & ECOFOR, 2018) ..	12
Figure 4 : Classement des essences par volumes décroissants (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)	12
Figure 5 : Stocks de carbone par type de formations forestières	13
Figure 6 : Forêt privée (en vert) et forêt publique (en rose), à l'exclusion des mangroves (Source : DAAF, 2014)	15
Figure 7 : Importance des surfaces et du nombre de propriétaires par classes de superficie des forêts privées (Source : DAAF, 2014)	16
Figure 8 : Répartition des forêts martiniquaises selon le type de formation et le statut foncier (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)	17
Figure 9 : Répartition des forêts publiques martiniquaises selon le statut foncier (Source : MAAF & ECOFOR, 2018).....	17
Figure 10 : Nombre d'entreprises et de salariés de la filière bois, selon l'activité principale exercée - APE (Source : INSEE, 2015 ; ACOSS, 2017).....	19
Figure 11 : Evolution 2007-2017 du nombre d'entreprises de la filière bois, selon l'activité principale exercée - APE (Source : ACOSS, 2017)	20
Figure 12 : Evolution 2007-2017 du nombre de salariés de la filière bois, selon l'activité principale exercée - APE (Source : ACOSS, 2017)	21
Figure 13 : Exploitabilité des forêts de Martinique (Source : Bélouard et al., 2008).....	22
Figure 14 : Données du commerce extérieur de la Martinique pour les produits bois, par type de produits, pour 2017 (Source : www.douane.gouv.fr)	25
Figure 15 : Données du commerce extérieur de la Martinique pour les produits bois, par pays de provenance et de destination, pour 2017 (Source : www.douane.gouv.fr).....	25
Figure 16 : Données du commerce extérieur de la Martinique pour les produits bois, par pays ou régions et grandes catégories de produits, en 2011, tenant compte des échanges inter-régionaux (métropole et outremer) (Source : fichier interne de la DAAF citant la douane française)	26
Figure 17 : Synthèse des enjeux de biodiversité (Source : geomartinique.fr)	32
Figure 18 : Niveau de menaces évalué par l'UICN sur 165 taxons de Martinique (Source : UICN et al., 2013)	34
Figure 19 : Localisation des captages d'eau (Source : geomartinique.fr)	35
Figure 20 : Espaces protégés de la Martinique : ZNIEFF, Réserves naturelles, Protections de biotope, Réserves biologiques intégrales (Source : geomartinique.fr)	37
Figure 21 : Espaces protégés de la Martinique : Sites classés, sites inscrits et Parc Naturel (Source : geomartinique.fr)	38
Figure 22 : Terrains du Conservatoire du littoral (en vert) et sites Ramsar (en bleu) (Source : inpn.mnhn.fr)	39
Figure 23 : Aires d'accueil et sentiers entretenus par la CTM et l'ONF (Source : CTM, 2018).....	42
Figure 24 - Cartographie des risques liés au volcanisme en Martinique	44

Sigles et acronymes

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
APB	Arrêté de protection de biotope
APNE	Association pour la protection de la nature et de l'environnement
ASSAUPAMAR	Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais
BE	Bois énergie
BTP	Bâtiment et travaux publics
BV	Bassin versant
CA	Chambre d'agriculture
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAEC	Campus Agro-Environnemental Caraïbe
CC	Changements climatiques
CCD	Créole Concept Design
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CdL	Conservatoire du littoral
CFA	Centre de formation des apprentis
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CMB	Coopérative martiniquaise du bois
CNFP	Centre national de formation professionnelle
CRFB	Commission régionale de la forêt et du bois
CTFT	Centre technique forestier tropical
CTM	Collectivité territoriale de Martinique
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DEAL	Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DIECCTE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DOM	Département d'Outre-mer
EBC	Espace boisé classé
EDF	Électricité de France
EFI	Exploitation à faible impact
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEMABOIS	Fédération martiniquaise du bois et matériaux associés
GECO	Laboratoire fonctionnement écologique et gestion durable des agrosystèmes bananiers et ananas (Cirad)
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GR	Sentier de grande randonnée
GT	Groupe de travail
HORTSYS	Systèmes horticoles (Unité de recherche CIRAD)
ICAE	Institut catholique européen des Amériques
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
IRD	Institut de recherche pour le développement
ITT	Institute for Technology and Resources Management in the Tropics and Subtropics
LAAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
LSTM	Laboratoire des symbioses tropicales et méditerranéennes (CIRAD)
MMI	Manufacture musicale des îles
OCSGE	Occupation du sol à grande échelle
ODE	Office de l'eau
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF	Office national des forêts
PCI	Pouvoir calorifique inférieur
PDRM	Programme de développement rural de Martinique 2014-2020
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
PRFB	Programme régional de la forêt et du bois
PSG	Plan simple de gestion
RBI	Réserve biologique intégrale
RMSA	Régiment du service militaire adapté
SAR	Schéma d'aménagement régional
SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
SRBd	Stratégie régionale pour la biodiversité
SRBm	Schéma régional biomasse
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRGS	Schéma régional de gestion sylvicole
UE	Union européen
UMR	Unité mixte de recherche
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UR	Unité de recherche
USA	États-Unis d'Amérique
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

1. Cadrage

La politique française de la forêt et du bois est cadrée par le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), qui émane des dispositions générales du Code forestier (Titre 1, Livre 1), et de l'article 67 de la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF).

L'article L. 112-1 du Code Forestier établit la mission d'intérêt général que sont les mesures de protection, conservation, et gestion durable des forêts, des arbres et du bois. D'après ce même texte, la politique forestière prend en compte les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts et du bois. On parle de **multifonctionnalité des forêts et du bois**.

La LAAAF prévoit que des Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) soient élaborés au plus tard deux ans après la publication par décret du PNFB (2016), sur la base d'un débat organisé par une Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par le préfet de région et le président du conseil régional (ici de la Collectivité territoriale de Martinique). Le PRFB est soumis à une Evaluation environnementale stratégique (EES) et à la consultation du public (MAAF, 2017).

Le PNFB fixe 4 objectifs :

- Augmenter les prélèvements de bois tout en assurant le renouvellement de la forêt,
- Intégrer les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (récréation, préservation de la biodiversité, qualité des paysages de qualité, emplois, approvisionnement en bois énergie),
- Prendre en compte le changement climatique,
- Créer des débouchés aux produits issus des forêts et adapter la gestion des forêts aux besoins du marché.

Le PNFB est donc résolument orienté vers la valorisation des produits bois. Il donne des indications sur la prise en compte de ces priorités dans les PRFB :

- Si les objectifs nationaux s'imposent, ils peuvent être complétés par des objectifs plus régionaux, cohérents avec les objectifs nationaux.
- Les échanges entre le niveau national et le niveau régional seront réguliers afin de pouvoir évaluer les **décalages éventuels** entre les objectifs nationaux et les réalisations du terrain et, ajuster, le cas échéant, de manière réactive les trajectoires de chaque programme (PRFB et PNFB).

Ainsi, les 4 objectifs du PNFB et notamment le développement de la production de bois et de produits bois sont à intégrer au PRFB. Une modification des objectifs impliquerait un processus de révision du PNFB.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a par ailleurs rédigé un document d'aide aux DAAF pour la déclinaison régionale en outremer des orientations du PRFB (MAAF, 2016). Les objectifs fixés sont les suivants :

A- Assurer la protection et la gestion durable des forêts en Outremer

A1 - Gestion durable des territoires

Maintien de la surface forestière ; Aménagement du territoire raisonné et concerté pour l'équilibre forêt-agriculture-urbanisation ; Haut niveau de surveillance et police (télédétection, plans de surveillance, mutualisation des moyens).

A2 - Maintien de la biodiversité forestière et restauration des forêts dégradées

Réseau d'espaces forestiers protégés et de réserves biologiques (forêt publique) ; Restauration des sites dégradés par boisement ; Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

A3 - Gestion des risques

Maîtrise du foncier forestier pour la limitation du risque d'érosion et la protection des ressources en eau douce ; Surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

A 4 - Améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers et des bois tropicaux

Mise en place de protocoles harmonisés ; Cartographie des écosystèmes, typologie des habitats forestiers ; Mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels et des chercheurs ; Inventaire des espèces d'arbres présentes dans les forêts d'outre-mer ; Evaluation des enjeux de conservation des

ressources génétiques forestières ; Etude des espèces présentant un intérêt pour la sylviculture et modalités de régénération.

B Assurer la contribution du secteur forestier au développement territorial et à l'économie bas carbone

B1 - Identifier les possibilités de mobilisation supplémentaire

Connaissance de la ressource (cartographie et accroissements) ; R&D en foresterie tropicale, exploitation à faible impact et certification de la gestion forestière et de la filière ; Augmentation de la mobilisation de bois ; Documents de gestion ; Valorisation des produits par diversification et identification de marchés.

B2 - Leviers d'action sur l'offre de bois

Identification de sources de production, surtout sur terrain impropres à la production agricole et hors forêt naturelle (agroforesterie dans les DOM faisant l'objet d'un plan d'action spécifique) ; Animation et formation des propriétaires privés : Exploitation à faible impact ; Sensibilisation des privés aux soutiens publics et dispositifs fiscaux ; Développement raisonné de la filière bois énergie ; Etudes d'approvisionnement en biomasse ; Augmentation de la mobilisation du bois cohérente avec la capacité d'investissement en infrastructures et matériel d'exploitation et la demande en bois ; Recherche sur la sylviculture tropicale, l'agroforesterie, les plantations forestières à usages multiples sur des zones dégradées impropres à la production agricole, les produits forestiers non ligneux.

B3 - Leviers d'action sur la filière bois

Promotion de l'utilisation du bois local ; Filières locales mieux organisées ; Animation et formation des acteurs de la 1ère et 2ème transformation ; Formation aux métiers de la recherche, de l'environnement et de la gestion de la biodiversité ; Eco-tourisme comme revenu complémentaire ; Valorisation des produits forestiers non ligneux compatible avec le maintien des espèces et habitats forestiers ; Adaptations à l'Outremer des dispositifs nationaux de financement de la filière bois.

B4 - Développer le rôle social de la forêt

Développement d'activités économiques fondées sur les forêts et leurs produits ; Aménagement des forêts pour l'accueil du public ; Développement touristique à faible impact ; Accueil du public, éducation à l'environnement, valorisation éco-touristique de la forêt ; Labels « Réserve Naturelle » ou « forêt d'exception ».

Le PNFB n'impose pas qu'un diagnostic soit rédigé pour l'élaboration des PRFB. Il est cependant utile de clarifier une vision consensuelle de l'état de la forêt et du bois et des enjeux liés à la forêt et au bois, avant d'identifier les objectifs, stratégies et actions à adopter.

Du fait de l'absence d'obligations concernant le diagnostic, de l'existence de diagnostics récents¹² et d'une limitation des ressources dédiées à ce diagnostic (au profit de l'appui à l'élaboration du PRFB), il ne s'agit pas ici d'élaborer un diagnostic exhaustif.

La stratégie a déjà été ébauchée par les membres de la CRFB, aussi il a été possible d'orienter le diagnostic sur les enjeux directement concernés. Ainsi, le présent diagnostic est orienté vers l'action et doit apporter des éléments nouveaux et utiles à la CRFB pour l'élaboration de la stratégie.

Ce diagnostic est complété par un Etat des lieux de l'environnement, document préalable à l'EES.

Le diagnostic a été réalisé sur la base d'une revue bibliographique et de 27 entretiens menés avec les acteurs de la forêt et de la filière bois entre le 19 et le 30 novembre 2018, en Martinique. La liste des entretiens est placée en Annexe 1. Les comptes-rendus sont confidentiels.

La rédaction du diagnostic a été orientée vers la mise en lumière des consensus et divergences de point de vue des personnes interrogées, la production d'analyses permettant par la suite d'objectiver les échanges, et l'analyse des enjeux de mobilisation des acteurs. Ce choix a été fait avec l'objectif de préparer au mieux la phase de discussions sur la stratégie.

2. Diagnostic sur la forêt et le bois

¹² Voir notamment Coudert et al., 2014, diagnostic réalisé pour l'élaboration d'une Charte forestière de territoire

2.1. État des lieux des ressources forestières

2.1.1. Superficie des forêts et autres terres boisées

Les forêts¹³, couvrent une superficie d'environ 48 500 ha, soit 43 % du territoire (MAAF & ECOFOR, 2018). Cette estimation inclut les mangroves dont la superficie n'est pas comptabilisée dans le territoire terrestre. Les autres terres boisées¹⁴ et autres terres dotées de couvert arboré¹⁵ couvrent quant à elles environ 7 500 ha.

On distingue 7 formations forestières (MAAF & ECOFOR, 2018) :

- Forêt tropicale humide à moyennement humide. Elle représente 46 % de la superficie totale de forêts et 57 % du domaine public. Localisée au Nord de l'île, elle est composée de massifs importants et peu fragmentés. Le couvert dépasse 20 m de hauteur.
- Forêt tropicale sèche (haute et basse). Elle représente 39 % de la superficie totale des forêts et 51 % des forêts privées. Localisée près du littoral, elle reçoit des précipitations inférieures à 1 700 mm/an. Il s'agit de formations secondaires, issues de la recolonisation de terrains agricoles. Le couvert atteint une hauteur de 5 à 20 m.
- Plantations de Mahogany à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla* King), surtout en forêt territoriale-domaniale, en périphérie des massifs humides sur sols volcaniques. Elles représentent 4% de la surface des forêts. Si les techniques sylvicoles ont évolué, on peut résumer la sylviculture pratiquée depuis 2003 à une plantation à 800 plants/ha suivi de deux éclaircies et une coupe rase, par placettes de 0,5 ha environ.
- Mangroves, couvrant 4% des forêts et 14% des forêts publiques (domaine public maritime, forêt domaniale du littoral, terrains du Conservatoire du littoral). Les surfaces de mangroves sont stables, ces forêts sont fragiles mais résilientes.
- Bambou, représentant 4% des forêts, surtout privées. Il est très invasif.
- Forêts semi-arborées d'altitude (>1000 m). La pluviométrie y est très élevée, supérieure à 5 000 mm/an.
- Forêts xérophiles de plage. Elles sont limitées à des bandes étroites derrière les plages et représentent une superficie très faible.

La ci-dessous reprend cette classification, en ajoutant cependant des formations non décrites dans MAAF & ECOFOR, 2018 (forêts marécageuses et espaces sylvicoles).

La variabilité spatiale des formations forestières s'explique par l'altitude et le climat, mais également par l'histoire de l'île : la forêt originelle a été défrichée dans la moitié sud de l'île pour le développement agricole, l'élevage et l'urbanisation, résultant en un écosystème de savane (Coudert et al. 2014).

L'abandon de parcelles les moins productives et l'augmentation du contrôle sur la forêt permise par le Code forestier de 1922 expliquent une recolonisation forestière au début du XX^e siècle (MAAF & ECOFOR, 2018).

Depuis les années 1950, la superficie forestière a diminué de 1 600 ha (voir Figure 11). Actuellement, la recolonisation forestière consécutive à la déprise agricole compense les pertes dues aux défrichements pour l'urbanisation et l'agriculture. Dans le cas des mangroves, l'augmentation de la sédimentation permettant la colonisation par les palétuviers compense les défrichements pour l'urbanisation (MAAF & ECOFOR, 2018).

Gains et pertes de surface (1951 – 2004)	Forêt		Forêt et formations arborées	
	Sur la période 1000 ha	En moyenne ha/an	Sur la période 1000 ha	En moyenne ha/an
Gains totaux	7,3	138	8,8	166
Sur zone agricole	n.d.	n.d.	6,4	121
Sur friches ou savanes	n.d.	n.d.	2,2	42
Sur toute autre occupation des sols	n.d.	n.d.	0,1	3

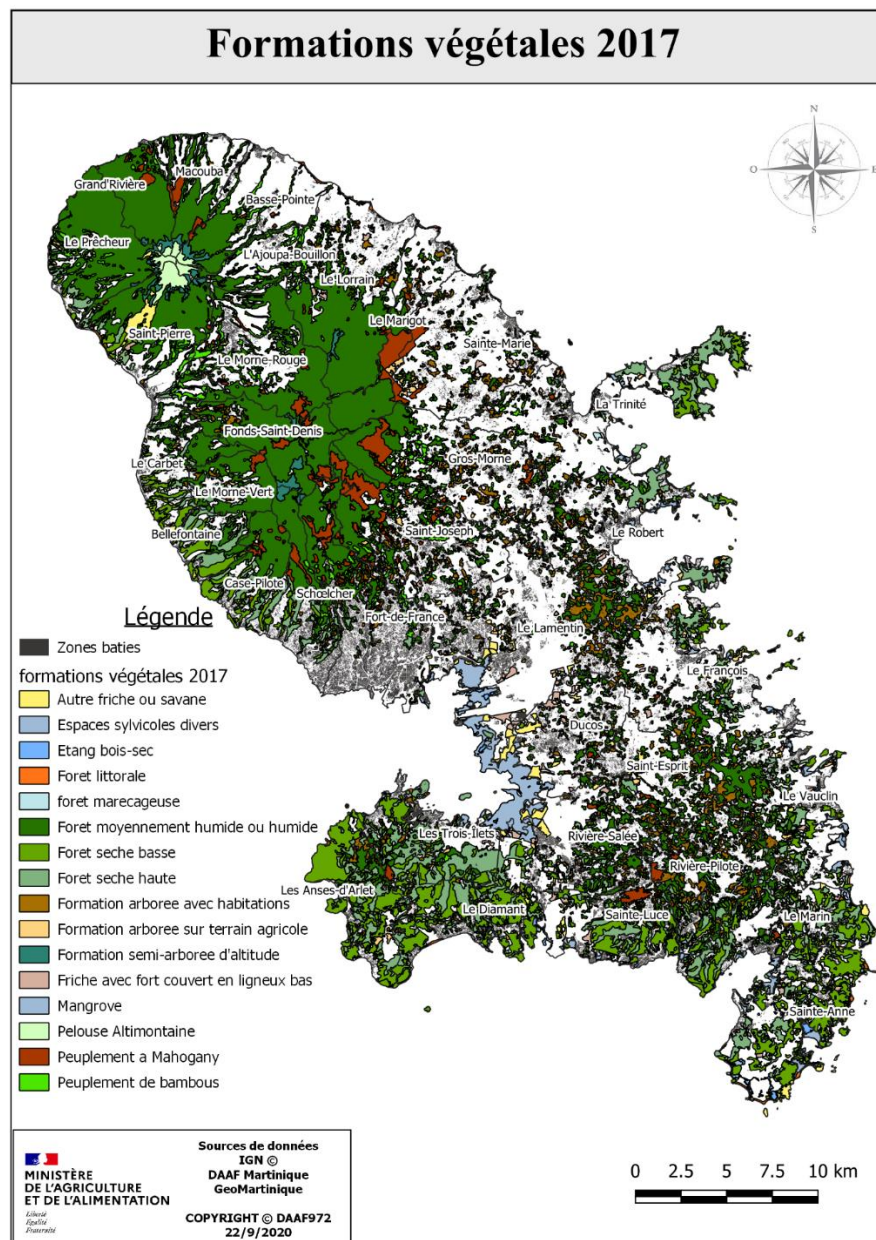
¹³ Superficies supérieures à 0,5 ha portant des arbres atteignant plus de 5 m et plus de 10% de couvert à maturité, à l'exclusion des terres agricoles et urbaines.

¹⁴ Superficies supérieures à 0,5 ha portant des arbres atteignant plus de 5 m et entre 5 et 10% de couvert à maturité, à l'exclusion des terres agricoles et urbaines.

¹⁵ Terrains agricoles ou urbains comprenant des îlots de végétation de plus de 0,5 hectare avec un couvert arboré de plus de 10 %.

<i>Sans changement</i>	41,2	Sans objet	44,8	Sans objet
Pertes totales	9,0	169	n.d.	n.d.
<i>Au profit de friches ou savanes</i>	n.d.	n.d.	0,5	9
<i>Au profit de toute autre occupation du sol</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Solde	-1,6	-3,1	n.d.	n.d.

Figure 11 : Variation des superficies des forêts et formations arborées entre 1951 et 2004 (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)



2.1.2. Volumes sur pied, stocks de carbone, essences

Les volumes sur pied les plus importants se retrouvent en forêt humide, avec 524 m³/ha. Ces forêts couvrant également la surface la plus importante, elles contiennent 82% des volumes de bois de l'île.

En forêt semi-arborée d'altitude, le diamètre des arbres est généralement inférieur au diamètre de précomptage utilisé dans les inventaires forestiers (10 cm à 1,3 m de hauteur). Ainsi, le volume à l'hectare est très faible.

Les variations de volume ne sont pas connues, faute d'un suivi régulier (MAAF & ECOFOR, 2018). La CRFB a identifié le suivi des surfaces forestières et autres terres boisées comme un axe à intégrer au PRFB (DAAF, 2018).

Formation forestière	Surfaces 1000 ha	Volume m ³ /ha	Volume m ³
Mangroves	2,0	196	0,4
Forêts de plage	0,1	83	1,6
Forêts basses sèches	8,4		
Forêts hautes sèches	10,3		
Forêts humides et moyennement humides	22,4	524	11,8
Bambous	1,9	125	0,2
Mahogany	2,4	194	0,5
Forêts semi-arborées d'altitude	0,9	0	0,0
Total	48,5	297	14,4

Figure 13 : Volumes de bois par type de formations forestières (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)

Considérant la structure foncière, le stock de bois à l'hectare est plus important en forêt privée (63%) (MAAF & ECOFOR, 2018).

La répartition par essences de ces volumes n'est évaluée que de manière qualitative, sur la base d'informations datant de l'inventaire forestier de 1974. La figure suivante présente le classement des essences par ordre d'importance décroissant en termes de volume total.

Rang	Nom scientifique	Nom commun
1	<i>Simarouba amara</i>	Bois blanc
2	<i>Chimarris cymosa</i>	Bois rivière
3	<i>Dacryodes excelsa</i>	Gommier blanc
4	<i>Talauma plumieri</i>	Magnolia
5	<i>Ocotea coriacea</i>	Laurier fine
	<i>Ocotea dominicana</i>	Laurier montagne
	<i>Endlicheria sericea</i>	Laurier gombo
	<i>Ocotea cernura</i>	Laurier isabelle
6	<i>Manilkara bidentata</i>	Balata
	<i>Chrysophyllum caimito</i>	Caimitier
	<i>Pouteria multiflora</i>	Pain d'épices
	<i>Pouteria pallida</i>	Barac
7	<i>Pouteria semecarpifolia</i>	Contrevent
	<i>Andira inermis</i>	Angelin
8	<i>Exostema sanctae lucia</i>	Quiquina piton
	<i>Coccoloba swartzii</i>	Bois rouge
	<i>Sloanea massoni</i>	Châtaigner

	<i>Sapindus saponaria</i>	Savonnette
Autres essences	<i>Swietenia spp</i>	Mahogany
	<i>Pinus caraihea</i>	Pin caraïbe

Figure 14 : Classement des essences par volumes décroissants (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)

Ce classement a cependant été contesté par les participants à un atelier d'échanges autour du présent diagnostic (janvier 2019). Il ne représenterait pas la situation actuelle. Un état des lieux actualisé des ressources forestières obtenu grâce à un inventaire forestier pourrait ainsi s'avérer utile, comme identifié par la CRFB (DAAF, 2018).

Le rapport de la Martinique pour l'évaluation des ressources forestières mondiales 2015 (Doré, 2014) ne donne aucune information sur les accroissements forestiers. Un document plus récent confirme qu'il n'existe pas d'estimation de la production biologique, brute ou nette (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les travaux de Durrieu de Madron sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion sont toujours utilisés pour les estimations de stocks de carbone forestiers. Les résultats sont présentés dans la Figure 15 ci-dessous.

Les forêts humides et moyennement humides contiennent 75 % du carbone forestier. Les stocks de carbone dans les racines, les lianes, le bois mort et la litière y sont bien plus importants que dans les autres types de forêts.

Il est intéressant de noter que les stocks de carbone dans les sols des forêts semi-arborées d'altitude (81 tC/ha) sont parmi les plus importants, juste après ceux des plantations de Mahogany (84 tC/ha).

Type de formation	Surface 1000 ha	Tiges et branches		Racines et lianes		Nécromasse		Sol (0-30 cm)		Total	
		tC/ha	tC	tC/ha	tC	tC/ha	tC	tC/ha	tC	tC/ha	tC
Mangroves	2,0	61	123	13	27	5	9	56	113	135	273
Forêts de plage	0,1	31	3	14	2	2	0	64	7	111	13
Forêts basses sèches	8,4	31	260	14	115	2	20	58	489	105	884
Forêts hautes sèches	10,3	31	318	14	140	2	25	60	619	107	1 102
Forêts humides	22,4	238	5 344	57	1 283	18	411	76	1 705	390	8 743
Bambous	1,9	31	59	7	14	2	5	75	142	116	219
Mahogany	2,4	64	154	15	37	5	12	84	201	168	404
Forêts semi-arborées d'altitude	0,9	12	11	3	3	1	1	81	75	97	90
Total	48,5	129	6 272	33	1 619	10	483	69	3 352	242	11 727

Figure 15 : Stocks de carbone par type de formations forestières

Considérant la structure foncière, le stock de carbone à l'hectare est plus important en forêt publique (MAAF & ECOFOR, 2018).

2.1.3. Richesse spécifique des biotopes martiniquais

Forêts humides littorales (mangroves et forêts marécageuses)

La mangrove couvre 80% des zones humides du littoral martiniquais, sur une superficie de 2 100 ha. On la rencontre principalement dans la baie de Fort-de-France et dans une cinquantaine d'anses, d'estuaires et de baies abritées, réparties de la Caravelle aux Trois-îlets en passant par l'extrême sud de l'île. Antérieurement beaucoup plus étendue, la mangrove a reculé sous la pression des assèchements liés à l'urbanisation et industrialisation de la plaine (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les mangroves ne sont pas des écosystèmes riches en espèces forestières. Elles forment cependant des écosystèmes essentiels pour la biodiversité animale, avicole et marine et jouent un rôle de tampon, protégeant la côte des événements climatiques extrêmes.

On distingue deux faciès principaux de mangrove :

- La mangrove alluvionnaire se développe sur des sols vaseux inondés : estuaires, baies profondes et culs-de-sac abrités. Elle présente une formation basse, d'environ 10 m de hauteur. Quatre espèces forestières dominent le couvert arboré : la mangrove rouge (*Rhizophora mangle*) en limite marine, la mangrove noire (*Avicennia germinans*) sur les zones périodiquement inondées, et les mangroves grise (*Conocarpus erectus*) et blanche (*Laguncularia racemosa*) en arrière-mangrove, inondée de façon plus épisodique.
- La mangrove colluvionnaire est un écosystème pionnier, halophile, qui se développe sur des colluvions alimentées par les ruissellements des précipitations sur le relief. On la retrouve dans de petites baies abritées, principalement sur la face atlantique. C'est une formation quasi monospécifique, largement dominée par la mangrove rouge.

Faisant suite à la mangrove la forêt marécageuse, en milieu saumâtre, est dominée par la mangrove-médaille ou sang-dragon (*Pterocarpus officinalis*). Relativement rare, on la retrouve dans la région de la Trinité, du massif du Galion et de la Vierge des marins (MAAF & ECOFOR, 2018).

Forêt sempervirente saisonnière tropicale d'horizon inférieur à faciès xérique

Ces types de forêt sèche haute et basse se rencontrent surtout au niveau des plages et sur les sols volcaniques et calcaires du sud de l'île, principalement sur la côte sous le vent et à l'est dans la réserve de la Caravelle. Ces forêts forment un écosystème relativement riche, caractérisé par des essences semi-décidues comme le bois-savonnette (*Lonchocarpus punctuatus*), le bois-nivré (*Piscidia carthagensis*) et l'arbuste frangipanier (*Plumeria alba*) qui perdent une partie de leurs feuilles en saison sèche, et des espèces sempervirentes comme le bois-l'onguent (*Garcinia humilis*) et le bois d'Inde (*Pimenta racemosa*) (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les portions de forêts les plus proches du littoral comprennent des essences comme le bois mabouya (*Capparis cynophallophora*) et le petit arbre semi-héliophile grand cosmaya (*Crateva tapia*). Dans certains vallons, des espèces rares comme le bois amer (*Picrasma excelsa*), l'Eugénie bois-grillé (*Eugenia tapacumensis*) se sont réfugiées et on retrouve la noix-pain (*Brosimum alicastrum*) à la pointe Jean-Claude, au sud de la presqu'île de la Caravelle (MAAF & ECOFOR, 2018).

Cette forêt est soumise à la pression de l'urbanisation et tend à régresser, ce qui pose un enjeu de conservation important pour les espèces rares qui y sont menacées.

Forêt sempervirente saisonnière tropicale

Les forêts sempervirentes saisonnières tropicales constituaient originellement la majeure partie du couvert végétal de l'île. Ce sont des formations denses et vigoureuses, très riches en espèces, pouvant atteindre une hauteur de 20 m. On distingue dans cette catégorie la forêt sempervirente saisonnière tropicale « type » et celle « d'horizon supérieur ».

La forêt sempervirente saisonnière tropicale type se développe entre 0 et 250 m d'altitude, avec une pluviométrie comprise entre 1 000 et 2 000 mm annuels. C'est donc une forêt moyennement humide à humide, dont la proportion d'arbres décidus est variable selon le faciès et l'horizon considéré. Dans l'horizon type, en stade dynamique terminal en climat humide, la canopée est sempervirente. Ce type de forêt présente une flore arborescente riche, représentée par le pois doux (*Inga ingoides*), le mauricif (*Byrsonima spicata*), le bois rouge (*Coccoloba swartzii*), le raisinier grande feuille (*Coccoloba pubescens*) et le tendre à caillou (*Accacia muricata*). En bord de rivière, on retrouve des espèces telles que le bois de hêtre (*Homalium racemosum*), les yeux à crabe (*Cupania americana*), le mapou rivière (*Cordia coloccoca*) et le savonnette mousseux (*Sapindus saponaria*). Dans les zones les plus humides, on retrouve le balata (*Manilkara bidentata*), le courbaril (*Hymenaea courbaril*) et *Licania leucosepala*. On y retrouve également une biodiversité animale importante, notamment en oiseaux, insectes et gastéropodes (MAAF & ECOFOR, 2018).

La forêt sempervirente saisonnière tropicale d'horizon supérieur se développe dans des climats plus humides, avec une pluviométrie de 1800 à 2 500 mm.

- Au stade secondaire structuré, on y retrouve en abondance le bois la glu (*Sapium caribaeum*), le bois blanc (*Simaruba amara*), le mapou grande feuille (*Cordia sulcata*), le laurier (*Ocotea membranacea*) et le bois d'homme (*Guazuma ulmifolia*).
- Au stade subclimatique, elle est caractérisée par le galba (*Calophyllum calaba*), le laurier fine (*Ocotea leucoxylon*), l'angelin (*Andira inermis*), la savonnette grand bois (*Lonchocarpus heptaphyllus*), le pois doux rivière (*Inga laurina*) et le bois flot (*Ochroma pyramidale*).

- Au stade climatique, elle est caractérisée par le balata (*Manilkara bidentata*), le laurier fine (*Ocotea leucoxylon*), le bois radar (*Buchenavia tetraphylla*) et le palmiste montagne (*Prestoea montana*)

Certains arbres de plus petite dimension comme *Quararibea turbinat* et *Myrcia splendens* peuvent jouer un rôle actif dans la dynamique végétale de ce type forestier (MAAF & ECOFOR, 2018).

Forêt ombrophile montagnarde et sub-montagnarde tropicale

Ce type de forêt est le plus complexe et le plus riche en espèces arborées endémiques de la Martinique comme *Pouteria pallida*, *Sterculia caribaea*, *Tapura latifolia* et *Guatteria caribaea*. On le retrouve au-dessus de 250 m d'altitude, dans les zones montagneuses de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, avec une pluviométrie supérieure à 2 000 mm annuels. Cette forêt présente une canopée continue d'arbres sempervirents de 35 m de hauteur en moyenne, et jusqu'à 50 m. De nombreuses espèces à contreforts y sont présentes, comme *Chymarrhis cymosa*, *Sloanea caribaea*, *S. dentata*, et *S. Massoni*. On y retrouve également d'abondantes lianes ligneuses, plantes grimpantes, et épiphytes. La strate herbacée y est réduite, seulement présente dans aux zones les plus ouvertes, et caractérisée par la présence de forbes (grandes herbacées à larges feuilles). À l'origine, cette forêt était beaucoup plus étendue et pouvait descendre beaucoup plus bas, voire jusqu'au littoral (MAAF & ECOFOR, 2018).

2.1.4. Structure foncière et implications sur la gestion

Les forêts martiniquaises sont privées pour les 2/3 et publiques pour 1/3.

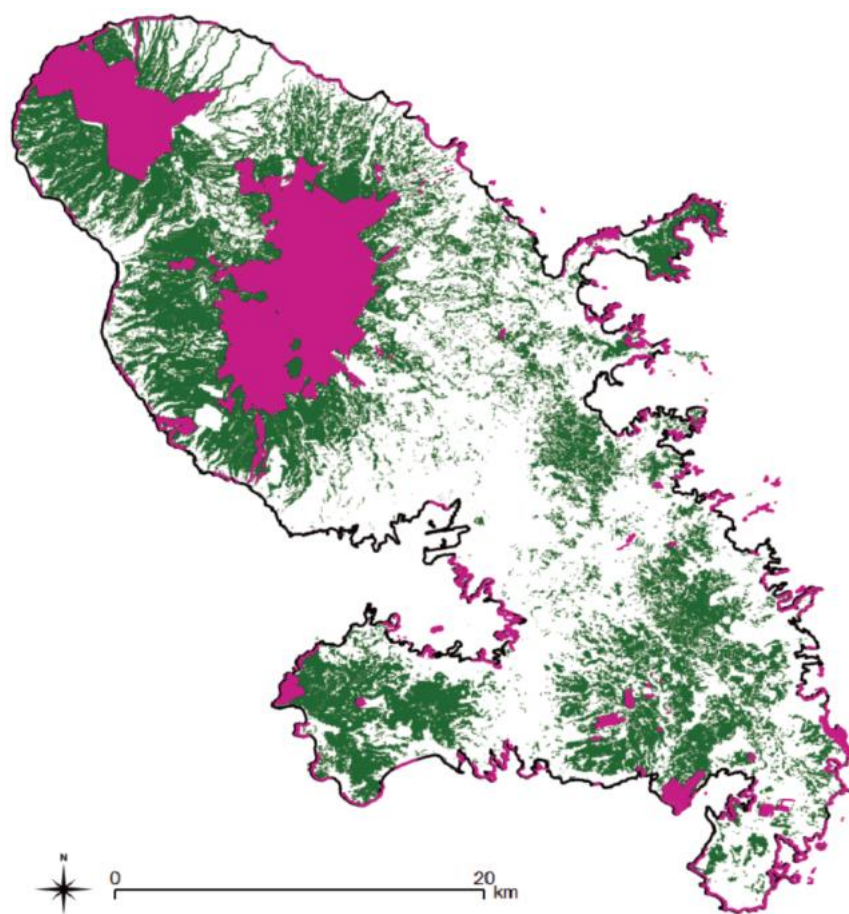


Figure 16 : Forêt privée (en vert) et forêt publique (en rose), à l'exclusion des mangroves (Source : DAAF, 2014)

La **forêt privée** couvre principalement des petits massifs du Sud et de l'Est de l'île. Ces forêts sont issues de la recolonisation forestière des terres agricoles (MAAF & ECOFOR, 2018). Une enquête

menée en 2012 a permis d'identifier 2 427 propriétaires pour 16 373 ha de forêt privée, soit seulement la moitié de la surface (DAAF, 2014). Comme le montre la Figure 17 ci-dessous, la grande majorité des propriétaires disposent de petites surfaces de forêt.

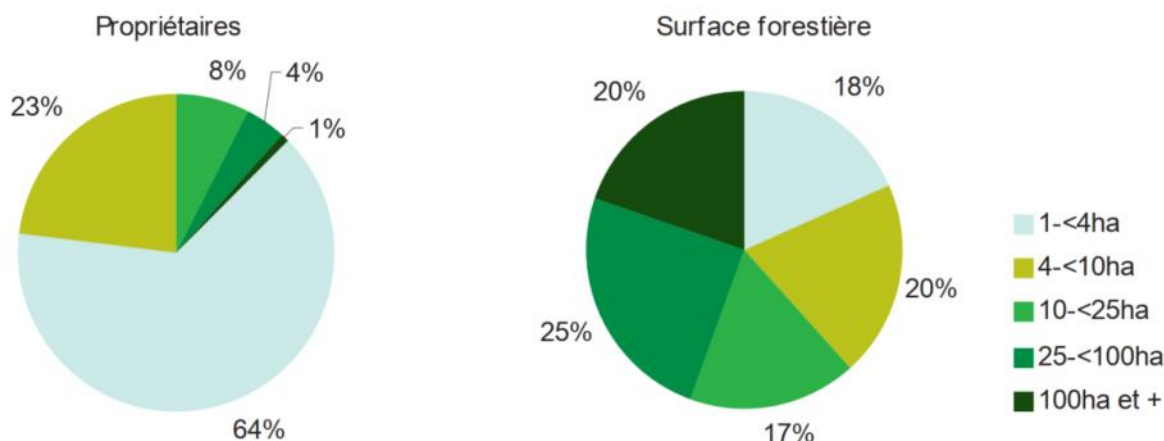


Figure 17 : Importance des surfaces et du nombre de propriétaires par classes de superficie des forêts privées (Source : DAAF, 2014)

Beaucoup de ces terres sont d'anciens terrains agricoles délaissés et des terrains achetés pour la constitution d'un patrimoine foncier (DAAF, 2014).

Ces forêts sont très peu gérées et exploitées (entre 500 et 823 m³/an, d'après Coudert et al., 2014 et DAAF, 2014). De multiples causes expliquent cette situation (Coudert et al., 2014), notamment l'absence de Centre régional de la propriété forestière (CRPF), le très faible nombre de Plans simples de gestion (PSG), la faible connaissance de ces forêts et de leurs propriétaires et le fait que certains propriétaires considèrent ces terrains comme des réserves foncières plus que comme des zones de production. Les stratégies pré-identifiées par la CRFB pour les forêts privées concernent ainsi l'inventaire du parcellaire, le regroupement des propriétaires, leur formation et la généralisation de l'élaboration de plans de gestion (DAAF, 2018).

Un syndicat des forestiers privés, affilié à la fédération française des syndicats forestiers, a été créé en 2017. Il regroupe actuellement 5 propriétaires pour 250 ha et son président cherche à fédérer un plus grand nombre de propriétaires. Son objectif est de promouvoir la valorisation des forêts privées, notamment via des projets touristiques et de faciliter l'accès des propriétaires privés à l'information, aux financements et à d'autres types d'appuis pour la valorisation de ces forêts.

Dans les forêts privées, les volumes de bois d'œuvre et d'industrie prélevés sont évalués entre 500 m³/an (Coudert et al., 2014) et 823 m³/an (DAAF, 2014). Cependant, les prélèvements informels seraient importants, autour de 20% des volumes totaux de bois d'œuvre exploités (Entretiens nov. 2018).

Une fraction importante de la forêt privée est constituée de friches, en reconstitution forestière. L'absence d'exploitation permet ainsi de laisser vieillir ces forêts et de tendre vers la reconstitution de la forêt mésophile ancienne (Coudert et al., 2014).

La **forêt publique** regroupe plusieurs statuts :

- La forêt départementalo-domaniale (FDD) : 61% des forêts publiques, soit 9 200 ha de forêts (sur 9 700 ha de terres). Les terrains sont nue-propriété de la Collectivité territoriale, l'Etat en est l'usufruitier. L'ONF en assure la gestion.
- La forêt domaniale du littoral (FDL) : 9% des forêts publiques, soit 1 800 ha. La FDL a été créée en 1981 sur la réserve domaniale des « 50 pas géométriques » (81,2 m de large), elle couvre environ la moitié du littoral. Propriété de l'Etat, cette forêt est aménagée par l'ONF (plan en cours : 2010-2024).
- La forêt départementale (FD) : 10% des forêts publiques, soit 1 500 ha. Ce statut a été créé en 1980 et les surfaces sont en augmentation du fait d'acquisitions successives dans un objectif de conservation. La Collectivité territoriale en est propriétaire et elles sont gérées par l'ONF.
- La forêt située sur les terrains du Conservatoire du littoral (CdL) : 8% des forêts publiques soit 1 800 ha.

- Le domaine public maritime (DPM) : 12% des forêts publiques, soit 1 900 ha, quasi exclusivement de la mangrove.

Type de formation	Forêt publique					Total public	Forêt privée	Total
	FDD	FDL	FD	CdL	DPM			
	1000 ha	1000 ha	1000 ha	1000 ha	1000 ha			
Mangroves		0,2		0,0	1,9	2,0	0,0	2,0
Forêts de plage		0,1	0,0	0,0		0,1	0,0	0,1
Forêts basses sèches	0,1	0,6	0,0	0,3		1,1	7,4	8,4
Forêts hautes sèches	0,2	0,3	0,1	0,2		0,8	9,5	10,3
Forêts humides	6,4	0,1	1,3	0,7		8,5	13,9	22,4
Bambous	0,0	0,0	0,0			0,1	1,8	1,9
Mahogany	1,6	0,0	0,1	0,0		1,7	0,7	2,4
Forêts semi-arborées d'altitude	0,9		0,0			0,9	0,0	0,9
Total	9,2	1,3	1,5	1,2	1,9	15,1	33,5	48,5

Figure 18 : Répartition des forêts martiniquaises selon le type de formation et le statut foncier (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)

Au vu de l'importance des écosystèmes représentés dans les forêts publiques, la communication sur les missions d'intérêt général de l'ONF et de l'Etat concernant les forêts publiques a été identifiée par la CRFB comme axe stratégique important (DAAF, 2018).

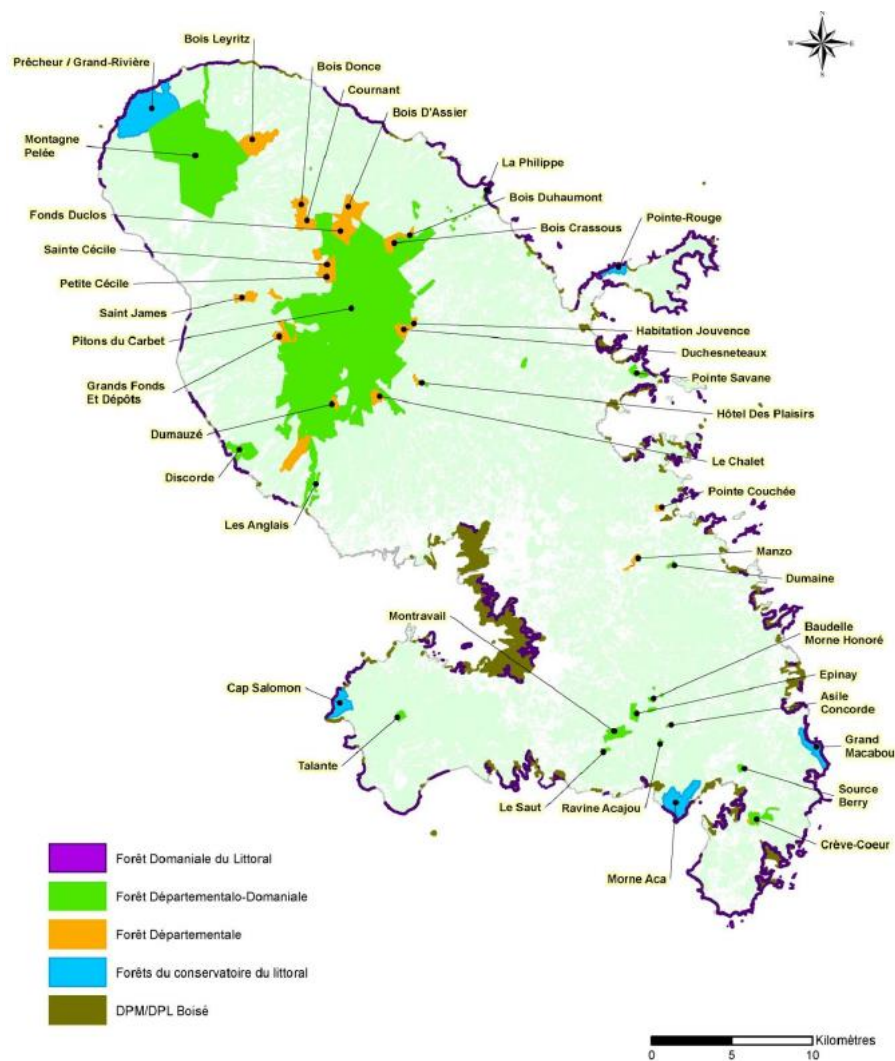


Figure 19 : Répartition des forêts publiques martiniquaises selon le statut foncier (Source : MAAF & ECOFOR, 2018)

2.1.5. Affectation aux différentes fonctions

D'après le rapport de la Martinique pour l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015 (Doré, 2014), les forêts sont affectées aux fonctions de production, protection et conservation de la manière suivante :

- **Production** : 1 400 ha de forêt sont affectés exclusivement à la production, auxquels il faut rajouter 200 ha de forêts à usage mixte d'accueil du public et de production, comme c'est le cas par exemple sur le site de Bouliki. Il s'agit de plantations de Mahogany, uniquement en forêt départementalo-domaniale.
- **Protection des sols et de l'eau et services écosystémiques** : l'ensemble des 48 500 ha sont identifiés comme affectés à ces objectifs.
- **Conservation de la biodiversité** : le document distingue 13 800 ha affectés à la conservation de la biodiversité dont 6 800 ha identifiés comme superficie forestière à l'intérieur des aires protégées qui correspondraient à la réserve biologique intégrale (RBI) de la Montagne Pelée.

2.2. Fonction de production des forêts

2.2.1. Importance de la filière bois

Le rapport de la Martinique pour le FRA 2015 (Doré, 2014) ne donne aucune information quant à la contribution du secteur forestier au PIB de l'île, signe que cet indicateur est peu maîtrisé. D'autres documents l'estiment entre 1 et 2% du PIB de l'île (1% pour DAAF, non daté ; 1,5% pour Ernst & Young, 2007 ; 2% pour ONF, 2013).

Les données sur les entreprises et l'emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, 2015) et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS, 2017) diffèrent :

	Données INSEE		Données ACOSS			
	Entreprises 2015	Nombre de salariés 2015	Entreprises 2015	Nombre de salariés 2015	Entreprises 2017	Nombre de salariés 2017
0210Z - Sylviculture et autres activités forestières	0	0				
0220Z - Exploitation forestière	3	0				
0230Z - Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	0	0				
0240Z - Services de soutien à l'exploitation forestière	0	0				
1610A - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	8	8	4	36	4	40
1610B - Imprégnation du bois	1	0	0		0	
1621Z - Fabrication de placage et de panneaux de bois	2	0	0		0	
1622Z - Fabrication de parquets assemblés	1	0				
1623Z - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	182	170	28	164	23	159
1624Z - Fabrication d'emballages en bois	5	22	1	17	1	17
1629Z - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	18	0	1	2	0	
3101Z - Fabrication de meubles de bureau et de magasin	2	6	2	7	2	8
3102Z - Fabrication de meubles de cuisine	24	60	6	48	7	31
3109A - Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	2	0	15	74	13	46
4673A - Commerce de gros de bois et de matériaux de construction	49	195	14	153	14	149
4759A - Commerce de détail de meubles	63	215	23	178	25	185

4778B - Commerces de détail de charbons et combustibles	2	0	0		5	5
Total	362	674	94	679	94	640

Figure 20 : Nombre d'entreprises et de salariés de la filière bois, selon l'activité principale exercée - APE
(Source : INSEE, 2015 ; ACOSS, 2017)

Ces données s'accordent cependant sur le fait que l'activité dans le secteur est dominée par le commerce de détail de meubles, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, le commerce de gros et dans une moindre mesure la fabrication de meubles de cuisine.

Le nombre total de salariés s'établit autour de 640-680, soit environ 30% de moins que les 940 salariés comptabilisés par l'ONF en 2013, pour l'ensemble de la filière.

L'évolution du nombre d'emplois salariés et d'entreprises selon l'ACOSS confirme cette évolution : toutes les activités importantes montrent une diminution du nombre d'entreprises et de salariés sur 10 ans.

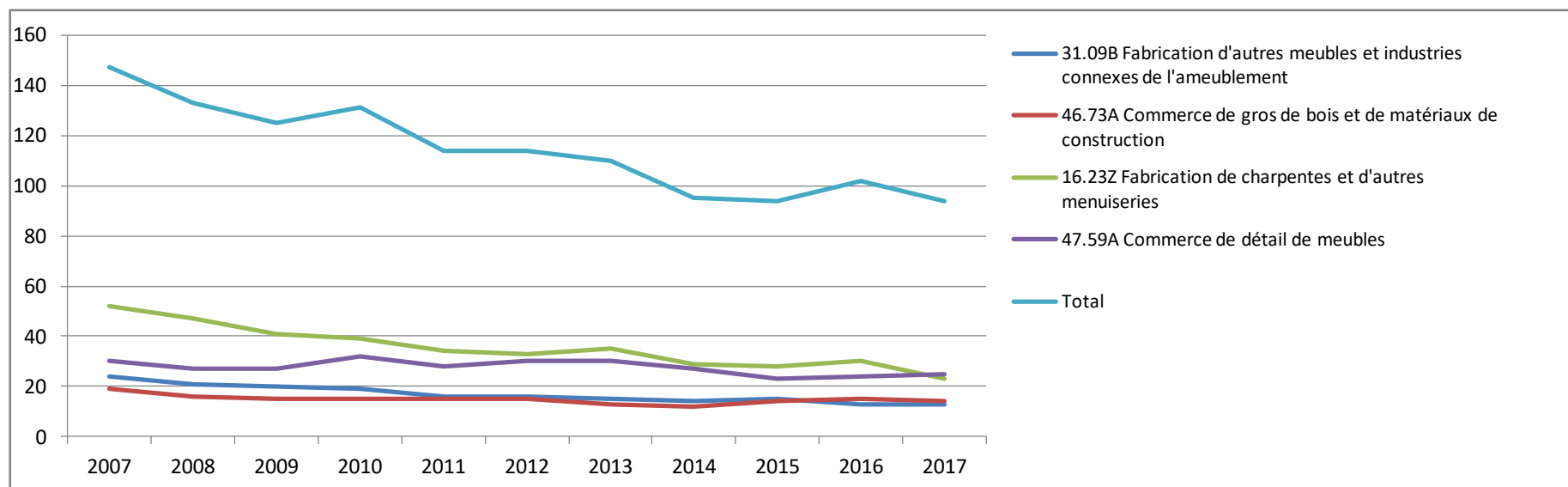
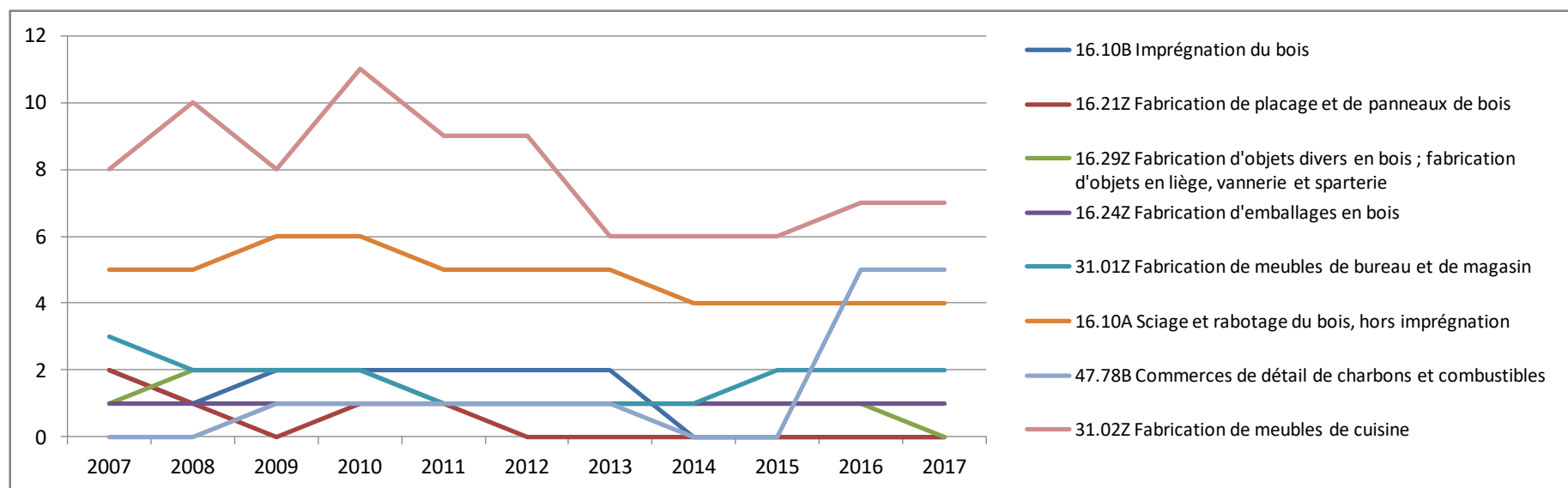


Figure 21 : Evolution 2007-2017 du nombre d'entreprises de la filière bois, selon l'activité principale exercée - APE (Source : ACROSS, 2017)

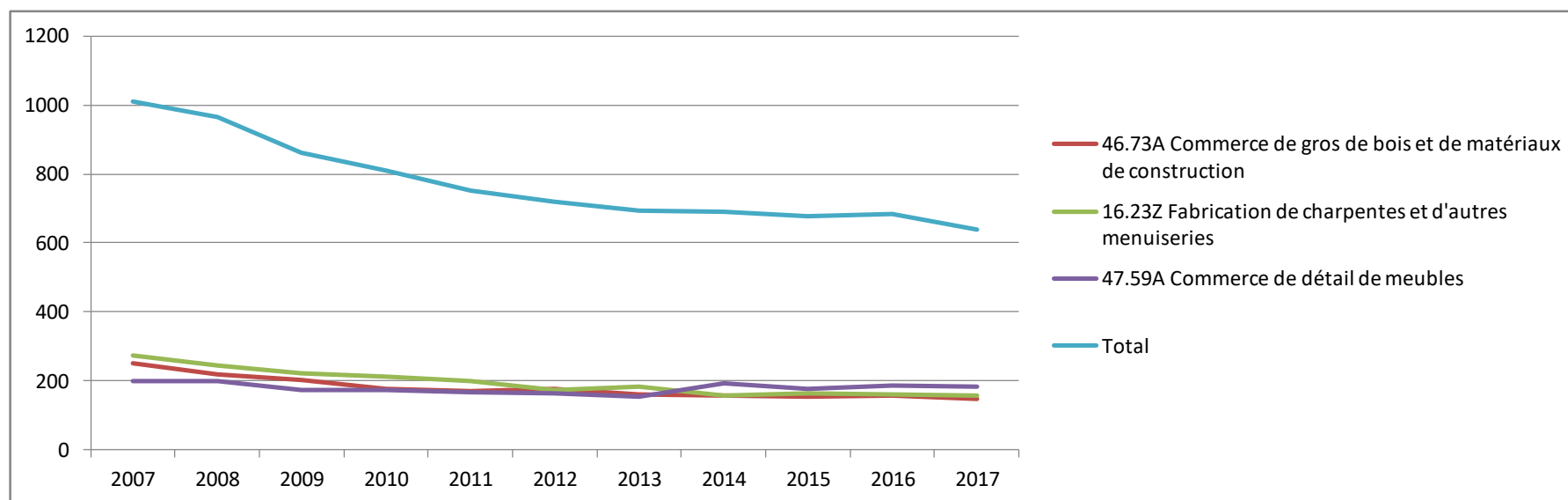
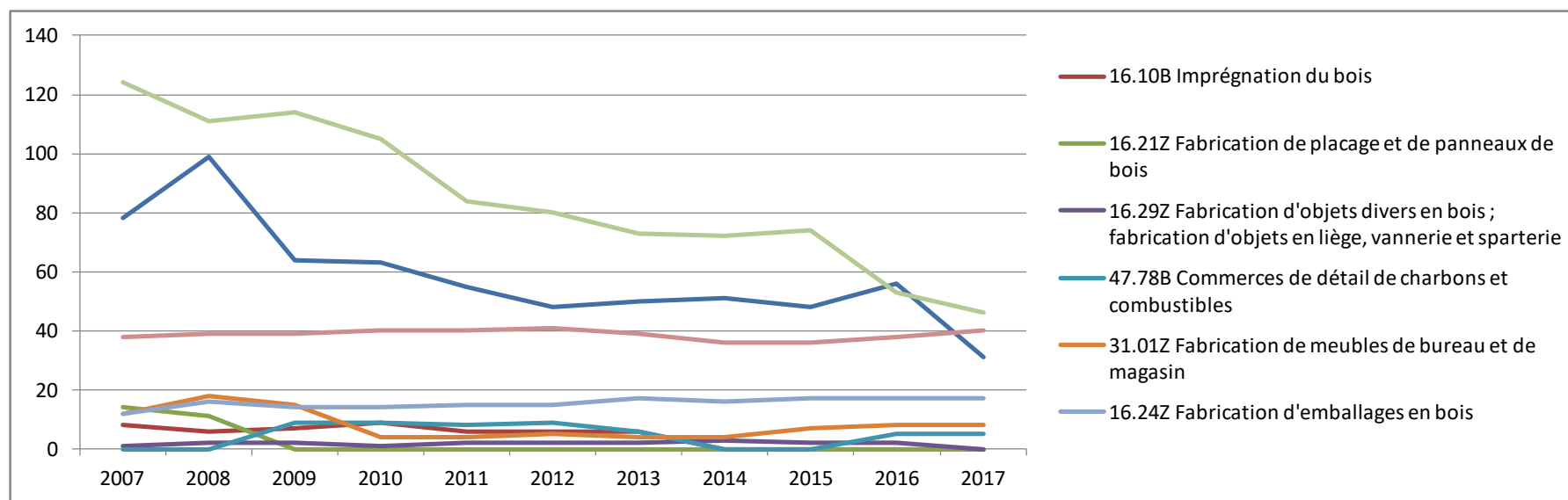


Figure 22 : Evolution 2007-2017 du nombre de salariés de la filière bois, selon l'activité principale exercée - APE (Source : ACOSS, 2017)

D'après l'ONF (ONF, 2013), la 1ère transformation générerait un chiffre d'affaire de l'ordre de 2 M€/an, la 2ème transformation un chiffre d'affaire de près de 45 M€/an, en baisse, tandis que le négoce générerait un chiffre d'affaires de plus de 50M€, en hausse.

Pour des raisons évoquées plus loin dans ce chapitre, les activités principales (en nombre d'entreprises, de salariés et en chiffre d'affaire) **mobilisent principalement du bois importé**. Ainsi, la filière bois est relativement déconnectée des forêts martiniquaises.

Or, le PNFB fixe des objectifs d'augmentation des prélèvements de bois, de création de débouchés aux produits issus des forêts et d'adaptation de la gestion des forêts aux besoins du marché. Ces objectifs sont repris dans la note du MAA aux DAAF pour la déclinaison des objectifs du PNFB dans les DOM (voir chapitre 1).

Face au constat de la faible contribution des forêts à l'économie de l'île, la CRFB a identifié comme prioritaires de multiples actions pour le soutien à la filière et l'usage du bois local (DAAF, 2018), détaillés dans les chapitres suivants.

Ainsi, la présente analyse se focalisera sur les activités mobilisant les ressources forestières de l'île, tout en considérant les activités mobilisant des bois importés, notamment comme débouchés potentiels pour les bois locaux.

2.2.2. Exploitation forestière

L'IFN (Bélouard et al., 2008) a évalué l'exploitabilité des forêts de Martinique selon la pente et la distance aux pistes forestières. Les résultats sont présentés dans la Figure 23 ci-dessous, tenant compte d'une exploitation classique (débusquage et débardage par skidder et tracteur) :

Type de formation	Surface			Production potentielle			
	1000 ha	Agricole ou forestière Pente<20% et Distance<75m		Forestière 20%<Pente<50% et Distance<75m		Impossible Pente>50% ou Distance>75m	
		1000 ha	%	1000 ha	%	1000 ha	%
<i>Mangroves</i>	2,0	0,1	7%	0,0	0%	1,9	94%
<i>Forêts de plage</i>	0,1	0,0	36%	0,0	2%	0,1	61%
<i>Forêts basses sèches</i>	8,4	0,4	5%	0,8	9%	7,2	86%
<i>Forêts hautes sèches</i>	10,3	0,5	5%	1,2	11%	8,6	84%
<i>Forêts humides</i>	22,4	0,4	2%	1,5	7%	20,5	91%
<i>Bambous</i>	0,9	0,0	0%	0,0	0%	0,9	100%
<i>Mahogany</i>	1,9	0,1	5%	0,2	9%	1,6	86%
<i>Forêts semi-arborées d'altitude</i>	2,4	0,1	6%	0,3	13%	2,0	81%
Ensemble formation forestières	48,5	1,8	4%	3,9	8%	42,8	88%
Autres formations ligneuses	7,9	1,0	13%	2,4	30%	4,5	57%
<i>Dont dotées de couvert arboré</i>	5,1	0,7	13%	2,2	43%	2,2	44%
Ensemble des formations ligneuses	56,5	2,8	5%	6,3	11%	47,3	84%

Figure 23 : Exploitabilité des forêts de Martinique (Source : Bélouard et al., 2008)

Ainsi, seuls 12% des surfaces de forêts apparaissent exploitables (en particulier, 86% des plantations de Mahogany sont inexploitable). Le relief est la principale contrainte : au-delà de 50 %, l'exploitation est impossible tandis qu'au-delà de 30 %, le réseau routier n'a pu être qu'insuffisamment développé à cause des contraintes de pente (MAAF & ECOFOR, 2018). L'élaboration d'un schéma de desserte fait partie des stratégies pré-identifiées par la CRFB (DAAF, 2018).

Le débardage par câble permettrait d'exploiter 700 ha supplémentaires de plantations de Mahogany. Il implique cependant des investissements lourds, tant à l'achat qu'au cours des opérations d'installation et démontage. Considérant la faible valorisation actuelle du Mahogany, l'opération ne serait pas rentable en dessous d'un volume exploité de 800 m³ par opération (Entretiens nov. 2018).

D'après une étude de 2008 (FCBA, 2008), la rentabilité serait garantie pour des chantiers d'exploitation de parcelles de régénération en coupe rase (prélèvement supérieur à 200 m³/ha sur 3 ha, soit 600 m³ par opération). En revanche, l'exploitation des coupes d'éclaircies ne respectent pas, ou rarement, les indices de prélèvement minima pour mettre en œuvre un câble mât et encore moins un câble long.

Actuellement, on compte trois câbles sur l'île.

Comme indiqué dans le chapitre 2.1.5, environ 1 400 ha de plantations de Mahogany en forêt départementalo-domaniale sont affectés exclusivement à la production, auxquels il faut rajouter 200 ha de forêts à usage mixte d'accueil du public et de production. Comme vu précédemment, toutes ces forêts ne sont pas exploitables (1000 ha si l'on ajoute les 300 ha de terrains exploitables d'après l'IFN et les 700 ha supplémentaires exploitables par câble).

Une étude de la filière bois (Ernst & Young, 2007) évaluait il y a 10 ans le potentiel de production de bois par l'ONF en forêt publique à 5 700 m³/an, potentiel confirmé par l'ONF (Entretiens nov. 2018).

En moyenne 2 000 m³/an de bois d'œuvre et d'industrie (volume à 20 cm de diamètre fin bout – Entretiens nov. 2018) ont été exploitées sur ces forêts publiques au cours des 5 dernières années, quasi exclusivement du Mahogany. L'ONF estime que l'exploitation de ces 2 000 m³/an de bois d'œuvre permettrait la production de la même quantité de bois de feu¹⁶ (rémanents et petits bois), mais ces produits ne sont pas récoltés (Entretiens nov. 2018).

Les données collectées pour le FRA 2015 (Doré, 2014) indiquent des prélèvements relativement stables, entre 11 800 et 14 710 m³/an de bois (volume sous écorce) entre 1990 et 2011, dont 10 000 m³/an de bois de feu soit 1 800 à 4 710 m³/an de bois d'œuvre et d'industrie.

Si les volumes de bois d'œuvre et d'industrie sont cohérents, il y a une différence très importante dans l'estimation des volumes de bois de feu exploités.

Comme indiqué précédemment, les volumes de bois d'œuvre et d'industrie prélevés en forêt privée sont évalués entre 500 m³/an (Coudert et al., 2014) et 823 m³/an (DAAF, 2014), sans comptabiliser les prélèvements informels, qui pourraient s'élever à 20% des volumes totaux de bois d'œuvre exploités (Entretiens nov. 2018).

Nous avons identifié 3 exploitants: Jules Pognon (Coopérative martiniquaise du bois), Marcel Montbrun, Patrick Rousseau. Ils disposent de skidder pour le débusquage, Jules Pognon et Marcel Montbrun disposant également de câbles-mâts. D'autres entreprises font également ponctuellement de l'exploitation comme celle de Sully Cally (Manufacture musicale des îles).

La faible exploitation des forêts a plusieurs causes selon les différents acteurs de la filière (Entretiens nov. 2018) :

- Les contraintes d'exploitation exposées plus haut
- La baisse du prix de vente du Mahogany, en moyenne 37 €/m³ sur pied en 2002-2011, du fait de la concurrence du marché informel, des importations et de la lassitude des consommateurs vis-à-vis de ce bois. Cette baisse des prix permet la vente aux petites entreprises locales, mais rémunère peu les investissements. La diversification des essences produites est plébiscitée par les artisans (Entretiens nov ; 2018).
- La baisse du nombre d'exploitants forestiers formels, de 10 dans les années 90 à 5 en 2005 puis 4 en 2018.
- La faible performance de l'exploitation artisanale, notamment adossée à la première transformation à l'alaskane, permettant l'exploitation en zone peu accessible mais engendrant des pertes importantes et des coûts d'exploitation élevés. Les axes stratégiques pré-identifiés pour le PRFB intègrent la formation des exploitants et l'élaboration d'une charte d'exploitation à faible impact (DAAF, 2018).
- La sous-valorisation des bois d'éclaircie et coproduits de coupe, les exploitants se focalisant sur les bois de diamètre supérieur à 40 cm. La diversification des débouchés pourrait permettre une meilleure valorisation de ces bois.

2.2.3. Transformation

La première transformation concerne les étapes d'écorçage, sciage, fendage, broyage, tranchage, déroulage et séchage, en fonction de la destination des produits.

En Martinique, on peut considérer qu'elle a lieu à deux niveaux :

¹⁶ Dans ce paragraphe et les paragraphes suivants, on appelle bois de feu le bois à vocation énergétique, sans présumer de l'usage final, sous forme de bois ou de charbon.

- En forêt, au travers de l'exploitation à l'alaskane. Les grumes sont débitées sur place grâce à l'utilisation de guides pour tronçonneuse. Un certain nombre d'exploitants travailleraient de manière informelle de cette façon (Entretiens nov. 2018), le nombre de personnes et les volumes concernés ne sont pas connus.
- En scierie. Il existe 3 scieries formelles actuellement en Martinique :
 - La scierie du Gros Morne, propriété de la Coopérative martiniquaise du bois. Elle est encore communément appelée scierie de Cassildé, du nom de l'ancien propriétaire. Elle traitait jusqu'en 2014 de 2 000 à 3 000 m³/an de grumes, avec un rendement de 30 %. Rachetée récemment par la CMB, elle n'a pas encore repris ses activités.
 - La scierie de Crédit Meuble, propriété de Marcel Montbrun, à Sainte Marie. Cette scierie traite environ 400 m³/an, essentiellement destinés à l'activité d'ébénisterie du propriétaire et peu à la vente à d'autres ébénistes.
 - La scierie du Morne Rouge propriété de Patrick Rousseau, sur laquelle nous n'avons pas collecté d'informations.

La première transformation est caractérisée par des rendements faibles, de l'ordre de 30%. Les déchets de sciage notamment sont très faiblement valorisés. D'autres faiblesses sont à souligner :

- Situation financière incertaine des entreprises,
- Investissements subventionnés, pas toujours suffisants ou cohérents avec les capacités techniques des entreprises,
- Faibles équipements : le séchage naturel implique beaucoup de stockage, pas toujours dans de bonnes conditions. Les scieries sont petites et n'ont pas la capacité de production suffisante pour l'export.
- Concurrence des petites scieries informelles. Des acteurs estiment qu'il y a quelques années, ces scieries pouvaient traiter 1 000 m³/an (Entretien nov. 2018).

La seconde transformation concerne la production de produits standards (madriers, bastaings, fermettes, planches, plinthes, lambris, bardages, etc.) ayant eux même vocation à être mis en œuvre par des artisans (constructeurs, charpentiers, ébénistes et menuisiers en particulier) pour la production des produits finis. Cette dernière opération est la troisième transformation.

En Martinique, la distinction entre seconde et troisième transformation n'existe pas dans les faits : les artisans utilisent directement des produits de la première transformation qu'ils transforment eux-mêmes pour leur activité de construction, charpente, menuiserie et la production de mobilier. Les contraintes de cette activité sont les suivantes :

- Faible organisation collective de la filière.
- Peu d'utilisation du bois local (voir chapitre 2.2.4).
- Faibles rendements (de l'ordre de 30%, d'après nos entretiens, nov. 2018).
- Marché local peu dynamique, concurrence des meubles occidentalisés moins chers, importés par les grandes enseignes.

Afin d'améliorer la performance de la transformation et de redynamiser cette activité, les membres de la CRFB souhaitent promouvoir l'organisation des acteurs, la mutualisation des outils de transformation, l'aide et le financement des outils de transformation (DAAF, 2018).

2.2.4. Utilisation de bois local et commerce extérieur

La production locale des différents produits bois, en volume ou en valeur, n'est pas connue. On dispose cependant des données d'importation et d'exportation des douanes. Les données téléchargeables sur sont d'un intérêt limité car ne permettent pas de connaître les échanges inter-régions, notamment entre la Martinique et la métropole.

Produit	Importations		Exportations	
	Valeur (€)	Masse (kg)	Valeur (€)	Masse (kg)
<i>Autres meubles</i>	6 464 350	2 880 453	9 077	11 727
<i>Bois, sciages et rabotés</i>	4 009 993	4 672 228	114 323	36 000
<i>Autres éléments de menuiserie et de charpente</i>	1 718 412	726 140	224 737	94 610
<i>Panneaux et placages à base de bois</i>	1 177 084	1 463 737	0	0
<i>Meubles de cuisine</i>	913 381	357 037	0	0

<i>Autres objets en bois, objets en liège, vannerie et sparterie</i>	799 477	341 158	22 678	464
<i>Meubles de bureau et de magasin</i>	694 118	267 989	1 598	463
<i>Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coque</i>	512 334	351 089	3	40
<i>Parquets assemblés</i>	69 643	18 253	0	0
<i>Autres produits forestiers</i>	60 578	6 288	0	0
<i>Arbres forestiers et services des pépinières</i>	531	1	0	0
<i>Bois brut</i>	34	1	0	0
Total	16 419 935		372 416	

Figure 24 : Données du commerce extérieur de la Martinique pour les produits bois, par type de produits, pour 2017 (Source : www.douane.gouv.fr)

Pays	Importations (€)	Exportations (€)
<i>Brésil</i>	4 539 941	
<i>Chine</i>	4 128 960	
<i>Italie</i>	1 214 909	
<i>Pologne</i>	1 059 430	
<i>Espagne</i>	929 930	
<i>Indonésie</i>	906 849	
<i>Malaisie</i>	618 687	
<i>Belgique</i>	507 161	
<i>Estonie</i>	236 058	
<i>Viêt Nam</i>	210 881	
<i>Finlande</i>	182 564	
<i>Equateur</i>	148 644	
<i>France</i>	140 443	
<i>Inde</i>	137 068	
<i>Honduras</i>	123 630	
<i>Suriname</i>	108 864	
<i>Pérou</i>	106 215	
<i>Etats-Unis</i>	102 995	730
<i>Allemagne</i>	101 561	
<i>Turquie</i>	98 784	
<i>Mexique</i>	10 659	8 470
<i>Sint-Maarten (partie néerlandaise)</i>	4 216	262 641
<i>Iles Vierges britanniques</i>		83 520
<i>Autres (<5% restants)</i>	801 486	17 055
Total	16 419 935	372 416

Figure 25 : Données du commerce extérieur de la Martinique pour les produits bois, par pays de provenance et de destination, pour 2017 (Source : www.douane.gouv.fr)

D'autres sources permettent de compléter les informations. Ainsi, les importations depuis la métropole représenteraient plus des 2/3 des importations de bois de la Martinique, soit 40 000 t/an, sans que la répartition des essences ne soit connue (DAAF, 2012). Les exportations, inférieures à 1 000 t/an, seraient destinées principalement à la métropole.

Pays	Importations (€)			Total	Exportations (€)
	Mobilier	Construction	Autres (dont bois brut et sciages)		
<i>France métropolitaine</i>	8 846 065	5 916 331	19 280 629	34 043 025	122 228
<i>Brésil</i>	1 287 417	599 384	4 517 063	6 403 864	
<i>Chine</i>	2 725 855	184 526	1 101 197	4 011 578	
<i>Italie</i>	755 849	705 956		1 461 805	
<i>Estonie</i>		120 098	1 338 750	1 458 848	
<i>Guyane française</i>			1 451 948	1 451 948	56 257
<i>Indonésie</i>	908 749	46 151	198 321	1 153 221	

Malaisie	547 409		523 263	1 070 672	
Pologne	76 896		695 052	771 948	
États-Unis			356 003	356 003	
Viêt-Nam	319 363			319 363	
Equateur	311 114			311 114	
Espagne	308 671			308 671	
Belgique		110 187		110 187	8 060
Hong-Kong	98 860			98 860	
Inde	76 469			76 469	
République dominicaine		25 355		25 355	
Guadeloupe					13 413
Sainte-Lucie					2 029
Autres		15 523		15 523	4 740
Total	16 682 884	7 723 511	29 462 226	53 868 621	206 727

Figure 26 : Données du commerce extérieur de la Martinique pour les produits bois, par pays ou régions et grandes catégories de produits, en 2011, tenant compte des échanges inter-régionaux (métropole et outremer) (Source : fichier interne de la DAAF citant la douane française)

Il apparaît très clairement que les importations de bois (53M€) sont très supérieures aux exportations (206 727 €) de la Martinique (voir chapitre 2.2.2).

Les activités de négoce et les entreprises de distribution de produits du bois (importation, parfois transformation et revente) sont les activités les plus profitables de la filière, qui n'utilisent que très marginalement les bois martiniquais, du fait que l'offre de bois locaux est trop faible et trop hétérogène (Coudert et al. 2014).

En particulier, les bois locaux souffrent des inconvénients suivants :

- La faible diversité : le Mahogany représente 95% de la production martiniquaise de bois. En particulier, le Mahogany n'a pas les certifications nécessaires pour garantir la qualité mécanique des produits et répondre aux normes européennes de construction. Ainsi, le secteur de la construction fonctionne grâce à des importations massives de résineux (23% du volume, 47% de la valeur) en provenance d'Europe dont 2/3 de métropole. Les importations de Chine et d'Europe de l'Est sont en hausse et le bois local subit également la concurrence de l'importation de maisons en kit du Brésil (Coudert et al. 2014).
- La déprise des meubles traditionnels en Mahogany, principal débouché actuel des bois locaux.
- L'absence de certification PEFC sur les forêts gérées par l'ONF à cause du manque de structuration de la filière et donc de traçabilité, entraînant une concurrence avec les autres bois tropicaux non certifiés d'Amérique du sud.

Le Mahogany serait cependant un bois très prisé sur le marché international, menacé sur son aire de répartition d'origine et donc inscrit à l'Annexe II de la CITES. L'inscription à cette annexe implique que les exportations de Mahogany soient conditionnées par l'obtention d'un permis d'exportation délivré par le pays producteur, sur des critères de gestion durable. La gestion pratiquée par l'ONF pourrait ainsi représenter un avantage concurrentiel pour le Mahogany de Martinique.

Les stratégies pré-identifiées pour une meilleure valorisation des bois locaux comprennent l'inventaire des possibilités de valorisation, l'identification des besoins en bois et des structures correspondantes, l'identifier de marchés de niche à forte valeur ajoutée, l'étude des propriétés des bois locaux pour la construction, la création d'une plateforme et la création d'un label pour le bois martiniquais (DAAF, 2018 et entretiens, nov. 2018)

2.2.5. Valorisation énergétique du bois

La centrale électrique biomasse Galion 2, installée à la Trinité, a été construite en 2015 et mise en service en 2018. Elle produit 15 % de l'électricité consommée en Martinique, avec un objectif de fonctionnement de 8 600 h/an.

La centrale importe 200 000 t/an de granulés des USA, à 10 % d'humidité et 4,6 MWh/t. La biomasse locale représente pour l'instant 15% de la production d'électricité de la centrale, bien qu'Albioma ait

convenu avec EDF d'un objectif ambitieux d'une couverture de 40 % des besoins de la centrale par de la biomasse locale, représentant 150 000 t/an à 40-50 % d'humidité et 2,15 MWh/t.

A l'heure actuelle, la principale source locale actuelle est la paille de canne. Des réflexions sont en cours sur l'opportunité de mobiliser d'autres sources (sorgho, conversion de friches en taillis à courte rotation, bagasse des sucreries et distilleries, résidus d'exploitation et petits bois d'éclaircie, déchets générés par l'entretien des espaces verts, bois d'entretien des haies de parcelles agricoles).

Pour ce qui concerne la forêt, la centrale représenterait ainsi un débouché potentiel pour les bois non encore valorisés par l'ONF ou les propriétaires privés (petits bois et résidus), les co-produits de scierie et le bois de plantations énergétiques dédiées. La faisabilité technique et économique de ces activités est cependant toujours à l'étude.

Par ailleurs, il existe depuis 2015 une opposition forte à la centrale Galion 2. Les raisons évoquées concernent les risques de pollution ainsi que la nécessité de réserver les terres pour un usage agricole et non énergétique (Entretiens nov. 2018).

La production de bois énergie grâce à différentes sources (taillis sous futaie, taillis courte rotation, résidus, connexes de scierie, etc.) a cependant été pré-identifiée comme axe potentiel du PRFB (DAAF, 2018).

Il faut noter que les co-produits de scierie font parfois l'objet d'une valorisation sous forme de charbon, par les scieurs eux-mêmes ou des charbonniers spécialisés, généralement de manière informelle. Les volumes produits ne sont ainsi pas connus. La promotion de cette activité est identifiée comme axe de développement par la CRFB (DAAF, 2018) mais les acteurs soulignent la nécessité de formaliser cette activité pour l'instant informelle.

2.2.6. Produits forestiers non ligneux (PFNL)

Il s'agit de tous les produits exploités en forêt, à l'exception du bois, notamment la venaison, les champignons, les cultures non ligneuses sous couvert forestier et fruits sauvages, diverses plantes de cueillette voire de culture, le miel et les semences. Il n'existe pas de données chiffrées sur ces différentes activités en Martinique (MAAF & ECOFOR, 2018), mais il semble qu'elles soient très réduites. D'après les données de l'INSEE, aucune entreprise n'est enregistrée avec comme activité principale exercée (APE) 0230Z - Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage.

L'étude et la valorisation des PFNL font partie des axes stratégiques pré-identifiés par la CRFB (DAAF, 2018).

Agroforesterie

D'après le PNFB (MAAF, 2017), l'agroforesterie ne fait pas partie du champ de la programmation. On lit cependant dans le même document que dans les DOM, la place des plantations et de l'agroforesterie fera l'objet d'un débat en CRFB, notamment sur les terrains impropres à la production agricole et hors forêts naturelles (restauration des terres dégradées, terrains contaminés, etc.). La production agroforestière en forêt est ainsi exclue du champ du PNFB.

Dans son document d'aide aux DAAF sur la déclinaison régionale du PNFB en outremer (MAAF, 2016), le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation indique qu'« *il conviendra d'identifier la place appropriée pour [...] et l'agroforesterie* ». En revanche, on lit plus loin « *l'agroforesterie dans les DOM fera l'objet d'un plan d'action spécifique, sous l'angle agricole* ». Ainsi, la place de l'agroforesterie dans les PRFB n'est pas claire. Cependant, le sujet ayant été abordé par de nombreux acteurs, nous le traitons ici.

La production agricole en Martinique souffre d'un phénomène de déprise, marqué par une réduction importante et structurelle de la Surface agricole utile (SAU) : de 80 000 ha en 1950, la SAU était réduite à 25 000 ha en 2014. En l'état actuel, l'objectif d'autosuffisance alimentaire souhaité par les États Généraux de la Martinique n'est pas atteignable. La SAU est par ailleurs soumise à la pression de l'urbanisation de l'île. Des acteurs comme la SAFER et l'établissement public foncier local de la Martinique utilisent leur droit de préemption pour préserver le foncier agricole, sans pouvoir toutefois enrayer la déprise (Coudert et al. 2014).

Selon l'IFN, 1 825 ha de terrains propices à l'agriculture sont couverts de forêt, auxquels s'ajoutent 399 ha couverts de friches et savanes. Ces terrains se trouvent principalement en FDL et dans les forêts privées (Coudert et al. 2014).

L'agroforesterie est promue par quelques associations, le PNR et la CTM. Ces deux derniers ont d'ailleurs impulsé la mise en œuvre d'un réseau de sites d'expérimentation de systèmes agroforestiers en 2010 (ONF, 2016). L'agroforesterie est perçue comme un mode de production diversifié, adapté au territoire, alliant production agricole et forestière. Ce mode de production est surtout adapté aux exploitants en agriculture biologique, peu nombreux dans l'île (moins de 100 exploitations certifiées) (Coudert et al. 2014).

Les types d'agroforesterie actuellement promues ou en phase d'expérimentation concernent la production de cultures vivrières sous couvert forestier, l'association agriculture-arbres fruitiers, et la production de cacao sous couvert arboré. Quelques expériences d'association entre fruitiers et élevage, principalement ovin et avicole ont été faites, et le CIRAD travaille sur la production de plantes médicinales sur le campus environnemental du Lamentin (Coudert et al. 2014).

ONF International (ONFI, 2016) a également proposé un modèle sylvopastoral associant des prairies semées en *Brachiaria humidicola* et *Brachiaria decumbens* à des lignes d'arbres à vocation énergétique (*Gliricidia sepium*, *Guazuma ulmifolia*, *Inga ingoides*, *Cordia sulcata*, *Acnistus arborescens*).

L'ONF offre par ailleurs des services d'expertise-conseil aux propriétaires forestiers privés pour l'installation de cultures pérennes (cacao) sous couvert forestier. En 2015, il a assisté notamment la mise en œuvre d'un système mixte Mahogany grande feuilles-cacao sur une parcelle de 4 ha à Basse-pointe (ONF, 2016).

L'association Valcaco a pour objectif est de structurer une filière cacao d'excellence sur le territoire. L'association regroupe 35 producteurs et environ 50 ha plantés en cacao, dont une partie sous couvert forestier. Les premiers résultats au bout de 4 ans de culture seraient prometteurs. La culture du cacao sous couvert demande notamment peu d'entretien.

De manière générale, l'intérêt pour l'agroforesterie est fort parmi les membres de la CRFB rencontrés, sans que les modèles de culture ne soient précisés. Il est notamment question de définir le potentiel agroforestier des espèces d'arbres locaux, les lieux propices à l'implantation et les modes de gestion. Identifier les méthodes incitatives (DAAF, 2018).

Chasse et pêche

La chasse est largement répandue et revêt un caractère culturel en Martinique. Elle se concentre surtout sur le gibier à plumes, oiseaux migrateurs et sédentaires. La période de chasse est déterminée annuellement par arrêté préfectoral et s'étend en général de juillet à février. Cas particulier, la chasse au crabe de mangrove se pratique du 15 février au 15 juin (Coudert et al. 2014).

La chasse en Martinique semble générer peu de conflits d'usage et les limites de propriété ne semblent pas générer de problème particulier (Coudert et al. 2014). En forêt publique, l'ONF est en charge de l'encadrement de l'activité cynégétique, et alloue des zones de chasse à des associations de chasseurs. En 2015 une vingtaine de lots de chasse ont ainsi été alloués pour une durée de 6 ans à 15 associations de chasse différentes. La superficie concernée concerne 1 470 ha, situés à 55% en FDD et à 45% en FDL. Il faut ajouter à ceux-ci 21 lots de chasse situés dans le DPM (mangroves) dont la gestion contractuelle revient à la DEAL (ONF, 2016).

L'ONF examine les demandes de travaux préparatoires à la saison de chasse (curage, coupes de végétation, nettoyage, ouverture d'accès, etc.). Les demandes ne sont acceptées que lorsqu'elles sont jugées compatibles avec la conservation des milieux naturels, et un procès-verbal est dressé en cas de contravention. L'ONF assure donc également des fonctions de police de l'activité cynégétique et de protection de la faune sauvage (ONF, 2016), aux côtés de l'ONCFS qui partage cette responsabilité (Coudert et al., 2014). Un schéma départemental de gestion de la chasse et de la faune sauvage est en cours d'élaboration.

L'essentiel de la pêche en Martinique se fait en mer. La pêche en eau douce est une activité traditionnelle, en recul et peu organisée. Elle n'est pas soumise à l'obtention d'un permis de pêche. Les prélèvements non contrôlés de crabes sur le littoral mettraient cette ressource en péril.

Miel

Le miel semble être le PFNL ayant bénéficié du plus grand nombre d'appuis. Le Parc naturel régional de Martinique (PNR) et le Pôle agroalimentaire région Martinique (PARM) développent des projets pour le soutien à l'apiculture, notamment en générant de la connaissance sur la production. Le PNRM propose également une labellisation du miel produit.

La CTM intervient de manière directe sur la production, notamment en finançant la lutte contre les parasites, l'appui à l'accès à des financements européens (avec cofinancements CTM) pour les apiculteurs regroupés, la mise à disposition de terrains et la formation. L'animation technique n'est cependant pas réalisée, faute d'un animateur dédié.

Enfin, le Conservatoire du littoral met des terrains à disposition des apiculteurs.

Autres PFNL

Le PNR intervient également en appui à la valorisation des plantes médicinales et des champignons, en coopération avec d'autres îles caribéennes. En ce qui concerne les champignons, un financement européen de 1,7 M€ sera prochainement mobilisé pour leur inventaire et leur valorisation (Entretiens nov. 2018).

Enfin, les feuilles de Mahot bleu ont souvent été citées comme PFNL intéressant au cours des entretiens, pour leurs vertus médicinales.

2.2.7. Formations et main d'œuvre dans le secteur forêt-bois

Il n'existe pas de formation forestière supérieure en Martinique. Il est possible de suivre des cours à distance du Centre national de formation professionnelle (CNFP) de Clermont Ferrand, et le Master d'Ecologie – spécialité Ecosystèmes tropicaux naturels et exploités à l'Université des Antilles et de la Guyane.

Il existe quelques formations initiales en relation avec la forêt et le bois (Coudert et al. 2014) :

- Campus caribéen des arts à Fort de France,
- Centre de formation des apprentis agricole de la Martinique (bâtiments et travaux public),
- Centre de formation des apprentis de la Chambre des métiers,
- Régiment du service militaire adapté qui propose deux certificats d'aptitude professionnelle (CAP) : Menuiserie Bois et Charpente.

Les ébénistes déplorent l'absence de formation spécifique aux métiers du bois, notamment en ébénisterie, sciage et exploitation. Les formations généralistes ou de charpentier ne conviennent pas. La main d'œuvre qualifiée est ainsi dure à trouver (Entretiens, nov. 2018).

La formation continue est possible chez certains industriels (Piveteau par exemple), par l'association de formation professionnelle des adultes (formation en construction bois), par les chantiers d'insertion de l'ONF en Martinique, plutôt axés sur la gestion des espaces verts, et par des actions ponctuelles du PNR (Entretiens nov. 2018).

La DIECCTE se dit prête à organiser l'adéquation entre les besoins en main d'œuvre et la formation, notamment par la production d'analyses et d'orientations (Entretiens nov. 2018) et la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), méthode d'anticipation des besoins en compétence (DAAF, 2018).

De manière générale, les membres de la CRFB identifient un besoin de formation des professionnels (scieurs de long, bûcherons et autre personnel d'exploitation, artisans) et proposent la création d'un Centre de formation des métiers de la forêt et du bois.

La difficulté à trouver de la main d'œuvre s'explique également par le fait que les métiers du bois sont peu valorisés (Entretiens nov. 2018).

Certains acteurs mettent en avant les contraintes réglementaires et fiscales appliquées aux entreprises incitant les bûcherons à travailler de manière informelle. Enfin, la dangerosité du travail est une raison qui pourrait expliquer la baisse du nombre de bûcherons (Entretien nov. 2018).

2.2.8. Organisation des acteurs de la filière

La faible organisation de la filière bois a été à plusieurs reprises identifiée comme un enjeu majeur, responsable en grande partie du très faible dynamisme de la filière.

La Fémaboïs est une association ouverte aux professionnels, institutions et tous autres types d'acteurs liés au bois. Elle regroupe des entreprises de la seconde transformation, des commerçants, des artisans travaillant avec du bois ou des PFNL (stylistes par exemple), des chercheurs, etc., avec comme

objectifs de développer la filière, valoriser les bois locaux, identifier les débouchés, communiquer auprès du public et redynamiser la formation autour du bois.

Il semble cependant que cette association ne soit pas actuellement reconnue comme suffisamment fédératrice pour porter le développement de la filière (Entretiens nov. 2018).

Une autre tentative de fédération des professionnels a donné lieu à la création de la Coopérative martiniquaise du bois. Un grand nombre d'acteurs reprochent à cette coopérative d'avoir été inactive pendant 20 ans (Entretiens nov. 2018).

Ainsi, les principaux professionnels de l'amont de la filière (exploitation, première et seconde/troisième transformation) ont opté pour des stratégies d'intégration de la filière et se chargent de toutes les opérations, de l'abattage à la vente du produit fini.

La création d'une interprofession est proposée par la CRFB comme solution à cette absence d'organisation (DAAF, 2018).

En conclusion sur la fonction de production, on peut souligner que le potentiel de contribution de la forêt à l'économie de l'île est très peu réalisé.

Concernant le bois d'œuvre et d'industrie, la filière est insuffisamment organisée et équipée pour concurrencer les produits d'importation et ne consomme pas le volume exploitable dans les plantations de Mahogany. Le développement de la production de bois repose ainsi en premier lieu sur l'amélioration de l'organisation, puis de la création de débouchés et de l'amélioration de la performance des activités de transformation des bois.

Concernant les autres produits, les filières sont encore plus réduites. La production de bois énergie pourrait bénéficier de la demande importante de la centrale Galion 2.

La production de produits forestiers non ligneux sous modèle agroforestier est identifiée par de nombreux acteurs comme un axe de développement important, permettant notamment de concilier la nécessité d'augmenter la surface agricole utile tout en conservant le couvert forestier. Les initiatives allant dans ce sens sont cependant encore très jeunes et les modèles de production proposés doivent encore être étudiés et améliorés pour leur diffusion. De même, les filières correspondantes doivent être soutenues. aucun modèle n'est suffisamment mûr pour un déploiement rapide.

2.3. Enjeux de conservation et protection

L'arc des Antilles est l'un des 34 hotspots de biodiversité mondiale, et la Martinique en est l'île la plus riche en essences forestières avec 396 espèces d'arbres recensées par la DEAL, dont 20% sont endémiques des petites Antilles. Cette richesse spécifique est trois fois supérieure à celle de la France métropolitaine, pour un territoire 500 fois plus petit (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les enjeux de conservation reposant sur ces espèces sont importants en forêt martiniquaise puisqu'on y dénombre 56 espèces en danger d'extinction locale et 12 en danger d'extinction totale. Par ailleurs, le caractère insulaire du territoire le rend particulièrement sensible aux invasions biologiques et à l'impact d'événements perturbateurs, avec des effets potentiellement irréversibles (Coudert et al. 2014).

La combinaison de la diversité du relief martiniquais, des variations climatiques qui en découlent, et de l'histoire de l'occupation humaine du territoire, ont permis l'émergence de nombreux biotopes forestiers aux enjeux distincts.

2.3.1. Naturalité

La naturalité d'une forêt est un indicateur du degré d'intensité de l'intervention humaine sur un peuplement forestier.

En Martinique, le niveau de naturalité est élevé : 95% de la surface forestière correspond à des forêts non plantées peu ou pas exploitées. Les 5% restants sont constitués de forêts plantées de Mahogany, pour un total de 2 397 ha. Il n'existe pas de forêts non plantées exploitées (MAAF & ECOFOR, 2018).

Le niveau de naturalité de la forêt martiniquaise est lié à l'histoire de la colonisation de l'île. Malgré des données lacunaires, on sait que depuis l'arrivée des premiers colons en 1635 et XIX^{ème} siècle, une déforestation massive de la forêt préexistante a eu lieu sur le centre de l'île et sur le littoral, dans les étages inférieurs et moyens. La forêt ombrophile de montagne semble avoir été la moins affectée,

tandis que les systèmes ombrophiles sub-montagnards ont été la cible de prélèvements de bois sélectifs et affectés par l'établissement de plantations (MAAF & ECOFOR, 2018).

Malgré cette déforestation historique, la forêt martiniquaise – même dégradée – présente une richesse et une diversité spécifique beaucoup plus importante qu'en métropole, et il est difficile d'en évaluer la naturalité avec les mêmes critères que ceux utilisés sur les forêts tempérées. Les données relatives à l'âge réel des peuplements restent incomplètes, et la présence d'espèces introduites ou invasives comme le saint-sacrement (*Heliocarpus donnelsmithii*), le manguier, le cacaoyer ou le caféier dans des zones globalement considérées comme primitives ajoute à la confusion. De façon générale, toutes les forêts non plantées de Martinique peuvent donc être considérées comme des forêts naturellement régénérées. (MAAF & ECOFOR, 2018).



Cartographie : SIG DIREN Martinique - Juillet 2005
 Sources des données : SIG DIREN Martinique - SIG972 - BDTOPO® 2000 © IGN Paris
 Avec le concours de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Figure 27 : Synthèse des enjeux de biodiversité (Source : geomartinique.fr)

2.3.2. Indigénat des essences forestières

L'introduction d'espèces non indigènes en Martinique date (au moins) de la colonisation. Il est actuellement difficile d'évaluer précisément la proportion d'espèces introduites dans la flore martiniquaise : toutes les espèces ne sont pas répertoriées dans les flores de références, ce qui laisse de grandes marges d'incertitude. On estime toutefois que sur les 2 746 espèces de plantes à fleurs, arbres compris, de Martinique, 45% seraient des espèces autochtones.

En termes de biodiversité des essences forestières, on considère que 20% des 396 espèces d'arbres que compte la Martinique seraient endémiques des petites Antilles (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les essences forestières introduites, elles, auraient été principalement acclimatées pour la production de bois d'œuvre : Mahogany à grandes feuilles, mahot bleu (*Hibiscus elatus*) et pin caraïbe (*Pinus carai-bea*), ces deux dernières essences étant plantées sur une superficie réduite, de moins de 30 ha.

De façon générale, le couvert forestier martiniquais est donc dominé par des espèces indigènes, et la progression des espèces introduites est relativement faible. Ce constat serait toutefois à relativiser au regard de la diffusion d'espèces comme le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), le faux-caoutchouc (*Funtumia elastica*) et l'acacia de Saint-Domingue (*Dichrostachys cinerea*) dans certains milieux.

2.3.3. Diversité génétique des arbres

La diversité génétique des arbres est une condition de la résilience des peuplements forestiers face aux perturbations, et notamment face au changement climatique. En Martinique, les données relatives à la diversité génétique des essences forestières sont peu nombreuses, et ne concernent que les mesures de conservation mises en œuvre par l'ONF dans les forêts publiques dont il assure la gestion (MAAF & ECOFOR, 2018).

En particulier, la pépinière ONF de Croix-Rivail produit des plants forestiers et ornementaux, d'origine locale ainsi que de Mahogany petites feuilles (*Swietenia mahagony*) prélevés sur des peuplements forestiers ou sur des semenciers répertoriés, principalement pour des projets de restauration écologique. La production du Mahogany grandes feuilles ne se fait plus que par régénération naturelle, et la production de plants en pépinière s'est arrêtée depuis 2010. Seul le poirier-pays (*Tabebuia heterophylla*) a fait l'objet d'un programme de conservation génétique spécifique, clôturé depuis 2009 (MAAF & ECOFOR, 2018).

En définitive, il n'y a que très peu de données disponibles sur la diversité génétique des peuplements forestiers martiniquais. Il s'agit cependant d'un champ de recherches en développement, et plusieurs projets laissent entrevoir une meilleure prise en compte de la problématique dans le futur, en particulier une étude de la DEAL Martinique sur une soixantaine d'espèces autochtones, et un projet de recherche du CNRS – Université des Antilles portant sur 137 espèces identifiées dans les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Martinique (MAAF & ECOFOR, 2018).

2.3.4. Espèces forestières menacées

En 1992, FIARD évaluait à 29% le pourcentage d'espèces rares au sein des essences arborescentes indigènes présentes sur l'île.

En 2014, une liste rouge est établie en suivant la méthodologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la Martinique et la Guadeloupe, recensant 187 taxons menacés d'extinction. Une étude antérieure, basée sur un arrêté ministériel de 1988 relatif aux espèces végétales protégées en région Martinique, évalue le risque de disparition pour 165 taxons, dont 132 présents en forêt et dont 75 sont des arbres forestiers. D'après cette étude, 54 essences forestières seraient donc menacées d'extinction (59 en comptant les arbustes), tandis que le statut de 12 autres n'a pas pu être déterminé. Aux essences forestières, il faut ajouter 35 taxons de ptéridophytes et 22 taxons de monocotylédones dont 15 orchidées, présents en forêt, et également menacés d'extinction à des degrés divers (MAAF & ECOFOR, 2018).

	Taxons évalués	Dont présents en forêt	Préoccupation mineure (LC)	Quasi-menacé (NT)	Espèces menacées			Données insuffisantes
					Vulnérable (VU)	En danger (EN)	En danger	

							critiqu e	
Ptérédiphytes	37	35	0	1	1	6	20	7
Monocotylédone s	33	22	5	0	1	8	3	5
<i>Dont palmiers</i>	4	4	0	0	0	2	1	1
<i>Dont orchidées</i>	18	15	5	0	1	5	0	4
Dicotylédones	95	75	0	0	11	20	32	12
<i>Dont arbres</i>	67	65	0	0	10	17	27	11
<i>Dont arbustes</i>	16	6	0	0	0	2	3	1
Total des taxons	165	132	5	1	13	34	55	24

Figure 28 : Niveau de menaces évalué par l'UICN sur 165 taxons de Martinique (Source : UICN et al., 2013)

2.3.5. Fonctions de protection des eaux

En Martinique, la délimitation et la caractérisation des cours d'eaux sont faites dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Elles mettent en évidence un réseau hydrographique dense, structuré par 20 cours d'eau principaux, 6 masses d'eau souterraines, et une cinquantaine de ravines au fond desquelles coulent des rivières de moindre importance, peu ramifiées, qui se jettent directement dans la mer. L'île est organisée en de nombreux bassins versants indépendants de quelques km², le plus grand est le bassin de la Lézarde (MAAF & ECOFOR, 2018).

Le réseau hydrographique du nord de l'île est marqué par les reliefs importants de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet, présentant de fortes pentes et recevant la majeure partie des précipitations. Les cours d'eau du nord ont donc des débits plus importants que ceux du sud de l'île, au relief plus doux, et moins soumis aux précipitations (MAAF & ECOFOR, 2018).

Sur les 20 cours d'eau analysés dans le cadre du SDAGE, 18 présentent un bon état chimique. Les deux qui présentent un mauvais état chimique sont ceux de Roxelane et Sainte-Marie, du fait de pollutions ponctuelles d'origine industrielle ou sanitaire et de pollutions diffuses d'origine agricole et liées au ruissellement sur des surfaces imperméabilisées (voirie). 30% des cours d'eau sont en bon ou très bon état écologique, 65% dans un état écologique moyen et 5% dans un état écologique médiocre. La présence de chlordécone explique la dégradation du classement pour 20% des cours d'eau.

La tendance depuis 2008 est à l'amélioration, tant de l'état chimique qu'écologique. La principale source de contamination (60 à 65%) vient des eaux usées domestiques, en particulier de l'assainissement autonome en infraction avec la réglementation ou collectif dysfonctionnel (MAAF & ECOFOR, 2018).

La meilleure qualité des cours d'eau est observée dans les zones forestières des Pitons du Carbet et de la grande Rivière, alors même que cette dernière était classée en mauvais état écologique en 2011-2012. La corrélation observée entre une meilleure qualité des eaux et l'usage forestier des terres (comparé à d'autres usages) est confirmée dans le cas de la Martinique (MAAF & ECOFOR, 2018).

De fait, les captages d'eau potable que compte l'île se situent dans les massifs forestiers de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet (Coudert et al. 2014).

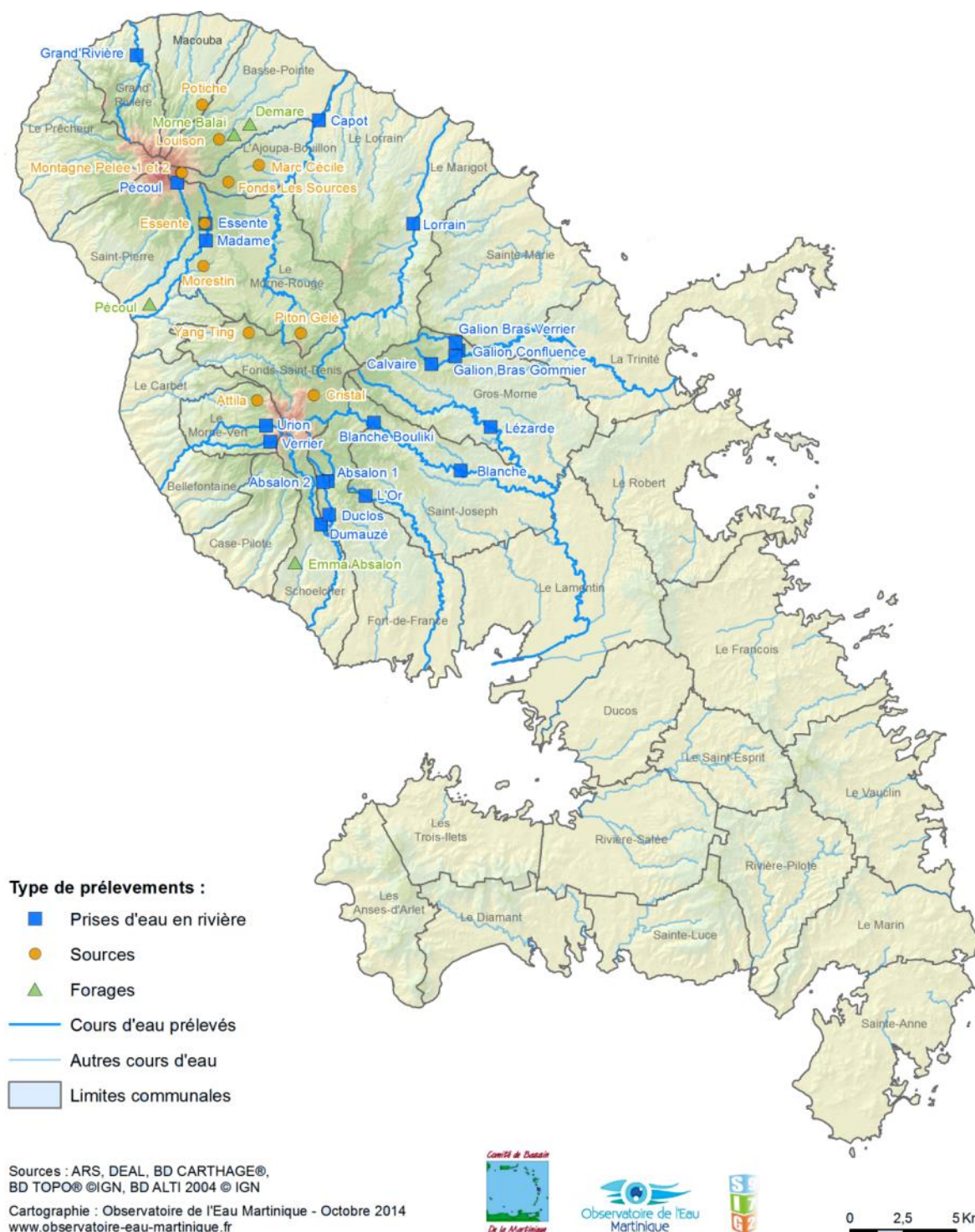


Figure 29 : Localisation des captages d'eau (Source : geomartinique.fr)

2.3.6. Superficie des forêts affectées à la conservation de la biodiversité

Plus de 80% des forêts de Martinique sont intégrées dans au moins une aire protégée, et parfois plus, lorsque les dispositifs de protection se cumulent sur une même surface. La tendance de ces dernières années a été en outre favorable à l'augmentation des superficies sous protection, soit par l'extension du périmètre de certaines zones comme le PNR, soit par la création de nouvelles réserves, soit par l'acquisition de nouveaux terrains par le territoire du Littoral (MAAF & ECOFOR, 2018).

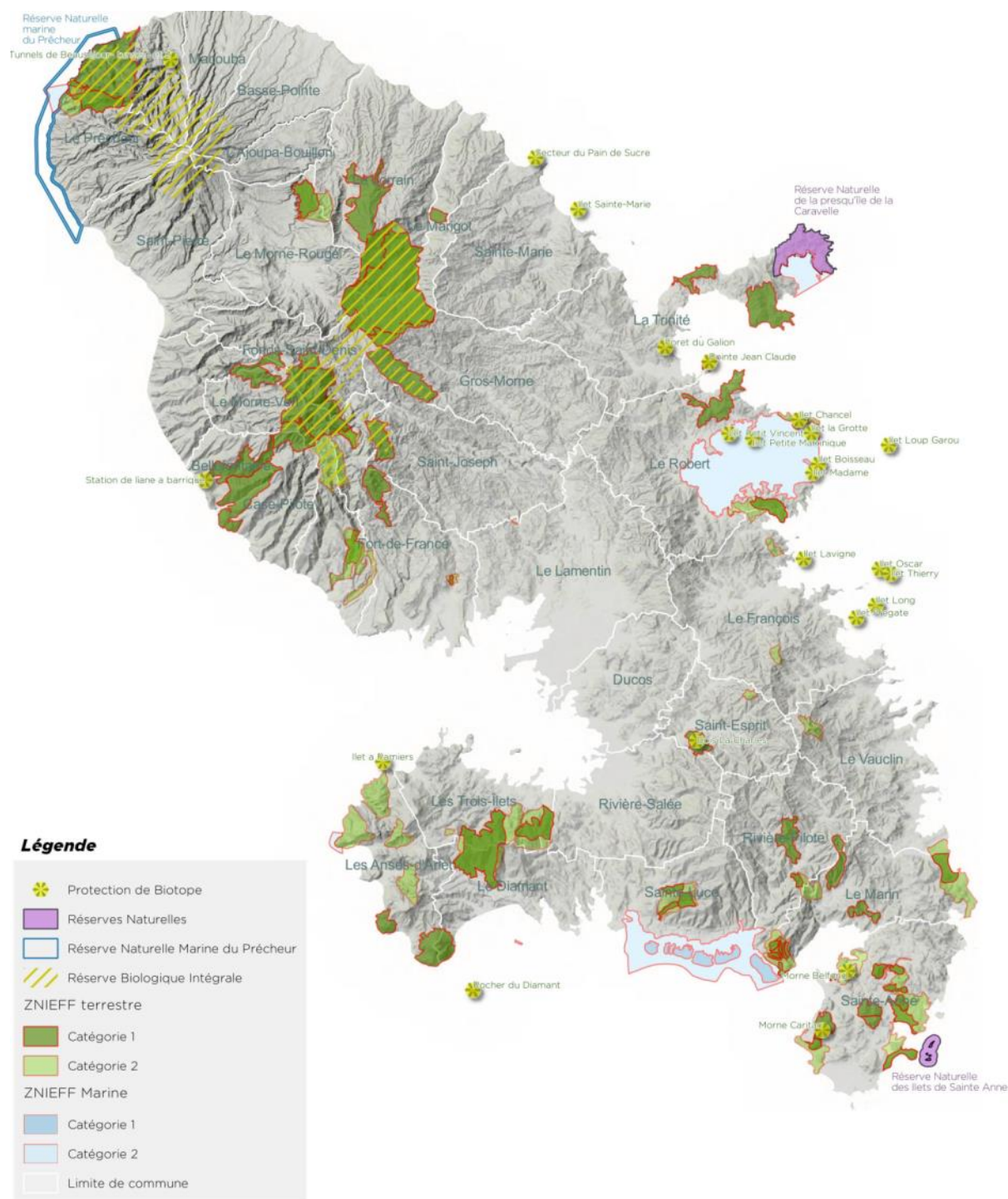
Les espaces naturels protégés de Martinique peuvent être catégorisés selon deux catégories, qui reprennent la classification de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) (MAAF & ECOFOR, 2018) :

- Catégorie 1, qui regroupe les aires dont l'objet principal est la protection de la biodiversité :
 - Sous-catégorie 1.2 (6 169 ha, dont 82% de forêt) où la protection se traduit par des interventions de gestion limitées au minimum (Réserves biologiques intégrales - régulation du gibier, contrôle des pathogènes, ouverture au public).
 - Sous-catégorie 1.3 (1 165 ha) où la protection se traduit par des interventions actives de gestion, protection ou restauration de la biodiversité. Inclut les Réserves naturelles nationales (RNN), Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) et sites classés au titre de la convention de Ramsar.
- Catégorie 2, qui regroupe des espaces à vocation multifonctionnelle où la protection des paysages et éléments naturels cohabite avec une exploitation restreinte de ressources naturelles. Il s'agit notamment des sites acquis par le Conservatoire du littoral, (3 337 ha dont 67% de forêt) les sites classés et inscrits (8 902 et 3 118 ha respectivement, en partie superposés, dont 27% de forêt), et le PNR de Martinique (79 613 ha, environ 47% de forêt).

Depuis l'adoption de sa nouvelle charte en 2013, le PNR couvre environ 70% de la surface totale de l'île et inclut la quasi-totalité des espaces protégés par un autre statut de protection. Il est divisé en trois unités territoriales qui n'excluent que la partie fortement urbanisée du centre de l'île. Le syndicat mixte qui en assure la gestion, sous convention avec l'Etat, est la seule instance du territoire regroupant l'ensemble des collectivités martiniquaises (MAAF & ECOFOR, 2018).

Le statut de protection du PNR est cependant relativement faible et ne suffit pas à garantir la forêt des pressions anthropiques. Les RBI, au contraire, sont des outils de protection relativement forts, qui se développent sous l'impulsion de l'ONF dont l'ambition, affichée depuis 2003, est d'établir un réseau de RBI protégeant toute la diversité des milieux forestiers de l'île. Des étapes importantes ont été franchies dans cette direction, avec la création de la RBI de la Montagne Pelée en 2007, qui devrait bientôt être complétée par les RBI des Pitons du Carbet et du Prêcheur-Grande Rivière, qui abriteront plus de la moitié des espèces endémiques de Martinique. Autres outils de protection « forte » de nouvelles RNN sont en projet, par exemple pour protéger la mangrove de Génipa dans la baie de Fort-de-France (MAAF & ECOFOR, 2018).

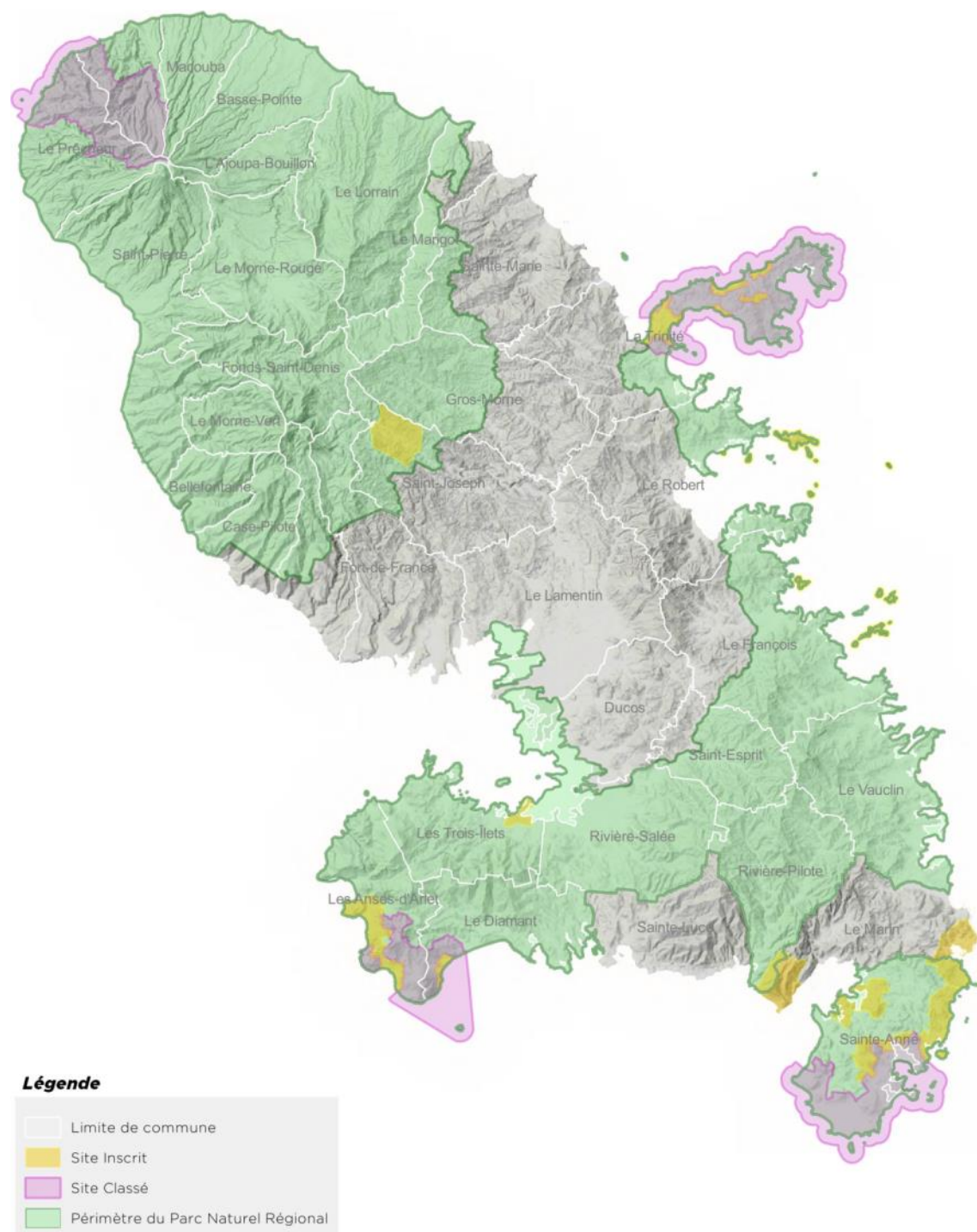
Enfin divers acteurs comme la CTM et l'association Martinique Réserve de Biosphère sont engagées dans des démarches auprès de l'UNESCO visant à faire inscrire la biodiversité de Martinique au Patrimoine mondial et à obtenir la création d'une réserve de biosphère sur l'île (MAAF & ECOFOR, 2018).



Cartographie : SIG DEAL Martinique – Février 2016

Source des données : SIG DEAL Martinique – GéoMartinique – ONF Martinique – RGE® ©IGN

Figure 30 : Espaces protégés de la Martinique : ZNIEFF, Réserves naturelles, Protections de biotope, Réserves biologiques intégrales (Source : geomartinique.fr)



Cartographie : SIG DEAL Martinique – Février 2016

Source des données : SIG DEAL Martinique – GéoMartinique – ONF Martinique – RGE® ©IGN

Figure 31 : Espaces protégés de la Martinique : Sites classés, sites inscrits et Parc Naturel (Source : geomartinique.fr)

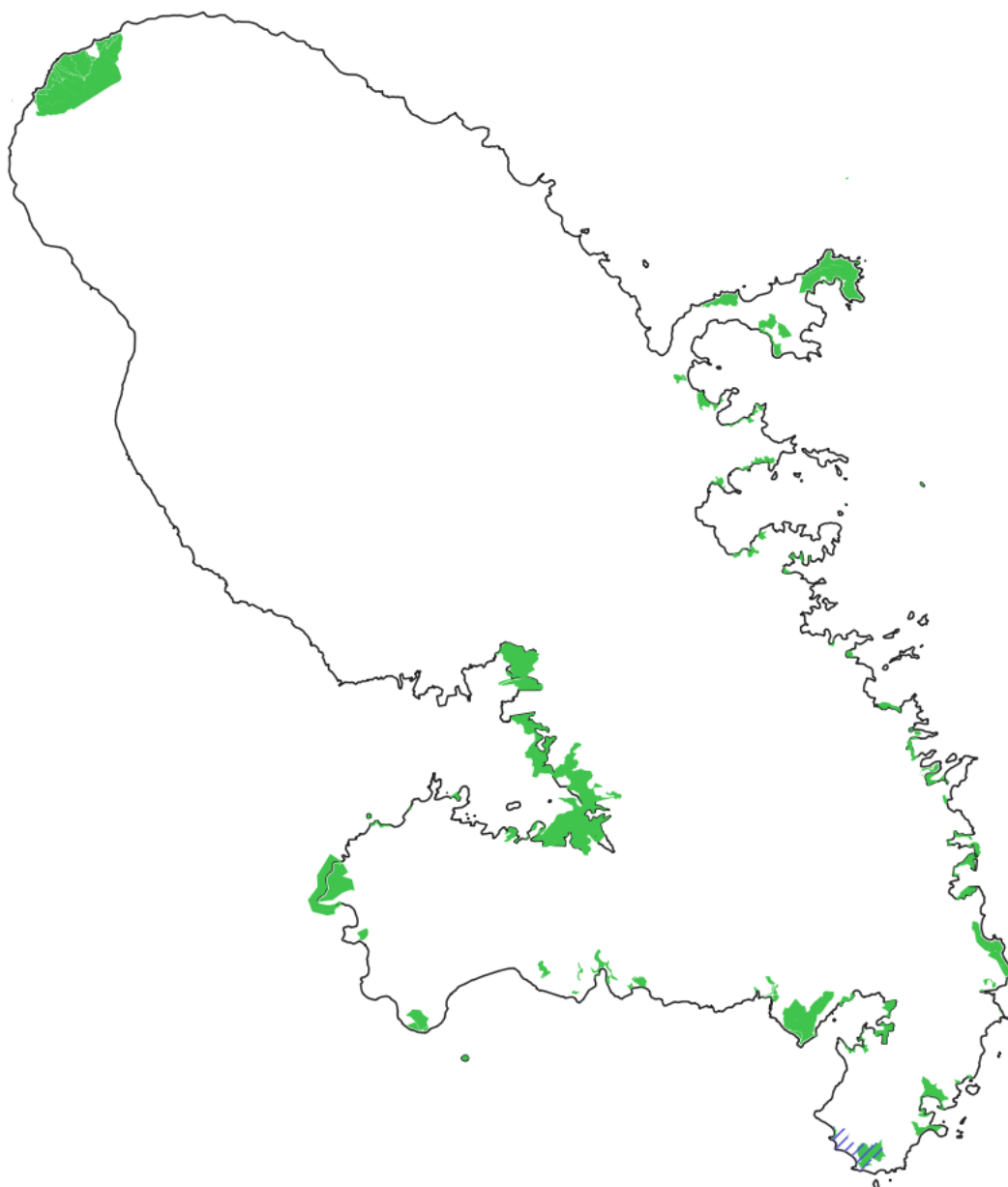


Figure 32 : Terrains du Conservatoire du littoral (en vert) et sites Ramsar (en bleu) (Source : inpn.mnhn.fr)

- (ZNIEFF/RN/Espaces protégés/APB/RBI)
- (sites classés, inscrits et PNR)
- Eventuels compléments sur Géoportail et

2.3.7. Autres initiatives

Outre la création d'aires naturelles protégées, d'autres initiatives permettent de conserver et de valoriser le patrimoine biologique et forestier de la Martinique. On peut citer par exemple :

La poursuite des efforts de maîtrise foncière mis en œuvre par le Conservatoire du Littoral, qui s'attache en particulier au rachat de zones de mangroves (Coudert et al., 2014).

La création d'Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil Général sur des terres dont il est généralement propriétaire et dont la gestion (protection et mise en valeur) peut être confiée à d'autres organismes. La Martinique en compte une quinzaine, dont 12 présentent des formations forestières (Coudert et al. 2014).

Dans le cadre du Programme Volontaire pour la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques dans les territoires d'outre-mer européens (BEST), la Commission européenne a sélectionné sept projets en septembre 2011, pour leur mise en œuvre dans le territoire français. L'un de ces projets concerne la Martinique, il s'agit de la « Quantification des services écosystémiques associés aux agroécosystèmes – cas des systèmes à base de bananes plantains » (financement AFD) (Coudert et al. 2014).

Le projet « Réseau écologique des départements d'outre-mer » (REDOM) correspond à la mise en œuvre de l'engagement 177 du Grenelle de l'Environnement, en ligne avec la stratégie nationale pour la biodiversité. La Martinique devait en achever la phase I (identification et validation des espèces et des habitats dont la conservation présente un intérêt particulier) en 2011. L'ONF avait été mandaté pour porter au niveau local, avec les services de l'Etat et en association avec tous les partenaires intéressés, les travaux des phases I, II et III. La phase II doit déterminer les zones d'intérêt particulier (Coudert et al. 2014).

Le classement en Espaces Boisés Classés (EBC) dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le classement en EBC entraîne le rejet de des demandes d'autorisation de défrichement prévues par le Code forestier et implique une déclaration administrative avant toutes coupes et abattages d'arbres.

Enfin, de nombreux projets d'éducation à l'environnement contribuent à diffuser une culture environnementale plus ou moins en relation directe avec la forêt. On peut notamment citer les initiatives suivantes (Coudert et al. 2014) :

- Les visites sur sites dédiés : domaine d'émeraude, réserve naturelle nationale de la Caravelle, îlets Saint Anne, qui peuvent être visités par des groupes scolaires sur demande auprès du rectorat sur la demande des communes.
- Le programme « ti forestié », de l'ONF, destinés aux élèves d'écoles primaires, qui comprennent 2 jours de terrain et 2 jours en classe. C'est l'équivalent outre-mer du programme « à l'école de la forêt » en expérimentation depuis 2013 et subventionné par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) accordées aux communes rurales. Les classes sont gérées par le rectorat.
- L'ONF assure également des animations de découverte de métiers de la forêt, sur sollicitation des écoles ;
- Des offres de formation continue sont proposées par le PNR, la DEAL, l'ONF, et le conservatoire du littoral
- Le Carbet des Sciences, une initiative du Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de la Martinique propose des activités orientées sur la découverte aquatique
- Enfin le Conseil Régional et les Communes impulsent diverses initiatives de communication et sensibilisation sur les thématiques environnementales.

Les écosystèmes forestiers de la Martinique sont riches et diversifiés. Ils assurent des fonctions de régulation capitales, notamment en ce qui concerne la protection des eaux et des sols et abritent une biodiversité exceptionnelle.

Ces milieux sont cependant encore relativement peu connus et s'avèrent fragiles. La protection et la conservation des valeurs environnementales des forêts martiniquaises est identifiée de manière consensuelle comme l'un des enjeux majeurs du PRFB.

2.4. Accueil du public et tourisme

2.4.1. Sentiers et aires d'accueil publics

Le tourisme, pour l'instant très orienté vers le littoral, est l'une des activités économiques principales de la Martinique. De manière générale, les activités touristiques se concentrent dans la moitié sud de l'île, laquelle reçoit environ 70% de la fréquentation. L'inclusion de la forêt dans l'offre touristique est l'une des stratégies analysées pour favoriser le développement durable de l'ensemble du territoire.

La clientèle potentielle se décompose en clientèle résidente (390 000 habitants) et surtout extérieure (600 000 entrées en 2007). On constate une tendance à l'internationalisation du tourisme en Martinique,

avec une représentation croissante de visiteurs non-métropolitains (allemands, italiens, canadiens), lesquels expriment une demande de tourisme « vert », possiblement plus tourné vers la forêt (Coudert et al. 2014).

De fait, l'activité de randonnée s'est beaucoup développée depuis les années 2000, attirant les touristes comme les locaux. Il existe 24 associations (pour un total de 1 000 adhérents) membres du Comité de la randonnée pédestre de Martinique (CRPM) et il en existerait autant de non membres.

La CTM et l'ONF assurent en partenariat l'entretien et la mise en état d'un peu plus de 100 sites et sentiers de randonnée, pour un budget d'environ 2 M€/an. L'ONF réalise les travaux d'entretien et d'aménagement sur les sentiers de randonnée et les aires d'accueil du public en forêt territorialement domaniale et en forêt domaniale du littoral, tandis que la CTM se charge des autres sentiers et aires d'accueil. Il s'agit d'assurer la sécurité des usagers, avec les niveaux de confort et d'accessibilité de base, tout en garantissant la préservation du milieu naturel.

Certains sentiers recensés sont cependant fermés ou disparus. L'ONF et la CTM reconnaissent que les actions d'entretien sont encore insuffisantes.

La stratégie de la CTM en ce qui concerne les sentiers est définie par le Plan territorial des itinéraires de promenade et randonnée (PTIPR), en cours de révision. Ce plan vise notamment à définir des critères (longueur, qualité, etc.) permettant de hiérarchiser les interventions. L'inscription des sentiers au PTIPR est nécessaire pour obtenir la reconnaissance « Promenades et Randonnée » (agrément donné par la fédération française de randonnée), ce qui accroît la visibilité.

Le PTIPR s'inscrit dans un cadre plus large, le Programme territorial des espaces, des sites et des itinéraires des sports de nature (PTESISN), qui couvre les sites liés aux sports de nature.

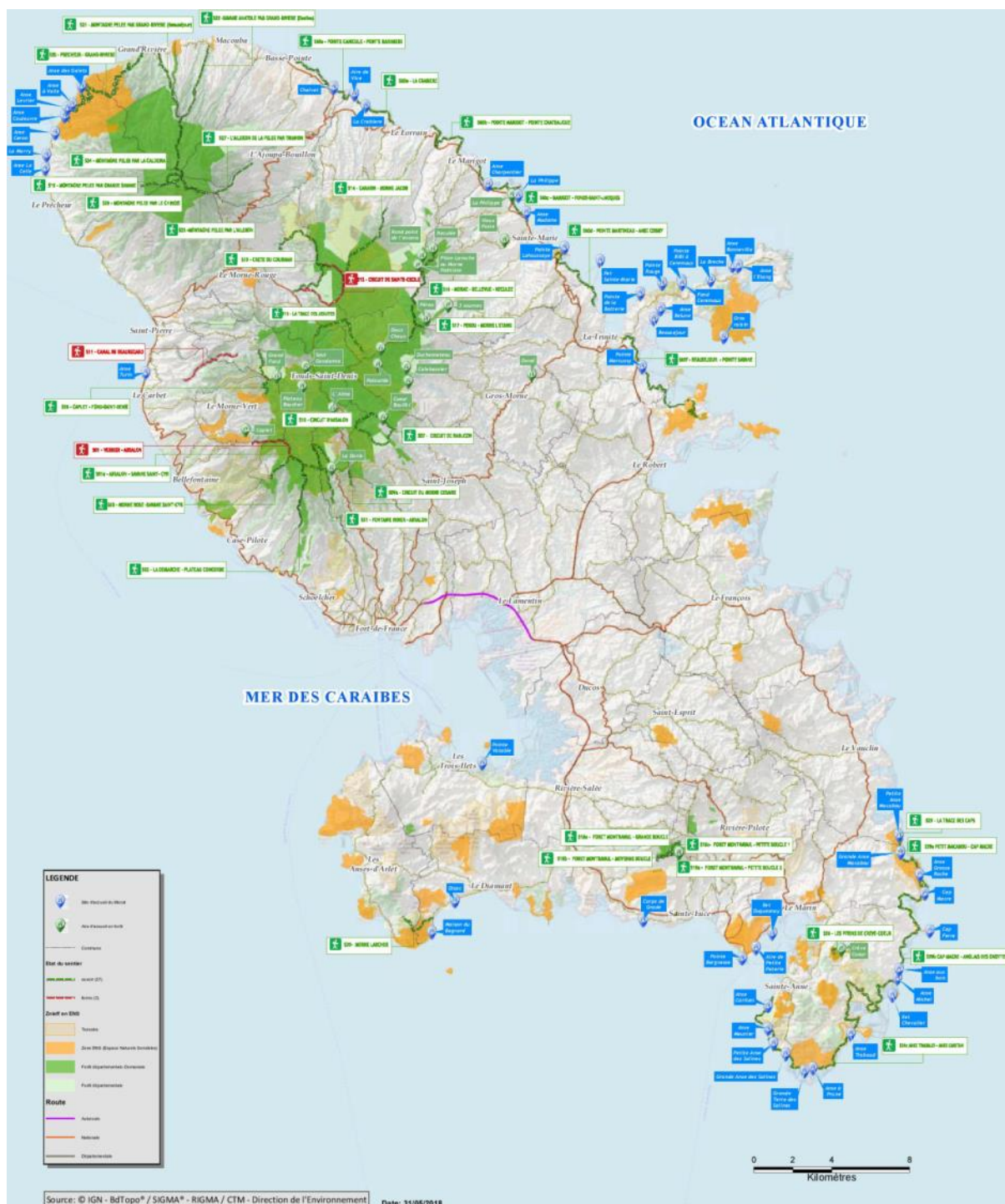
La CTM souhaite renforcer l'attractivité touristique des forêts grâce à 4 actions : (i) l'inscription de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO, (ii) l'obtention du label de l'ONF Forêts d'exception sur les forêts territorialement domaniales des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée, (iii) la constitution d'un sentier de Grande randonnée (GR – le tracé reste à opérationnaliser, avec 5 tronçons à créer) et (iv) l'obtention de la reconnaissance Promenades et randonnées de la fédération française de randonnée.

De l'avis des acteurs rencontrés, la fréquentation des sites est surtout problématique en forêt littorale, du fait du piétinement notamment. En outre l'ONF est confronté au vieillissement de ses installations, à une insuffisance de places de stationnement et surtout à la présence accrue de concessionnaires touristiques sur les sites (Coudert et al. 2014).

Les sentiers hors littoral sont peu dégradés par la fréquentation (à l'exception des courses à pied qui dégradent les chemins). Des problèmes ponctuels de pollution sont à déplorer, mais ne sont pas de nature à mettre en péril les écosystèmes.

Les aires d'accueil subissent quelques dégradations : détritiques, dégradation du mobilier, dérangement des oiseaux par le bruit.

Au delà des aspects récréatifs, l'ONF et la CTM partagent l'opinion que l'accueil du public en forêt doit permettre l'éducation environnementale.



proposant des activités diverses, dont un projet d'arboretum des espèces protégées de Martinique. Pour le moment, ce parc peine à trouver son public, avec 60 visiteurs/jour en moyenne, ce qui ne suffit pas à compenser ses frais de fonctionnement (Coudert et al. 2014).

Les principaux problèmes auxquels se confronte le PNR dans la fourniture de son offre sont l'actualisation de ses guides et topo-guides, l'aménagement de ses services, et un manque général de coordination entre le CMT, la CTM et les opérateurs privés (Coudert et al. 2014).

2.4.3. Offres privées

De nombreux prestataires touristiques associatifs proposent des produits touristiques en lien avec la forêt. On peut citer le Bureau des Randonnées (proposant des parcours découverte ou séjours) et d'autres associations d'amateurs comme Rando-Martinique ou des associations spécialisés dans un domaine particulier (VTT, moto cross...).

L'offre marchande privée est variée, et inclut des services divers de location (VTT, canoës, Segway, etc.) Ces initiatives sont nombreuses et pas toujours suffisamment contrôlées en dehors des obligations réglementaires sur la sécurité des touristes (assurances notamment). Leur impact sur le milieu et le foncier est mal documenté.

Actuellement, l'offre touristique (hébergements et loisirs) en forêt hors littoral repose principalement sur la randonnée pédestre ou cycliste sur circuit ou hors-piste. Quelques sites proposent des activités de baignade et des circuits d'acro-branche (Coudert et al. 2014).

L'ouverture de sentiers chez les privés, payants ou non, est vu positivement par le CRPM et la CTM (Entretiens, nov. 2018).

Lors des premières discussions de la CRFB sur les axes stratégiques du PRFB, datant de juin 2018 (DAAF, 2018), la communication et l'éducation environnementale ont été identifiées comme stratégies transversales. Les entretiens conduits individuellement avec les membres de la CRFB conduisent cependant à identifier quelques axes plus spécifiques à l'accueil du public, importants pour le PRFB, en particulier :

- La formation d'animateurs pour l'accueil du public,
- Le financement de l'entretien des sentiers et sites selon la planification du PTIPR,
- Le développement de sentiers et structures d'accueil chez les privés,
- La structuration de l'offre touristique et sa mobilisation pour la communication et l'éducation environnementale,
- La valorisation des richesses patrimoniales et culturelles (productions à base de bois, sites archéologiques, PFNL, etc.).

2.5. Menaces aux peuplements forestiers

2.5.1. Risques naturels

Le risque géologique

La Martinique est soumise à un volcanisme actif, de type explosif, dont le risque est avéré. L'éruption majeure du volcan le 8 mai 1902 avait eu des impacts significatifs sur la flore : la disparition locale du manglier-montagne et du laurier-montagne sur la Montagne Pelée, encore présents aujourd'hui sur les Pitons du Carbet, est directement attribuée à la destruction de la forêt par les nuées ardentes (Coudert et al., 2014).

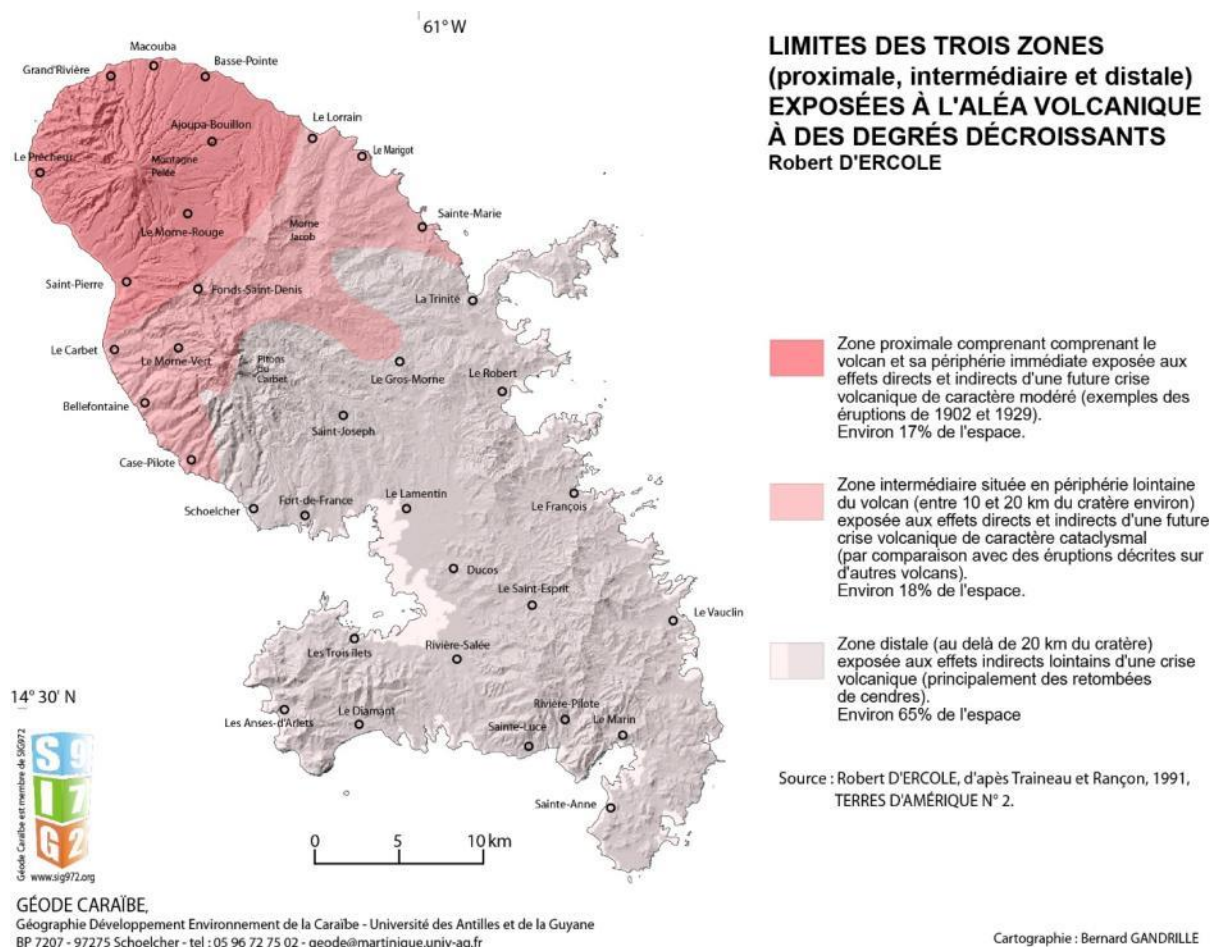


Figure 34 - Cartographie des risques liés au volcanisme en Martinique

Les risques liés aux mouvements sismiques et à leurs effets (glissements de terrains et tsunamis) sont également présents, et aggravés dans le cas des glissements de terrain par la présence de sols pentus, instables et soumis à de fortes pluviométries dans les massifs montagneux du nord de l'île. Ces risques ont fait l'objet d'une prise en compte croissante, en particulier à la suite d'événements comparables dans le monde (tsunamis de 2004 en Indonésie et de 2011 au Japon, séisme du 29 novembre 2007 de 7.4 en Martinique). (Coudert et al., 2014).

Aujourd'hui les risques géologiques sont bien cartographiés, dans une optique de prévention et de protection des vies humaines et des infrastructures, et sont intégrés à un Plan de prévention des risques naturels (PPRN). Les documents d'urbanismes et les décisions sur les autorisations de défrichement intègrent cette connaissance des risques pour limiter les défrichements dans certaines zones.

Les risques météorologiques

La Martinique est soumise à une forte incidence d'événements climatiques extrêmes : sur la période 1950 – 2004, on comptait un temps de retour de 9,3 ans pour les ouragans et de 6,5 ans pour les tempêtes tropicales. L'île est donc soumise en moyenne à une perturbation majeure tous les 3,8 ans (MAAF & ECOFOR, 2018).

Ces événements extrêmes se caractérisent par des vents violents (jusqu'à 118 km/h pour les tempêtes tropicales, et au-delà pour les ouragans), des pluies diluviennes, une augmentation de la houle, et la présence d'une onde de tempête dont les effets peuvent être aussi dévastateurs qu'un tsunami (élévation rapide du niveau de la mer due à l'action combinée de plusieurs facteurs, dont la réduction de la pression atmosphérique, le vent et les marées) (Coudert et al., 2014).

Les effets des tempêtes et ouragans sur la forêt sont insuffisamment connus. La majeure partie des données disponible provient de l'analyse des effets du cyclone Dean (classe 2), qui a touché l'île en 2007. Les dégâts documentés concernent surtout la FDL et la mangrove de Genipa dans la baie de Fort-de-France, et rendent compte d'impacts sur une surface totale de 1 209 ha, dont 30% considérés

comme « forts » et 22% comme « moyens » (MAAF & ECOFOR, 2018). En 2017, la tempête Maria a également eu des conséquences importantes.

En termes de peuplements, en mangrove alluvionnaire, les palétuviers (mangles) noirs (*Avicenna germinans*) se révèlent plus sensibles que les palétuviers rouges (*Rhizophora mangle*). Les principaux facteurs qui expliquent la sensibilité des peuplements sont, d'une part, leur densité (les peuplements les plus denses résistent mieux que les peuplements ouverts), et d'autre part, leur hauteur (les peuplements les plus bas sont ceux qui résistent le mieux) (MAAF & ECOFOR, 2018).

En forêt marécageuse, le sang-dragon (*Pterocarpus officinalis*) montre une sensibilité aux vents violents, qui affectent surtout son architecture (bris de branches). En revanche il résiste bien au déracinement, ces propriétés seraient expliquées par le caractère cassant de son bois, et par la présence de contreforts solides) (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les trois types de peuplements étudiés montrent des capacités de cicatrisation et de régénération plus rapide chez les palétuviers rouges (reconstitution par recrutement de plantules) que chez le palétuvier noir (réitération végétative des axes traumatisés). Les mangle-médaille ou sang-dragon présentent eux une cicatrisation rapide en hauteur (émission de rejets sur les axes brisés) mais une fermeture horizontale du couvert plus lente (MAAF & ECOFOR, 2018).

Ces données mettent donc en évidence la fragilité des peuplements côtiers aux événements climatiques extrêmes, mais aussi leur capacité de résilience. La dynamique de cicatrisation et notamment la reconstitution d'un couvert forestier dense capable de faire face à une nouvelle perturbation sans dommages cumulatifs est relativement lente. Ceci induit un risque accru de régression des écosystèmes forestier littoraux dans l'hypothèse d'une augmentation des fréquences des événements climatiques extrêmes sous l'effet du changement climatique.

Le risque d'incendie

Le risque d'incendie n'est pas considéré comme un risque majeur en Martinique. C'est une menace qui pourrait pourtant devenir sérieuse dans un contexte d'aggravation des sécheresses sous l'effet du changement climatique. Un épisode préoccupant et peut-être précurseur a eu lieu en 2010 où 430 ha dont 100 de forêt ont été brûlés par un incendie sur les flancs de la Montagne pelée. Cet événement a montré l'insuffisance des moyens de lutte anti-incendie de pompiers, et en particulier des moyens aériens nécessaires pour le contrôle du feu dans des zones d'accès difficile. À la suite de cet épisode, la création de piste de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) par l'ONF a été analysée (MAAF & ECOFOR, 2018).

2.5.2. Invasions biologiques

La Martinique est un milieu insulaire de petite taille, marqué par un fort taux d'endémisme. Le risque d'invasion biologique y est donc élevé. On recense aujourd'hui au moins 139 espèces introduites à risque, dont 7 sont des espèces forestières. Le risque d'invasion de 45 espèces a été étudié : 28 sont considérées envahissantes, 10 potentiellement envahissantes et 7 non envahissantes (MAAF & ECOFOR, 2018).

En général, les espaces secondarisés ou dégradés (friches, entiers, etc.) sont les plus vulnérables aux invasions biologiques, alors que les milieux naturels y sont moins perméables. Certaines espèces envahissantes parviennent toutefois à s'implanter dans les étages inférieurs et moyens de forêts naturelles. L'ONF Martinique est en particulier actif contre le tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*). Le Conservatoire botanique réalise une veille sur le faux caoutchouc (*Funtumia elastica*), pour l'instant restreint à certains secteurs, ce qui laisse envisager la possibilité de mener des actions d'éradication systématique. D'autres espèces végétales envahissantes parmi les plus préoccupantes sont le bambou (*Bambusa vulgaris*), la petite citronnelle (*Triphasia trifolia*) et l'acacia de Saint-Domingue (*Dichrostachys cinerea*) dont la densité nuit à la régénération naturelle de la flore indigène (MAAF & ECOFOR, 2018). Le *Miconia calvescens*, surnommé « cancer vert » à Tahiti et la « peste pourpre » a été détecté en octobre 2017 à Ajoupa-Bouillon en milieu naturel. L'ONF met en œuvre un programme de veille et de lutte contre cette plante envahissante.

Enfin, un arrêté ministériel devrait prochainement voir le jour pour répondre au règlement européen n°1143/2014 concernant la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, sur la base d'une liste de 62 espèces végétales préoccupantes pour la Martinique (MAAF & ECOFOR, 2018).

En ce qui concerne les espèces animales, le cochon domestique et l'iguane commun ont été identifiés par les membres de la CRFB comme préoccupants (Ateliers janv. 2019)

2.5.3. Fragmentation des forêts et pressions humaines

La fragmentation des forêts est en particulier un facteur important à prendre en compte pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue, puisqu'elle réduit la connectivité des écosystèmes. De façon générale, la Martinique présente un niveau de fragmentation inégal entre la moitié nord-ouest, où dominent des massifs forestiers de grande taille sur la Montagne Pelée (plus de 2 000 ha) et les Pitons du Carbet (environ 7 000 ha) reliés entre eux par des corridors écologiques, et le centre de l'île, où la forêt privée est plus déstructurée. Des massifs forestiers relativement grands subsistent dans la presque-île de la Caravelle, et au sud-ouest (les Anses d'Arlet, Trois-îlets et le Diamant) (MAAF & ECOFOR, 2018).

Les principaux facteurs de fragmentation de la trame forestière sont l'urbanisation (parfois illégale) et la présence d'activités économiques à forte emprise spatiale (p. ex. carrières) (MAAF & ECOFOR, 2018). Par ailleurs, l'étalement urbain autour de Fort-de-France et du Lamentin entraîne une diminution rapide des mangroves et forêts littorales, ainsi que le mitage des espaces boisés dans les mornes et forêts sèches du sud de l'île. Bien que cette dynamique soit moins rapide que dans le passé, elle reste préoccupante pour le maintien de la connectivité écologique des forêts dans le centre et le sud (Coudert et al. 2014).

La Martinique est une région densément peuplée (370 hab./km² en 2010). La pression foncière qui en résulte est la principale cause des défrichements en forêt privée : 90% des demandes de défrichement enregistrées sont motivées par l'urbanisation. Les causes de refus de ces demandes sont généralement dues au classement des espaces concernés, à la présence d'une zone de protection environnementale, ou encore de risques naturels, notamment en fortes pentes (Comm. Pers. DAAF, 2019).

L'ONF et la DAAF jouent ensemble un rôle d'instruction des dossiers, et de police contre les défrichements non autorisés. C'est un poste d'activité important au sein de la mission d'intérêt général de l'ONF, qui assure l'expertise de terrain nécessaire à l'examen d'entre 50 et 100 demandes de défrichement par an, et dresse une vingtaine de procès-verbaux par an. La pénalité pour défrichement non et l'obligation de remettre en état la parcelle ne sont pas suffisants pour dissuader efficacement les promoteurs immobiliers (Coudert et al. 2014).

La lutte contre les défrichements non autorisés se heurte également à un problème de sensibilisation et de coordination avec les élus au niveau communal, par exemple dans le cas de permis de construire émis sur des zones interdites au défrichement. Un autre élément à prendre en compte est l'enjeu croisé de la déprise agricole, qui incite à une certaine tolérance vis-à-vis des demandes de défrichement motivée par la reconversion de friches en terrains agricoles (Coudert et al. 2014).

Enfin la FDL est soumise à des pressions spécifiques, en particulier du fait du non-respect de la règle des « 50 pas géométriques », soit du fait de l'urbanisation, soit du fait de l'installation d'équipements et commerces à destination des touristes. Dans ce dernier cas, l'ONF, en coordination avec les services publics correspondant à chaque assure des fonctions de police. En général son intervention se solde par la destruction à l'amiable des établissements concernés, mais dans certains cas, l'ouverture d'une procédure judiciaire au tribunal d'instance de Fort-de-France, s'avère nécessaire. Enfin une superficie totale de d'environ 220 ha serait soumise à l'abrutissement par la divagation des activités pastorale, ce qui nuit naturellement à la régénération naturelle de la forêt (Coudert et al. 2014).

Il semblerait cependant que la réglementation du défrichement soit de plus en plus maîtrisée par les collectivités, les architectes, agents immobiliers et autres maîtres d'œuvre. Le contrôle de légalité de la préfecture sur les permis de construire participe aussi à ce progrès. Par ailleurs, la forte sensibilisation du bureau du procureur sur les questions environnementales laisse penser à certains acteurs que l'application de la réglementation ne pourra être que renforcée à l'avenir (entretiens, janv. 2019).

3. Enjeux de mobilisation des acteurs

3.1. Potentiel de la filière bois

Les acteurs convaincus du potentiel de la filière sont surtout les professionnels de ce secteur.

Parmi les institutions publiques impliquées, l'ADEME, la CTM et l'ONF s'accordent sur la nécessité de favoriser la filière bois. La DIECCTE identifie quant à elle le secteur forestier comme une opportunité intéressante pour l'emploi et l'insertion.

Tous ces acteurs s'accordent cependant à dire que le manque d'organisation de la filière est pour l'instant un frein majeur à son développement.

A l'inverse, plusieurs acteurs ne voient aucun potentiel, ou un potentiel très faible, dans la filière bois en Martinique.

Il est également intéressant de noter que certains propriétaires privés de forêt sont au mieux indifférent à la question et bien souvent plutôt sceptiques quant au développement d'opportunités de commercialiser des bois.

Quelques rares acteurs voient des effets négatifs potentiels au développement de la filière, sans toutefois exprimer une opposition forte à ce développement.

Quelques acteurs enfin se montrent plutôt indifférents au sujet.

- ➔ Sans qu'il n'y ait d'opposition forte au développement de la filière bois, l'absence de conviction sur son potentiel risque de compliquer l'organisation de débats large sur cette question. Ainsi, l'élaboration de ce pilier important du PRFB risque de se concentrer sur quelques acteurs et de démobiliser les autres. La stratégie proposée pourrait alors être considérée comme anecdotique et peu fédératrice.

3.2. Organisation de la filière bois

Comme décrit dans les paragraphes précédents, l'absence d'organisation de la filière bois est probablement le frein le plus important à son développement. Or, cette absence d'organisation semble s'expliquer par un historique de faible coopération, voire de compétition, entre les acteurs de la filière. Ainsi, de nombreux acteurs ont développé une intégration verticale de la filière.

Dans ce contexte, l'endossement du rôle d'organisation de la filière par une institution publique, au moins dans un premier temps, pourrait être une solution. Cependant, les avis divergent également à ce propos.

Certains estiment que la CTM peut assumer ce rôle (avec l'ONF pour un acteur), d'autres que la filière doit s'organiser elle-même, autour de la CMB et de la Fémaboïs (certains proposant que la CMB pourrait se focaliser sur l'amont de la filière - exploitation et première voire seconde transformation - et la Fémaboïs sur l'aval - troisième transformation éventuellement mais surtout aspects commerciaux et de visibilité).

- ➔ L'identification des modalités d'organisation de la filière serait une véritable avancée de ce PRFB. Il faudra nécessairement dépasser le simple constat de la situation et mettre des propositions sur la table. Les conflits entre acteurs à ce propos doivent cependant être pris en compte et résolus. Sans cela, les actions de développement de la filière risquent de s'avérer inefficaces.

3.3. Rôle de la biomasse

Ce sujet intéresse peu : 16 des 25 institutions ou acteurs rencontrés n'ont pas exprimé de point de vue sur ce sujet.

D'un autre côté, le développement de l'approvisionnement de la centrale Galion 2 par de la biomasse forestière fait l'objet d'une opposition forte. Les raisons évoquées concernent les risques de pollution, la nécessité de réserver les terres pour un usage agricole et non énergétique et le risque que la biomasse soit intégralement captée par la centrale, au détriment des petits charbonniers.

- ➔ Le sujet est d'importance car l'ONF estime que l'équivalent du bois exploité est laissé en forêt. La valorisation énergétique de cette ressource améliorerait les résultats économiques de la filière tout en contribuant à l'augmentation de la part des ressources locales dans la production d'énergie. Ce sujet devra être traité, sans créer toutefois un blocage qui nuirait au processus d'élaboration du PRFB.

3.4. Diversification des essences plantées et exploitées

La grande majorité des acteurs partagent l'avis que les reboisements et la production de bois reposent de manière trop importante sur le Mahogany. Seul un acteur a proposé de travailler en priorité sur le Mahogany et de ne diversifier les essences qu'après étude de disponibilité de la ressource et des propriétés des bois.

Ainsi, les acteurs de la filière bois reprochent à l'ONF de continuer une sylviculture exclusive du Mahogany et des effets environnementaux négatifs sont suspectés (bien que l'ensemble des avis sur cet aspect reposent sur des impressions personnelles).

L'ONF est lui-même volontaire pour la diversification. La réflexion est en cours mais le manque de connaissances sur les espèces et les interdictions concernant la multiplication d'espèces menacées sont des contraintes.

- ➔ La diversification des essences est un sujet plébiscité sur lequel il existe un consensus. Les travaux sur ce sujet pourront permettre de créer une dynamique de travail collective et de renforcer la coopération entre les acteurs. Il s'agit également d'un sujet technique sur lequel il devrait être possible d'obtenir des résultats visibles, tant dans le PRFB (objectifs chiffrés, modalités définies, etc.) que sur le terrain (nouveaux modèles sylvicoles). L'organisation des ateliers pourrait s'appuyer sur ce sujet « facile », qui pourrait être abordé assez tôt et avec un nombre d'acteurs important.

3.5. Attentes et engagement vis-à-vis du PRFB

Les attentes vis-à-vis du PRFB sont fortement liées à la compréhension sur son champ d'application. Le PRFB a notamment été vu par un grand nombre d'acteurs comme une stratégie concernant exclusivement la filière bois.

Ainsi, les acteurs de la filière bois, précédemment cités comme étant ceux les plus convaincus du potentiel de la filière, sont également ceux qui expriment le plus d'attentes et d'engagement, mais les sujets abordés se limitent à la filière bois.

D'autres acteurs, moins convaincus concernant la filière, peuvent cependant se sentir concernés, tandis que d'autres ne voient que peu d'intérêt à l'élaboration d'une stratégie commune à l'ensemble des enjeux liés aux forêts et au bois, notamment les enjeux de biodiversité.

L'élaboration d'une stratégie couvrant l'ensemble des enjeux de biodiversité liés aux forêts pourrait par ailleurs s'avérer trop ambitieux. Il a été suggéré par certains que le PRFB se focalise sur la filière bois, tout en cherchant à combler quelques manques (financements par exemple) sur d'autres aspects.

- ➔ Ces différents positionnements indiquent qu'il n'existe pas de dynamique commune autour de la forêt et du bois. Dans ce contexte, deux stratégies sont possibles : (i) focaliser les efforts sur le développement de la filière bois, tout en faisant mention des autres enjeux pour répondre aux exigences du PNFB et s'assurer de ne pas avoir d'effets négatifs sur les autres volets ou (ii) traiter de manière équilibrée les différents enjeux (filière, biodiversité, tourisme, etc.) et d'initier par la même occasion un premier pas vers la constitution d'une dynamique de travail en commun des acteurs de la forêt et du bois. Ces deux stratégies auront des implications différentes sur l'organisation des groupes de travail et probablement sur les niveaux d'ambition et de détail du PRFB sur les différents volets.

Bibliographie

Bélouard T., Chavanne A., Teissier du Cros R. et Lebel R., 2008. Cartographie des grands espaces forestiers et naturels de la Martinique. Région Martinique, Inventaire forestier national, Office national des Forêts. 90p.

Collectivité territoriale de Martinique (CTM), 2018. Accueil du public par la CTM en milieu forestier et naturel (sites et sentiers aménagés et entretenus). 1p

COUDERT, TM Consultant, MÉRIMÉE Conseil. 2014. Charte Forestière de Martinique Phase 1. Diagnostic. Fort-de-France: Conseil General de Martinique. 88p.

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), 2012. La filière bois en Martinique. 1p

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), 2014. La forêt privée martiniquaise en 2012, une bien faible mise en valeur. Agreste Martinique Dossiers numéro 7 - mars 2014. 4p

"Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), 2018. Marché n° DAAF-MAR/SAF 2018-07 - Élaboration et Évaluation Environnementale stratégique du Plan régional de la Forêt et du Bois en Martinique.

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP). 34p"

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), non daté. Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois - Atelier thématique "Filière bois Martinique". 4p

DORE, R., 2014. Evaluation de ressources forestières mondiales 2015 - Rapport national - Martinique. Rome : FAO. 89p.

ERNST & YOUNG, 2007. Audit de la filière bois - Rapport final. Fort de France : Conseil Général de la Martinique. 206p

Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), 2008. Etude sur les possibilités de débardage par câble en Martinique. 86p

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (MAAF) et ECOFOR, 2018. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises ultramarines de la Martinique - Edition 2015. 103p.

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (MAAF), 2016. Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) - Déclinaison régionale en Outremer -Document d'aide aux Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. 7p

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (MAAF), 2017. Programme national de la forêt et du bois 2016-2026. Janvier 2017. 60p

Office national des forêts (ONF), 2013. La filière bois en Martinique : vision de l'ONF. 16p

Office National des Forêts Martinique. 2016. Rapport de Gestion Durable 2015. 16p

ONF International (ONFI), 2016. Développement du sylvopastoralisme à orientation dendro-énergétique sur le territoire de la Martinique. 28p.

Annexe 1. Calendrier des entretiens menés pour le diagnostic

	lundi 19-nov	mardi 20-nov	mercredi 21-nov	jeudi 22-nov	lundi 26-nov	mardi 27-nov	mercredi 28-nov	jeudi 29-nov	vendredi 30-nov
07:30 - 08:00		J Pognon	A Galiana			P Voltine			
08:00 - 08:30		Coop Martinique bois	Cirad		C Gully	FF Randonnée			P Gallet de Saint-Aurin, H Louis-Régis
08:30 - 09:00		Lieu : Gros Morne	Lieu : CAEC, Lamentin		ADEME	Lieu : FF Rando. FdF	F Negouai, K Lecourt		ASSAUPAMAR
09:00 - 09:30	S Cally	M Jeannesson			Lieu : Lamentin		CTM		Lieu : Assaupamar
09:30 - 10:00	Manufacture mus. des îles	Albioma			C Virassamy		Lieu : CTM		G Tesson
10:00 - 10:30	Lieu : DAAF	Lieu : La Trinité		L Sydney	APNE		F Negouai, K Lecourt, N Renard		Pépinieriste
10:30 - 11:00				PNR	Lieu : Lamentin		CTM		Lieu : DAAF
11:00 - 11:30			O. Demousseau + M. Louis-Elisabeth	Lieu : Av. des Caneficiers			Lieu : CTM		
11:30 - 12:00		E Sutter	Creole Concept Design / FEMABOIS						
12:00 - 12:30		DEAL	Lieu : Fort de France		C Estchecahar				
12:30 - 13:00		Lieu : DEAL			ONCFS				
13:00 - 13:30		MM Moreau			Lieu : Anse à l'Ane				
13:30 - 14:00	M Minot	Conservatoire du Littoral		M Montbrun CM			N Remy, G Bardou, JF Font	C Montjoly	
14:00 - 14:30	L'art créole dvpt	Lieu : Fort de France	O Duchamp de Chastaigne	Crédit Meuble				Charbonnier	
14:30 - 15:00	Lieu : Le Lamentin		Habitation Pecoul	Lieu : CTM			Sortie ONF	Lieu : DAAF	
15:00 - 15:30		JM Charlery-Adèle	Lieu : Hab. Pecoul (Basse-Pointe)	CRFB	G Bardou, P Verry, K Bernabé, Y Remy				
15:30 - 16:00		DIECCTE		Lieu : CTM	ONF				
16:00 - 16:30	H Vincent	Lieu : DIECCTE		M Hayot	Lieu : siège	P Fardin			
16:30 - 17:00	Joseph Cotrell- bois			Chateau Gaillard	K Bernabé	Syndic FP			
17:00 - 17:30	Lieu : DAAF			Lieu : CTM	Propriétaire privé	Lieu : Sainte Luce			
17:30 - 18:00					Lieu : ONF				

SalvaTerra SAS
6 rue de Panama
75018 Paris I France

Tel: +33 (0)6 66 49 95 31

Email: o.bouyer@salvaterra.fr

Skype: o.bouyer.salvaterra

Web: www.salvaterra.fr

Video: www.salvaterra.fr/fr/video